



REPUBLIQUE DU MALI
Systeme des Nations Unies

Bilan Commun de Pays

2019

Rapport définitif

Juillet 2019

Moncef KOUIDHI, Consultant international
Ibrahim NIENTA, Consultant national
Saliha DOUMBIA, Consultant national

INTRODUCTION

Le présent Bilan Commun de Pays (BCP) qui a été réalisé entre février et mai 2019 est la première étape du processus de formulation de l'UNDAF 2020-2024. Document d'analyse stratégique de la situation humanitaire, du développement et de la paix, le BCP jette les bases de réflexions sur les défis et les axes stratégiques nationaux qui guideront la formulation de l'UNDAF. Le BCP s'est appuyé sur plusieurs études, évaluations, analyses et prospectives conduites par les différentes institutions nationales, sous-régionales et internationales. Le BCP a pris en compte les ODD en tant que matrice d'analyse de la situation de référence en 2019 et cadre stratégique pour les priorités du Mali et les pistes de domaines de coopération au cours des cinq prochaines années.

Le BCP a identifié les problèmes majeurs selon les différentes causes (immédiates, sous-jacentes et profondes) et les défis à relever par le Mali, en s'appuyant sur les cinq principes programmatiques du SNU :

- « *Ne laisser personne de côté* » qui constitue le principe fédérateur autour duquel l'analyse est articulée
- Droits Humains
- Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes
- Durabilité et résilience
- Ethique et responsabilité

Le BCP s'est assigné les objectifs suivants :

- Identifier les problèmes et les défis majeurs qui minent le développement du Mali
- Elucider les causes des problèmes identifiés
- Identifier les personnes laissées de côté et qui subissent les multiples privations et violences
- Apprécier les avantages comparatifs du SNU
- Proposer des axes stratégiques et certaines lignes d'action pour faciliter l'élaboration de l'UNDAF 2020-2024.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
SCIGLES ET ABBREVIATIONS	5
Résumé.....	7
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	13
1.1. Démarche d'ensemble.....	13
1.2 Principales étapes du processus	13
1.3. Principe fédérateur des analyses et des actions programmatiques : « Ne laisser personne de côté »	15
II. ANALYSE DES PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT, HUMANITAIRES ET DE PAIX : <i>potentiel de ressources à valoriser, ressources naturelles sous pression et fragilité multidimensionnelle</i>	16
2.1 Contexte national marqué par une fragilité multidimensionnelle.....	16
2.1.1. <i>Conflits et instabilité</i>	16
2.1.2 <i>Environnement fragile, chocs environnementaux et climatiques récurrents</i>	23
2.1.3 <i>Croissance économique à faibles effets sur la diversification des bases productives et la réduction de la pauvreté</i>	27
2.1.4 <i>Forte croissance démographique et ambitions pour maximiser les bénéfices du dividende démographique</i>	31
2.1.5. <i>Gouvernance politique et économique à effets limités sur la restauration de l'autorité de l'Etat, de la confiance et de l'efficacité des politiques publiques.....</i>	32
2.1.6 <i>Aggravation de la situation des droits de l'homme</i>	40
2.2. Développement humain précaire, pauvreté et vulnérabilités socioéconomiques	43
2.2.1 <i>Vulnérabilités multi dimensionnelles</i>	43
2.2.2. <i>Pauvreté monétaire et multidimensionnelle</i>	44
2.2.3. <i>Sécurité alimentaire et nutrition</i>	48
2.2.4. <i>Education</i>	53
2.2.5 <i>Santé</i>	56
2.2.6 <i>Eau et assainissement</i>	61
2.2.7 <i>Genre</i>	62
2.2.8 <i>Jeunesse</i>	64
III. Vision nationale pour le développement durable	65
3.1 Défis actuels et futurs du Mali	65
3.2 Enjeux et défis des ODD pour le SNU.....	67
IV. Progrès accomplis par le Mali vers l'agenda 2030.....	70
4.1 Leçons apprises de la mise en œuvre des OMD.....	70
4.2 Leçons apprises de l'UNDAF 2015-2019.....	71
4.3 Trajectoire des ODD du Mali	73
V. Ne laissez personne de côté	75

VI. Perspectives transfrontalières et régionales du sahel	77
6.1 Milieu naturel sous contraintes et marqué par un développement humain très faible	77
6.2 Faiblesse du mode de gouvernance dans les pays du Sahel	78
6.3 Sahel, espace de convoitises, d'enjeux géostratégiques et de conflits à répétition	80
6.4 Poids de la croissance démographique, les crises alimentaires récurrentes et l'impact du changement climatique	81
VII. Paysage de financement des ODD et opportunités de partenariats	82
7.1 Situation et perspectives de financement des ODD	82
7.2 Analyse des partenariats	88
<i>7.2.1 Opportunités et attentes des partenaires</i>	<i>88</i>
<i>7.2.2 Atouts et perspectives pour une coordination plus efficace</i>	<i>90</i>
VIII. Analyse des risques	91
IX. Contraintes et défis pour la réalisation des cibles de l'agenda 2030	91
X. Orientations stratégiques pour l'UNSDCF 2020-2024	95
10.1 Avantages comparatifs du SNU	95
10.2 Eléments d'orientation pour l'UNSDCF 2020-2024	96
XI. ANNEXES	100
11.1 Bilan des OMD	100
11.2 Cibles prioritaires des ODD	102
11.3 Personnes rencontrées	103
11.4 Tableau récapitulatif des trajectoires des ODD	105
11.5 Bibliographie et documents consultés	116

SCIGLES ET ABBREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique de l’Afrique Subsaharienne
APD	Aide Publique au Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BSI	Budget Spécial d’Investissement
CANAM	Caisse Nationale d’Assurance Maladie
CMSS	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSCom	Centre de Santé Communautaire
CSRef	Centre de Santé de Référence
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGB	Direction Générale du Budget
DCPND	Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
DCM	Direction de la Coopération Multilatérale
DNP	Direction Nationale de la Population
DNPEF	Direction Nationale de la Promotion de l’Enfant et de la Famille
DTM	Matrice de Suivi des Déplacés
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENEM	Enquête Nationale sur l’Emploi auprès des Ménages
ENP	Etude Nationale Prospective
ENSAN	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
EPH	Etablissement Public Hospitalier
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
IDE	Investissement Direct Etranger
INSTAT	Institut National de la Statistique
IP	Insuffisance Pondérale
IPC	Indice de Pauvreté Communale
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IRIS	Institut des Relations Internationales et Stratégiques
MAG	Malnutrition Aiguë Globale
MAPS	Mainstreaming, Acceleration and Policy Support
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MATD	Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEADD	Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l’Economie et des Finances
MGF/E	Mutilations Génitales Féminines/Excision
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MODA	Multiple Over lapping Deprivation Analysis
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
ODD	Objectif de Développement Durable
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RC	Retard de Croissance
RIA	Evaluation Intégrée Rapide
SAP	Système d'Alerte Précoce
SFD	Système Financier Décentralisé
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SSN	Système Statistique National
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain
UNCDF	UN Capital Development Fund
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

RESUME

Démarche méthodologique

1. Le processus d'élaboration du Bilan Commun de Pays (BCP) en vue de faciliter la formulation de l'UNDAF 2020-2024 a été conduit selon une démarche participative impliquant d'une part l'ensemble des agences du SNU et la MINUSMA et d'autre part les partenaires nationaux (gouvernement, secteur privé et société civile) et les partenaires techniques et financiers. Le processus a veillé à respecter certains principes directeurs :
 - Le caractère inclusif en impliquant tous les partenaires nationaux clés et les agences du SNU ainsi que la MINUSMA, compte tenu de l'importance de ses interventions ;
 - Le recours systématique à l'analyse des problèmes, basée sur les droits humains permettant de saisir la profondeur des questions des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de bien orienter les programmes du SNU dans le traitement des causes immédiates, sous-jacentes et fondamentales qui font obstacle à la réalisation des droits ;
 - La prise en compte des ODD en tant que matrice d'analyse de la situation de référence et cadre stratégique pour les priorités de développement du pays ;
 - La prise en compte de cinq principes de programmation dans les analyses et l'établissement des priorités :
 - « *Ne laisser personne de côté* » qui constitue le principe fédérateur autour duquel l'analyse est articulée
 - Droits Humains
 - Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes
 - Durabilité et résilience
 - Ethique et responsabilité
2. La démarche méthodologique adoptée a privilégié les analyses causales des problèmes afin de mieux identifier :
 - Les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles ;
 - Les relations entre les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations pour préciser le rôle des différents acteurs selon les domaines où les déficits constatés ;
 - Les lacunes des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de cibler les capacités à renforcer.
3. L'objectif de la démarche est d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :
 - ❖ ODD : Quelle est la trajectoire actuelle et future des ODD au Mali afin de mieux cerner les contraintes, les goulots d'étranglement et les opportunités en vue de créer les meilleures conditions de leur mise en œuvre ?
 - ❖ « *Ne laisser personne de côté* » : Qui sont-ils ? Pourquoi en est-on arrivé là ? Quels sont leurs droits ? Que doit-on faire et comment les aider et accompagner ?
 - ❖ Quels sont les rôles et responsabilités des acteurs de développement et le type de partenariats à développer ?
 - ❖ Quelle est la portée stratégique et programmatique du Nexus en tant qu'approche novatrice dans les nouvelles méthodes de travail entre les partenaires, la conception et la mise en œuvre de certains programmes intégrés et bien localisés combinant les actions humanitaires, de développement et de Paix ?

Contexte sous régional

4. Le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, noyau central de l'espace sahélien, partagent le même environnement fragile, la même diversité ethnique, le même climat semi-aride,

la même économie de subsistance basée sur la culture intensive, le pastoralisme et l'exploitation de certaines ressources naturelles. L'enclavement, limitant les échanges commerciaux, et le faible développement du réseau routier sert de zone de transit à plusieurs flux migratoires, et depuis les vingt dernières années est utilisé de plus en plus comme base arrière par plusieurs groupes terroristes et trafiquants d'armes et de drogue.

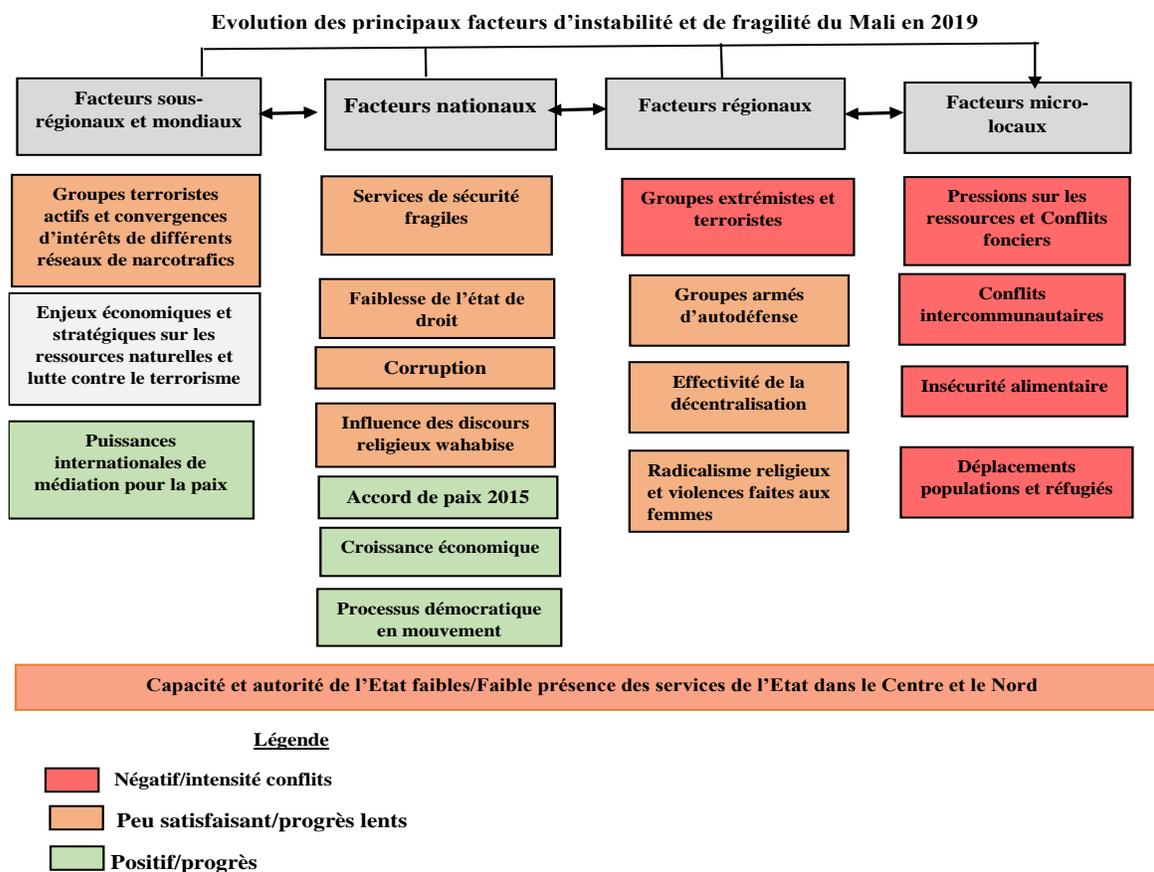
5. Les trajectoires de développement du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad se distinguent par la fragilité de leurs institutions étatiques et leurs très faibles niveaux de développement humain, plaçant ces pays parmi les plus faibles, avec des IDH compris entre 0,524 pour la Mauritanie et 0,404 pour le Tchad. Dans l'ensemble, les cinq pays sahéliens font face à une forte prévalence de la pauvreté qui frappait, en moyenne, 42 % de la population en 2016 dont la majorité est constituée de jeunes et de femmes sans emplois ou en emplois précaires.
6. Les performances de la gouvernance dans les cinq pays selon les composantes de l'indice de Gouvernance de Mo Ibrahim en Afrique pour la période 2008-2017 indiquent clairement la dégradation des situations nationales en matière de sécurité et de droits humains. Les questions sécuritaires sont liées aux situations du Nord du Mali, du Burkina Faso et du Niger, avec de nets reculs dans la sécurité des personnes et le maintien des populations dans leurs villages. Les deux pays qui connaissent des nets reculs en matière de sécurité sont le Mali (-11,1) et le Burkina Faso (-2,5). Les violations des droits de l'homme sont préoccupantes avec des reculs (-10,5) au Mali et en Mauritanie (-0,5) alors que dans les autres pays, le respect des droits enregistre des progrès notables. Ce contexte sous-régional influence directement ou indirectement selon les domaines la trajectoire actuelle et future du Mali. Les questions centrales liant tous ces pays et appelant des stratégies claires et bien coordonnées dans leur mise en œuvre sont la sécurité, le terrorisme, la réduction de l'insécurité alimentaire, la lutte contre les effets du changement climatique, la forte croissance démographique, les flux migratoires et les synergies en matière de développement et de résilience sur les espaces transfrontaliers.

Principaux problèmes de développement

7. La situation de fragilité et d'insécurité au Mali, qui s'est aggravée avec la crise de 2012-2013, résulte de l'interaction entre différents facteurs aux niveaux régional, transfrontalier, national mais aussi au niveau local et micro-local faisant intervenir plusieurs acteurs (acteurs étatiques, acteurs non étatiques, groupes armés, terroristes, communauté internationale, etc.). La dégradation de la situation sécuritaire résulte de l'accumulation de problèmes non résolus par le mode et les pratiques de gouvernance politique et économique qui ont prévalu pendant plusieurs décennies.
8. La dégradation de la sécurité au Centre et au Nord se manifeste clairement par l'accroissement des incidents sécuritaires et de radicalisme des jeunes ainsi que par l'augmentation du nombre des conflits intercommunautaires. Ainsi, le système de suivi cartographique du nombre d'incidents enregistrés par les services de la MINUSMA (JAMAC) entre 2015-2018 montre la situation critique des régions du Nord et du Centre. Le nombre d'incidents liés aux actes terroristes n'a cessé d'augmenter depuis 2014, alors limités à une quarantaine pour atteindre près de 200 incidents en 2018. Les conflits à caractère intercommunautaire prennent également de l'ampleur, particulièrement au Centre du Mali. Depuis 2015, le Centre s'enlise dans une crise dont les causes et les conséquences sont plus profondes et plus graves en raison de l'insécurité alimentaire, la pauvreté, l'injustice, la faible présence des institutions étatiques, l'expansion de l'idéologie fondamentaliste, la fermeture des écoles, la lutte pour l'accès aux ressources naturelles, la marginalisation des femmes et des filles, etc.
9. Les problèmes multidimensionnels que rencontre actuellement le Mali renvoient à plusieurs causes immédiates, sous-jacentes et profondes. Ainsi les principaux problèmes identifiés par le BCP selon leurs causes peuvent être résumés comme suit :

- A) **Impacts des jeux de positionnement géostratégiques et du terrorisme violent au Sahel** : La multiplicité des acteurs non étatiques dans la zone du Sahel agissant selon des intérêts différents influence la situation sécuritaire, économique et politique au Mali. Les actes terroristes au Sahel et les revendications identitaires de la région du Nord du Mali ainsi que le radicalisme religieux ont eu plus d'impacts sur le Mali que sur les autres pays.
- B) **Milieu naturel fragile et sous pression** : la fragilité du milieu naturel est liée à la pression démographique, au développement du secteur agro-pastoral sans une stratégie nationale de grande envergure intégrant les fondamentaux du développement durable, les effets du changement climatique, l'impact des activités liées à la culture du coton, l'orpaillage et au développement anarchique de certains quartiers des principales villes du Mali.
- C) **Croissance faiblement inclusive et vulnérabilité socio-économiques des populations** : La faible inclusivité de la croissance économique se traduisant par une pauvreté monétaire plombée autour de 45% depuis plusieurs décennies ; l'insécurité alimentaire touchant régulièrement 2,3 millions de personnes depuis plusieurs années est non seulement un problème d'actions humanitaire mais il est avant tout un problème de développement surtout au niveau des choix de différentes filières agricoles. La croissance économique subit également les effets de la croissance démographique qui se situe à 3,6 % et la transition démographique est loin d'être engagé sur un sentier très encourageant ;
- D) **Gouvernance politique et économique à effets limités** : En matière de gouvernance, le Mali est un pays de plus en plus fragile, compte tenu des instabilités institutionnelles, de l'aggravation de la situation sécuritaire et des difficultés à rétablir la paix dans le Nord du pays. Les faibles performances du Mali en matière de gouvernance s'expliquent par la dégradation de certains facteurs liés à la sécurité (individuelle et nationale), à l'Etat de droit et à la qualité de participation des populations dans la gestion des affaires publiques ainsi qu'à la dégradation de la situation des droits de l'homme. Sur une longue période de 2008 à 2017, les indicateurs qui ont accusé les plus grands reculs sont ceux liés aux violences à l'encontre des civils-surtout des femmes et des filles-, aux trafics, à la faible représentation des femmes et des jeunes dans les institutions judiciaires, économiques, et politiques. Les reculs enregistrés en dix ans varient de -50 (sécurité nationale et individuelle) à -26 (développement des crimes, recul des espaces de libertés et des droits civiques). Parmi d'autres causes, il y a surtout la persistance des violences sexuelles et basées sur le genre, le manque de confiance des populations dans les forces de sécurité à les protéger, surtout dans le Nord et le Centre, ainsi que la faiblesse du système judiciaire.
- E) **Développement humain précaire** : L'analyse de l'évolution du taux de croissance annuel moyen de l'IDH du Mali au cours de la période 2011-2017 indique un taux de croissance de 0,81 %, très en retrait par rapport aux décennies précédentes. Les inégalités de revenus jouent un rôle négatif dans le processus de gains rapides de rattrapage et les difficultés d'accès aux services sociaux de base, liées à l'aggravation de la situation sécuritaire dans le Nord et le Centre du pays ont impacté le net ralentissement des progrès de l'IDH. La proportion des ménages en insécurité alimentaire (légère, modérée, et sévère) est passée de 60% en 2015 à 72% en 2016 puis 75% en 2017. La prévalence de la malnutrition aigüe des enfants de moins de 5 ans est passée de 8,6 à 10,7% entre 2013 et 2016. Au niveau du secteur de l'éducation, la situation est marquée par le fait que près du tiers des enfants d'âges scolarisables n'accède toujours pas à l'école et près de la même proportion abandonne avant la fin du Fondamental. En matière d'accès à une structure sanitaire dans un rayon de 5 km, 48 % de la population malienne n'accède pas à ce type d'infrastructures sanitaires obligeant plusieurs millions de personnes du monde rural à parcourir plus de 10 km pour trouver un centre de santé. A cela s'ajoute le manque de disponibilité du personnel médical et para médical, surtout dans les zones rurales, et la dégradation de plusieurs infrastructures sanitaires. L'analyse de la malnutrition au Mali entre 2011 et 2018 montre que la situation est préoccupante, malgré la baisse enregistré en 2018 de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) avec un taux 10,0 %. En matière de Genre, selon les données du PNUD, l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 2017 classe le Mali au 157^{me} rang sur 160 pays reflétant clairement le chemin à parcourir pour réduire les inégalités entre

homme et femme, garçon et fille dans tous les domaines. Enfin, les jeunes vivent aujourd'hui au Mali dans un environnement social où ils sont plus considérés comme une charge sociale que comme de véritables acteurs du développement et citoyens à part entière prenant activement part aux responsabilités sociales, économiques et politiques.



Leçons apprises et avantages comparatifs du SNU

10. Au cours de la mise en œuvre de l'UNDAF 2015-2019, le SNU au Mali s'est distingué par la qualité, la neutralité et l'efficacité de ses appuis dans les domaines de la paix, de plaidoyers pour l'agenda 2030 et les droits humains. Il a veillé à maintenir ses capacités d'écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables surtout dans les zones du Nord et du Centre affectées par les conflits, la violence et l'insécurité. Il a joué un rôle très important pour la mise en œuvre de ses programmes d'urgence humanitaire et de développement en lien avec les organisations de la société civile et les administrations centrales et locales. Le SNU a su ajuster ses méthodes de travail et d'intervention pour s'adapter aux situations d'urgence et accompagner le gouvernement et les communautés de base pour permettre au pays de continuer à améliorer la qualité d'offre des services de base et réduire l'insécurité alimentaire ainsi que toutes les formes de violences faites aux femmes. Le SNU et la MINUSMA ont su se coordonner pour engager des actions multi sectorielles bien ciblées dans les zones de conflits en vue de maintenir les populations dans leurs villages et villes devant le mouvement des départs vers le Sud du pays face à la montée de la violence et de l'insécurité. Mais cette proximité entre les deux institutions n'a pas permis l'émergence d'une approche consensuelle et opérationnelle du concept Nexus dans le cadre d'un programme conjoint catalyseur impliquant le gouvernement et les autres partenaires de développement.

11. Les avantages comparatifs du SNU au Mali sont divers et multiples. Avant tout, de par sa neutralité et l'efficacité de ses appuis dans la consolidation de la paix en synergie avec la MINUSMA, dans les processus électoraux, et dans l'accompagnement des groupes vulnérables, même dans les zones les plus difficiles, tous les partenaires nationaux et internationaux reconnaissent la valeur ajoutée du SNU dans les processus de consolidation de l'état de droit, les actions d'urgence humanitaire, la réduction de l'insécurité alimentaire et le genre. Ensuite, les expertises ont été mobilisées par le SNU pour accompagner l'élaboration et le suivi des stratégies de développement et des politiques publiques ; c'est notamment le cas de tout le processus de contextualisation des ODD et d'élaboration du CREDD. Enfin, le SNU a joué un rôle catalyseur par ses appuis dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l'enfant et l'amélioration de l'accès aux secteurs sociaux de base. Son rôle est capital en matière de normes de santé, d'éducation et d'environnement car il permet au gouvernement de disposer de références internationales et de se fixer des objectifs d'amélioration.

Eléments d'orientations stratégiques du prochain UNDAF

12. Même si le Mali a toujours été historiquement confronté à des conflits internes, la profondeur et la complexité de la crise durant les dernières années mettent en exergue plusieurs sources de fragilité et de problèmes de développement dont les plus importantes sont : (i) l'inefficacité des modèles de gouvernance et la faiblesse des institutions de l'Etat ; (ii) la perte de confiance des populations en les institutions de l'Etat y compris les forces de défense et de sécurité ; (iii) le haut niveau de la corruption et de l'impunité ; (iv) la détérioration de la situation des droits de l'homme, l'accroissement des nouvelles formes de violences faites aux femmes et l'insécurité grandissante à de larges échelles ; (v) le développement des réseaux de trafics illicites et criminels ; (vi) le chômage des jeunes et des femmes et le sous-emploi ; (vii) la dégradation du niveau de qualité des services sociaux de base qui entraîne un faible niveau de développement humain ; (viii) la pauvreté monétaire et multidimensionnelle avec une vulnérabilité particulière pour les femmes ; (ix) l'insécurité alimentaire et l'impact de la crise sur les flux migratoires et le déplacement des populations affectées ; (x) l'impact du terrorisme sur la sécurité du pays, (xi) l'accroissement des conflits inter communautaires dans le Nord et Centre du pays, (xii) l'influence des leaders religieux sur les sphères publiques et privées mettant parfois en difficulté l'Etat à s'affirmer et faire respecter fermement ses principes républicains et laïcs ; et accentue les restrictions des droits fondamentaux des femmes et (xiii) les impacts du changement climatique, des tensions et des conflits sur l'accès aux ressources naturelles.

13. Sur la base des principaux éléments du diagnostic stratégique conduit dans le cadre de l'exercice du BCP, d'une lecture croisée des principaux référentiels programmatiques du gouvernement (principalement le CREDD 2019-2023), du SNU (agenda 2030 lié aux ODD) et de la MUNISMA (à travers l'ISF) ainsi que des avantages comparatifs du SNU dans le cadre de ses programmes inscrits dans l'UNDAF+ 2015-2019, le SNU devrait agir sur certains fondamentaux :

- **La consolidation de plusieurs acquis de l'UNDAF+ en cours** par la capitalisation et l'élargissement des bonnes pratiques liées :
 - Au plaidoyer sur le respect des droits humains, la lutte contre l'impunité des actes de violations des droits humains, l'accélération de la réforme du système judiciaire et le renforcement des capacités de veille et de suivi des droits de l'homme et de lutte contre les violences sexuelles, de résilience des communautés et de promotion des droits des enfants ainsi que la dissémination des bonnes pratiques ;
 - A la clarification et l'opérationnalisation du concept Nexus visant à la mise en place des programmes phares portés par un leadership national fort et appuyé à la fois par le SNU, la MUNUSMA et d'autres partenaires ;

- A l'opérationnalisation des ODD selon une approche régionalisée fondée sur la recherche des gains rapides selon les déficits établis au niveau des régions et suivant les secteurs concernés.
- **La contribution à l'approfondissement de la portée programmatique de la croissance inclusive et l'inclusion sociale dans le cadre de la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 à travers :**
 - La détermination des principaux piliers et déterminants de la croissance inclusive durable visant à aider le gouvernement à mettre en place des politiques sectorielles ciblant les créneaux porteurs dans la diversification de l'économie malienne et le développement des pôles régionaux de croissance dans le cadre d'une nouvelle stratégie de développement régional s'inscrivant dans l'esprit de l'Accord pour la paix de 2015 et de la nouvelle politique nationale de décentralisation ;
 - L'amélioration et l'approfondissement des connaissances et analyses sur les questions de la vulnérabilité socio-économique des populations, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, dans le cadre d'une mutualisation des approches et moyens des agences du SNU, afin de contribuer plus efficacement au ciblage des groupes et régions vulnérables ;
 - L'articulation des politiques sectorielles alignées sur les priorités des ODD et les instruments de programmation budgétaire (CDMT, budget-programme, etc.) afin de mieux sécuriser les ressources allouées aux cibles des ODD ;
 - Le renforcement des capacités du système national de la statistique, dans le cadre d'un programme conjoint du SNU et ouvert à d'autres partenaires, en vue de créer les meilleures conditions de suivi des ODD et d'évaluation des politiques publiques.
- **L'intégration de l'approche Nexus dans les référentiels stratégiques et programmatiques** comme le CREDD, l'ISF et l'UNDAF visant les cibles prioritaires de certains ODD porteurs d'effets multiplicateurs sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, les droits humains, la paix et l'accès aux services sociaux de base. Cela impliquera que tous les acteurs du développement, de l'humanitaire et de maintien de la paix s'inscrivent dans une stratégie nationale novatrice fondée sur des résultats collectifs dans la mise en œuvre de 3 à 4 initiatives régionalisées en réponse à des problématiques différenciés selon les régions. Cette approche devra se traduire par :
 - Une analyse conjointe sensible au genre de la situation de chaque zone ciblée en vue de dégager les enjeux, défis et besoins spécifiques de développement ;
 - La convergence des processus de planification, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des performances dans le cadre d'une matrice des résultats communs ;
 - L'importance du leadership gouvernemental dans le pilotage et la conduite du processus de coordination et de partage des résultats collectifs ;
 - L'importance de la prévisibilité et de la sensibilité au genre des financements dans un cadre temporel de 3 à 5 ans en combinant plusieurs instruments et mécanismes ;
- **La mise en place d'instruments visant des analyses actualisées régulièrement sur les causes profondes et les facteurs déclencheurs des conflits et des dynamiques conflictuelles combinant plusieurs dimensions** (gouvernance, sécurité, droits humains, fragilité sociale, etc.) et visant à mieux outiller l'Etat (Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale ou Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire) à prévenir et mettre en place des mécanismes inclusifs de prévention, médiation et résolution crédibles, durables et de proximité ainsi que des réponses rapides sur la base des facteurs d'instabilité liés aux tensions entre communautés et groupes sociaux.

14. Compte tenu de tous ces éléments, trois axes d'intervention du prochain UNDAF peuvent être privilégiés :

1. Gouvernance inclusive, paix et cohésion nationale
2. Croissance inclusive, capture du dividende démographique et développement durable
3. Accès aux services sociaux de base et statut nutritionnel amélioré

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1.1. Démarche d'ensemble

15. Le processus d'élaboration du Bilan Commun de Pays (BCP) en vue de faciliter la formulation de l'UNDAF 2020-2024 a été conduit selon une démarche participative impliquant d'une part l'ensemble des agences du SNU et la MINUSMA et d'autre part les partenaires nationaux (gouvernement, secteur privé et société civile) ainsi que les partenaires techniques et financiers. Le processus a veillé à respecter certains principes directeurs :

- Le caractère inclusif du processus en impliquant tous les partenaires nationaux clés et les agences du SNU ainsi que la MINUSMA, compte tenu de l'importance de ses interventions ;
- Le recours systématique à l'analyse des problèmes basées sur les droits humains permettant de saisir la profondeur des questions des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de bien orienter les programmes du SNU dans le traitement des causes immédiates, sous-jacentes et fondamentales qui font obstacle à la réalisation des droits ;
- La prise en compte des ODD en tant que matrice d'analyse de la situation de référence et cadre stratégique pour les priorités de développement du pays ;
- La prise en compte de cinq principes de programmation dans les analyses et l'établissement des priorités :
 - Ne laisser personne de côté qui constitue le principe fédérateur autour duquel l'analyse est articulée
 - Droits Humains
 - Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes
 - Durabilité et résilience
 - Ethique et responsabilité

16. Le processus d'élaboration de l'analyse conjointe de la situation nationale a été conduit en respectant certaines séquences en lien avec les principales étapes d'élaboration de l'UNDAF, selon les nouvelles procédures du SNU.

1.2 Principales étapes du processus

17. La méthodologie qui a été adoptée consiste à bien préciser les questions clés à adresser pour chacune des séquences du processus. Pour l'ensemble des travaux, cette méthodologie peut être résumée comme suit.

- i) Exploitation des études et statistiques existantes : elle a visé à dégager le profil du développement humain du Mali et plus particulièrement les questions liées au retard pris pour certaines cibles des ODD, à la question de la résilience, à l'état de droit et au développement des économies régionales /locales à travers des données plus actualisées et des diagnostics stratégiques pertinents.
- ii) Analyse de la situation de référence : le travail s'est focalisé sur :
 - La confirmation/affinement de certaines tendances lourdes des problèmes de développement du pays, de sécurité et d'efficacité du mode de gouvernance dans ses multiples dimensions ;
 - L'identification des tendances non manifestes se dégageant des données socio-économiques qui ont pu marginaliser certaines catégories de la population ;

- La mise en évidence des disparités catégorielles et spatiales engendrant toute forme de discrimination ;
- L'analyse des causes profondes des problèmes identifiés ayant eu des impacts directs et/ou indirects sur le développement, en particulier en matière d'accès aux services sociaux de base, de réduction de la pauvreté, de croissance démographique et de consolidation de la paix ;
- La conduite d'une analyse centrée sur les droits humains en vue de dégager les déficits et les solutions alternatives ; ainsi l'accent été renforcé sur l'analyse causale pour mieux identifier:
 - Les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles ;
 - Les relations entre les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations pour préciser le rôle des différents acteurs selon les domaines où les déficits constatés;
 - Les lacunes des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations en vue de cibler les capacités à renforcer.
- L'identification des personnes et groupes d'individus qui sont dans l'obligation d'agir et les capacités dont ils ont besoin pour agir ;
- L'examen des risques et des catastrophes naturelles ainsi que des crises humanitaires ;
- L'appréciation du niveau de vulnérabilité et de l'état de respect des droits humains ;
- La priorisation des problèmes et des solutions en lien avec les diagnostics sectoriels et transversaux.

iii) Mise en perspective des leçons apprises de l'exécution de l'UNDAF 2015-2019 : quatre problématiques centrales ont été examinées :

- Qu'a apporté l'UNDAF+ 2015-2019 comme changements dans le mode de fonctionnement de certaines institutions et dans le relèvement socio-économique des populations ainsi que dans leur autonomisation par rapport aux facteurs de vulnérabilité et de risques ?
- Quels étaient les avantages comparatifs du SNU méritant consolidation et approfondissement sur la base des bonnes pratiques des différents programmes mis en œuvre dans le cadre de l'UNDAF+?
- Le SNU a-t-il été assez souple et pro actif pour s'adapter aux différentes situations de crises socio-politiques et d'insécurité dans le pays au cours des dernières années ?
- Les mécanismes de coordination du SNU au Mali ont-ils été suffisamment efficaces et pro actifs dans la mise en œuvre des différents programmes/projets et le renforcement du dialogue avec le gouvernement et les autres partenaires au développement ?

iv) Proposition des axes stratégiques possibles pour le prochain UNDAF sur la base des principaux problèmes identifiés et défis à relever pour les cinq prochaines années.

v) Réunions d'échanges, de travail de concertation et ateliers de mise en commun des résultats du BCP

- *Echanges sur l'approche méthodologique* : avant le démarrage des travaux du BCP et sur la base de la note méthodologie proposée par l'équipe des consultants intégrant les nouvelles directives d'élaboration du BCP, deux réunions élargies avec la Task Force et une réunion avec l'UNCT ont été organisées et ont permis de dégager une vision commune des objectifs assignés et des attentes de l'exercice BCP.
- *Réunions d'échanges et de réflexion avec les trois groupes de travail de la Task Force* qui a été mise en place par le PMT en vue à la fois de faciliter les travaux et de s'assurer de l'appropriation de l'ensemble par toutes les agences et institutions du SNU: les travaux du BCP ont été conduits selon un processus participatif impliquant les partenaires nationaux et les

agences du SNU. Ainsi, des réunions de travail et d'échanges sur les premiers éléments des diagnostics sectoriels et thématiques ont été organisés avec la Task Force dans le cadre de trois groupes de travail :

- Gouvernance, sécurité, paix et droits humains
 - Economie, résilience et développement durable
 - Secteurs sociaux et protection sociale
- *Organisation d'un atelier de mise en commun des résultats du BCP* : sur la base du rapport provisoire, un atelier national a été tenu le 23 avril 2019. Cet atelier a eu pour objectif principal d'une part, de partager les principaux constats, enseignements, orientations stratégiques et programmatiques du SNU en matière d'ODD, de gouvernance, de paix et de sécurité et, d'autre part de dégager un consensus sur un socle de processus et de domaines clés de concentration que le SNU pourra envisager sur la base de ses avantages comparatifs avérés et des principaux défis socio-économiques et politiques à relever. Cet atelier a réuni, les agences et organismes du SNU et les principaux partenaires nationaux (gouvernement, société civile et secteur privé).

1.3. Principe fédérateur des analyses et des actions programmatiques : « Ne laisser personne de côté »

18. La grille d'analyse des principaux problèmes de développement selon leurs multiples causes et les propositions pour apporter les solutions les plus appropriées, surtout pour le SNU, a utilisé le principe **central et fédérateur** « *Ne laisser personne de côté* ». Ce principe vise à ce que les Nations Unies identifient les principaux problèmes, les défis critiques et priorisent leurs interventions programmatiques pour prendre en compte les droits et les besoins de ceux qui sont les plus à risque d'être marginalisés, discriminés et exclus et en vue de renforcer leurs capacités en tant qu'agents actifs de développement. Les travaux des investigations et analyses conduites ont toujours mis en avant les questions suivantes par rapport aux personnes laissées de côté à travers la matrice des ODD:

- Qui sont-ils et pourquoi en est-on arrivé là ?
- Quels sont leurs droits ?
- Qui doit faire quoi pour les aider et comment?

19. Quatre autres principales thématiques transversaux ont été utilisés pour mieux prendre en compte certaines problématiques à forte portée stratégique et programmatique sur la qualité des programmes à initier pour les cinq prochaines années, le ciblage des groupes vulnérables, la durabilité des actions à mener, les capacités de résiliences des populations et le développement de la culture de redevabilité dans tous les domaines et à tous les niveaux. Ces quatre principes sont :

- Droits humains
- Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes
- Durabilité et résilience
- Ethique et redevabilité

20. En dehors de la partie consacrée à de l'analyse régionale des principaux problèmes au niveau du Sahel en termes d'impacts et d'opportunités pour le Mali, le présent document structure fondamentalement l'analyse des problématiques humanitaires, de développement et de paix au Mali autour de ce principe de programmation fédérateur « *Ne laisser personnes de côté* », en analysant :

- Tout d'abord les éléments du contexte national qui influencent directement ou/et indirectement la situation de « laissés pour compte » de certaines catégories de la population ;
- Ensuite les multiples privations et la non jouissance de droits auxquels les plus « laissés pour compte » sont confrontés, dans une analyse mettant en avant les questions d'accès à la justice, de participation, de sécurité, de dignité humaine, de revenus, de sécurité alimentaire

- et de nutrition, de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et aux ressources productives dans une vision de gestion durable des ressources naturelles ;
- Enfin, les enjeux, défis et priorités stratégiques du SNU pour les cinq prochaines années au regard des principales cibles des ODD et des avantages comparatifs du SNU au Mali.

II. ANALYSE DES PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT, HUMANITAIRES ET DE PAIX : *potentiel de ressources à valoriser, ressources naturelles sous pression et fragilité multidimensionnelle*

2.1 Contexte national marqué par une fragilité multidimensionnelle

2.1.1. Conflits et instabilité

2.1.1.1 Eléments déclencheurs des instabilités socio-territoriales et dynamiques des conflits

21. La situation de fragilité et d'insécurité au Mali, qui s'est aggravée avec la crise de 2012-2013, résulte de l'interaction entre différents facteurs aux niveaux régional, transfrontalier, national mais aussi au niveau local et micro-local faisant intervenir plusieurs acteurs (acteurs étatiques, acteurs non étatiques, groupes armés, terroristes, communauté internationale, etc.). La crise de 2012 est la dernière d'une série de rébellions qu'a connue le Mali depuis 1963. L'incapacité de l'Etat à mettre pleinement en œuvre les différentes initiatives de paix et de réconciliation, l'impunité des crimes commis par les parties au conflit identitaire/territorial et le rôle que jouent le Nord et le Centre dans le développement de l'économie de trafics, de contrebande, des groupes terroristes et des conflits inter communautaires ont contribué aux dynamiques du conflit qui ont aujourd'hui leur portée dans la sous-région (principalement le Burkina Faso, le Niger et le Tchad).

22. La dégradation de la situation sécuritaire est l'accumulation de problèmes non résolus par le mode et les pratiques de gouvernance politique et économique qui ont prévalu pendant plusieurs décennies. La responsabilité de l'Etat dans le manque de veille active sur la cohésion et l'efficacité des forces de sécurité (police et armé), les attermolements du processus de décentralisation, l'incapacité des forces et leaders politiques à trouver des compromis politiques pour jeter les bases solides d'un mode de gouvernance inclusive, efficace et apaisée sont parmi les causes profondes des difficultés que rencontre le Mali actuellement.

23. Les interférences des groupes non-étatiques, dont des groupes terroristes se référant à un islam très rigoureux, des groupes armés d'autodéfense et des réseaux de trafiquants de marchandises, de drogue, d'armes et de personnes ont engendré une perte de confiance des populations envers l'Etat censé les protéger devant la montée de l'insécurité, de l'injustice et de la violence. Enfin, la non résolution des problèmes fonciers entraînant un accès toujours plus réduit aux ressources, la vulnérabilité des populations devant les changements climatiques et la profondeur de la pauvreté, surtout dans les zones rurales, ainsi que la marginalisation des jeunes et des femmes, ont rendu les populations plus vulnérables aux conflits et à l'extrémisme violent. Par conséquent, l'Etat perd en crédibilité et en autorité, surtout par rapport à la sécurité, à l'état de droit, à la justice, et à l'inclusion sociale et territoriale.

24. Le contexte malien s'inscrit dans un mouvement général touchant plus particulièrement le Sahel. Depuis les années 2000, la région du Sahel fait face au développement rapide de l'extrémisme religieux, notamment au Nigéria, au Niger et au Mali. Ce développement coïncide avec le reflux de certains groupes islamistes algériens dans le Sahel, tout particulièrement avec la chute du régime libyen en 2011 à la suite de l'intervention française et anglaise, qui ont eu pour conséquence la prolifération de la circulation d'armes de la Libye sur la zone sahéenne. Voisin de la Libye, le Mali s'est retrouvé au premier rang des pays sahéens faisant face aux groupes rebelles Touareg revenus de Libye. Ceux-ci ont noué des alliances volatiles avec d'autres groupes et réseaux locaux, dont certains avaient pour objectif l'instauration de l'application de l'islam le plus rigoureux et ainsi instaurer une autre forme de gouvernance que celle de l'Etat républicain sur le territoire du nord du Mali. L'occupation des régions du Nord a été marquée par le développement d'une vision politique de l'islam fondamentaliste, s'appuyant sur la violence et la

destruction d'infrastructures et de symboles autres que ceux prônés par l'islam. Ainsi, lors des attaques de 2012 dans le Nord et le Centre du Mali par le MNLA, allié à Ansar Dine, des symboles culturels forts de Tombouctou, dont neuf mausolées et la porte de la mosquée de Sidi Yahia ont été détruits. Cette crise a conduit à l'adoption de la résolution 2071 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et l'intervention de l'armée française en janvier 2013, afin de stopper l'avancée des groupes terroristes vers le Sud et la récupération des régions occupées.

25. En 2013, les terroristes se référant à la « pureté » de l'islam ont engagé une action de « nettoyage culturel » à fort impact sur la mémoire collective des populations du Nord et du Centre avec un message au plan mondial. L'utilisation de la destruction délibérée et systématique de la culture comme arme de guerre visait à entraver les pratiques religieuses de ceux qui considèrent ces sites importants au regard de leur religion, leur culture, leur identité et leur dignité. Les conséquences sont la déstabilisation des populations et le dysfonctionnement des sociétés sur le long terme. Pour contrer ce type de discours et de pratiques, le potentiel et la dimension de la culture comme outils de stabilisation et de renforcement de la paix, de réconciliation et de cohésion sociale au Mali, sont à mettre en valeur pour qu'ils soient appropriés par les acteurs locaux et nationaux. Ainsi, le gouvernement doit noter que la stabilisation du pays doit passer par une prise en compte plus forte et explicite de la Culture de la Paix et notamment à travers la dimension du Patrimoine culturel malien, à la fois matériel et immatériel. Ceci concerne les pratiques liées au dialogue social et interculturel, aux traditions encore vivantes et propices à la cohésion sociale et à la réconciliation.

26. Sur la base de deux sources d'informations relatives au nord et au centre du Mali concernant la dynamique des conflits constatés selon leurs causes¹, la dégradation de la situation sécuritaire et la vulnérabilité de certaines zones s'est accélérée à partir 2016 pour atteindre en 2018 de façon plus massive le centre et très légèrement le sud. Plusieurs facteurs expliquent cette escalade, en particulier les actes terroristes, les conflits fonciers, le banditisme et les conflits liés au leadership politique.

27. L'analyse des dynamiques de conflits dans le nord et le centre, réalisée par le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale en 2017 montre clairement le poids de certains facteurs structurels. En effet, sur la base d'un indice de vulnérabilité² des communes des sept (7) régions du nord et du centre qui exprime une forte vulnérabilité quand la valeur de l'indice est très proche de 1 ; dans les sept (7) régions du Nord et du Centre l'indice révèle que les régions les vulnérables sont Mopti (0,68-0,92), suivies par Ménaka (0,83-0,85) et Tombouctou (0,65-0,92); la région qui est relativement la moins touchée par les facteurs de vulnérabilité est Kidal, avec un indice compris entre 0,21 et 0,54. Les principales causes des conflits identifiées sont :

- Les enjeux en lien avec l'accès aux ressources (espaces cultivables, espaces de pâturage, eaux, etc.) et au foncier ;
- Les conflits antérieurs non complètement gérés avec la présence des personnes ou mécanismes locaux pour apaiser les conflits et/ou l'existence de catalyseurs qui attisent les conflits ;
- La divergence sur les plans du mode de vie, de l'idéologie et de la religion mettant en exergue les questions de coexistence des courants religieux (islam principalement), le niveau de hiérarchisation sociale et les rivalités politiques très fortes ;
- Les disparités spatiales en matière d'accès aux services sociaux de base perçues comme injustice ou inégalité par les populations.

¹ Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Nationale (MRNCS)/Union Européenne : *Etude cartographique des conflits dans les régions du Centre et du Nord du Mali*, Mai 2018 et MINUSMA 2019 : *incidents des conflits dans le Nord et le Centre*.

² L'indice de vulnérabilité qui exprime l'échelle de valeur de chacun des facteurs de vulnérabilité retenus a été calculé de 0 à 1 pour six dimensions: i) divergence sur les plans du mode de vie, de l'idéologie, et de la religion, ii) facteurs interpersonnels, iii) besoins en lien avec la gestion des ressources naturelles, iv) besoins, vœux ou désirs concurrents, v) conflits antérieurs non complètement gérés, vi) manque d'information/désinformation et non-respect des décisions de justice et autres conventions. Cet indice donne le niveau de vulnérabilité de chaque commune ; plus il est proche de 1 plus élevée est la vulnérabilité de la commune.

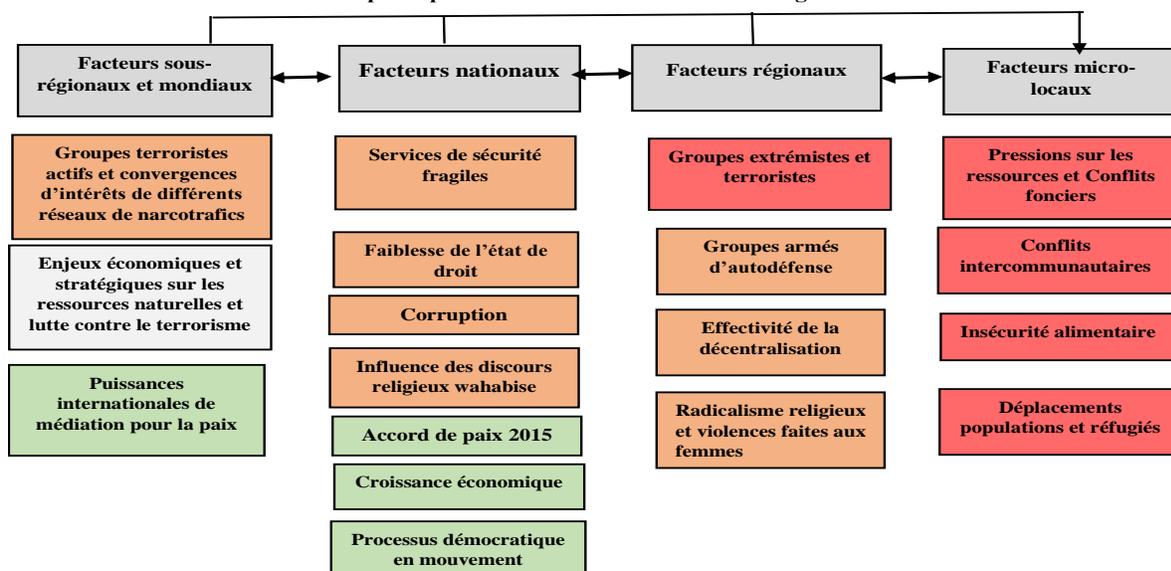
Principales causes des conflits dans le Centre et le Nord du Mali en 2018

Régions	Indice de vulnérabilité Compris entre 0 et 1	Cercles les plus vulnérables	Principales causes
1. Gao	0,63 - 82	Gao	*Enjeux en lien avec l'accès aux ressources et au foncier *Conflits antérieurs non complètement gérés avant *Divergence sur les plans de mode de vie, de l'idéologie et de la religion *Manque d'information et/ou désinformation
2. Mopti	0,68 - 0,92	Mopti, Femaye, Koro	*Conflits antérieurs non complètement gérés avant *Disparités spatiales en matière d'accès aux services sociaux de base *Manque d'information et/ou désinformation
3. Ségou	0,60 - 0,89	Niono et Barouéli	*Enjeux en lien avec l'accès aux ressources et au foncier *Disparités spatiales en matière d'accès aux services sociaux de base *Manque d'information et/ou désinformation
4. Ménaka	0,83 - 0,85	Andréramboukan et Inékar	*Enjeux en lien avec l'accès aux ressources et au foncier **Manque d'information et/ou désinformation
5. Tombouctou	0,65 - 0,92	Niafunke, Goundam	*Enjeux en lien avec l'accès aux ressources et au foncier *Disparités spatiales en matière d'accès aux services sociaux de base *Manque d'information et/ou désinformation
6. Taoudéni	n. d	n. d	n.d
7. Kidal	0,21 - 0,54		*Disparités spatiales en matière d'accès aux services sociaux de base *Facteurs interpersonnels

Valeurs : 1 = Forte vulnérabilité et 0 = Absence de vulnérabilité

Source : Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Nationale (MRNCS)/Union Européenne

Evolution des principaux facteurs d'instabilité et de fragilité du Mali en 2019



Légende

- Négatif/intensité conflits
- Peu satisfaisant/progrès lents
- Positif/progrès

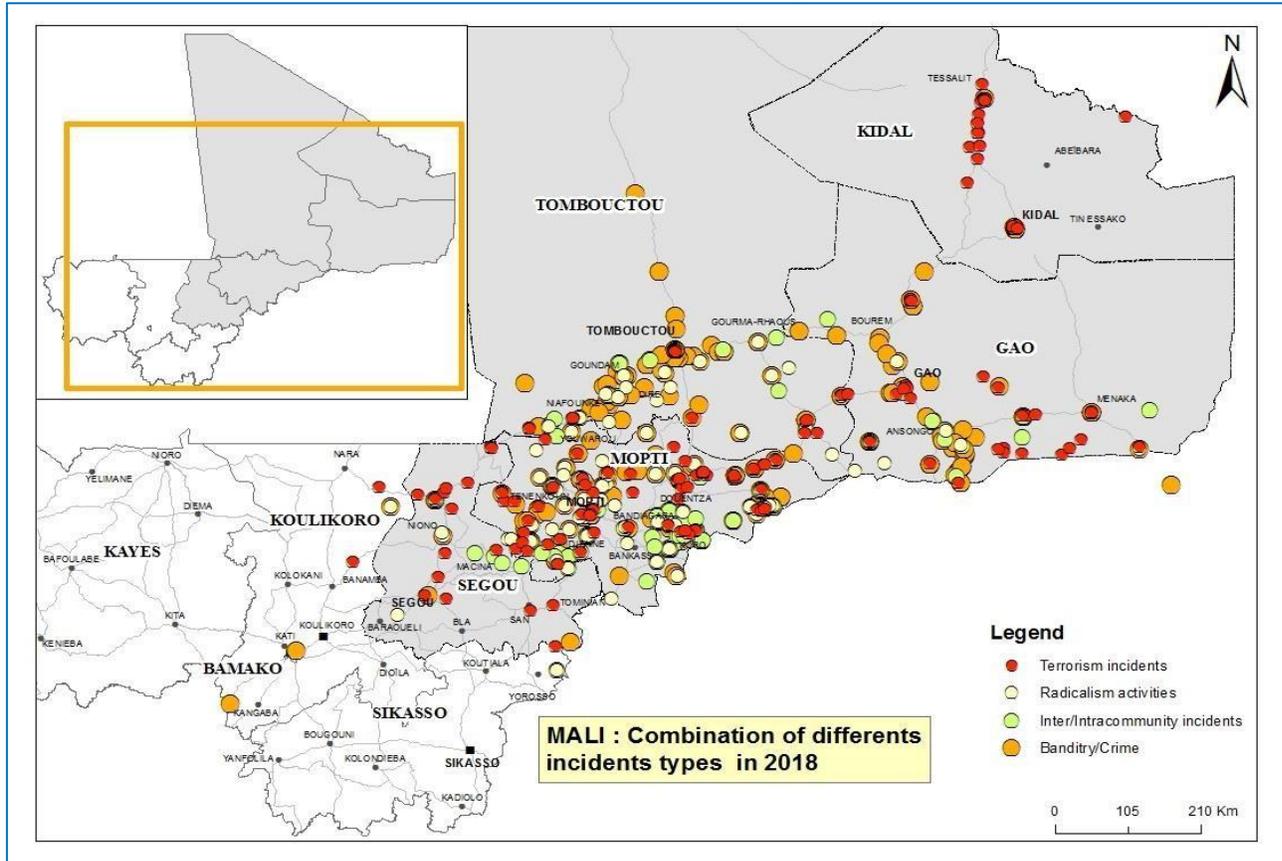
Source : SNU : Bilan Commun Pays mars 2019

28. La dégradation de la sécurité au Centre et au Nord se manifeste clairement par l'accroissement des incidents sécuritaires et de radicalisme des jeunes ainsi que par l'augmentation du nombre des conflits intercommunautaires. Ainsi, le système de suivi cartographique du nombre d'incidents enregistrés par les services de la MINUSMA (JAMAC) entre 2015-2018 montre la situation critique des régions du Nord et du Centre. Le nombre d'incidents liés aux actes terroristes n'a cessé d'augmenter depuis 2014 alors étaient limités à une quarantaine pour atteindre près de 200 incidents en 2018. Les actions se sont intensifiées à partir de 2015. Les actes terroristes commis étaient concentrés en 2013 dans la zone de Kidal et très marginalement à Tombouctou alors qu'en 2018 une grande partie du centre a connu une densification très forte des actes violents autour de Mopti, Gao et Ségou.

29. Les conflits à caractère intercommunautaire prennent également de l'ampleur, particulièrement au centre du Mali : au premier semestre de 2019, ont eu lieu au moins quatre attaques et incidents meurtriers dont la plus importante a été perpétrée le 23 mars 2019 contre le village d'Ogossagou Peul de la région de Mopti où 164 personnes ont trouvé la mort. Certaines localités du sud du Mali ne sont plus épargnées comme à Bamako. A ce mouvement d'intensification des incidents parfois très violents créant une psychose d'insécurité et de déplacements des populations, s'ajoutent d'une part les incidents liés au développement du radicalisme militant se référant au djihadisme atteignant près de 150 cas de violence et, d'autre part la large diffusion du banditisme et des crimes dans la zone de Gao et Mopti. Le nombre de conflits intercommunautaires a doublé entre 2015 et 2018 dans plusieurs villages du centre principalement, avec d'intenses conflits dans les zones de Ménaka et le sud de Mopti (voir carte des incidents répertoriés selon leurs causes).

30. Depuis 2015, le Centre s'enlise dans une crise dont les causes et les conséquences sont plus profondes et plus graves en raison de l'insécurité alimentaire, la pauvreté, l'injustice, l'absence d'institutions étatiques, l'expansion de l'idéologie fondamentaliste, la fermeture des écoles, la lutte pour l'accès aux ressources naturelles, la marginalisation des femmes et des filles, etc. Les groupes islamistes et les milices ont su remplir le vide de l'Etat et capitaliser sur une soif de justice des populations et un mode de gouvernance décrié pour proposer un autre mode de gouvernance en phase avec les attentes des populations pour plus de justice, de protection et la fin de la corruption.

Mali : répartition spatiale des incidents en 2018 selon quatre catégories (terrorisme, radicalisme, banditisme et inter communautaire)



Source : MINUSMA 2019

2.1.1.2 L'Accord de 2015, entre espoirs et attentes

31. Le rapport d'évaluation de l'Observateur indépendant datant du 18 février 2019 sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015 met en lumière plusieurs constats et enseignements utiles sur la dynamique de mise en œuvre des différents articles de l'Accord et l'importance de la qualité de la gouvernance et de l'engagement politique pour accélérer la mise en œuvre des principaux piliers de l'Accord.

32. Avant tout, les feuilles de route et les chronogrammes élaborés ne s'inscrivent pas dans une vision stratégique permettant de mettre en œuvre les principaux piliers de façon concomitante et dynamique. L'existence de certains chevauchements des missions des structures gouvernementales en charge de la mise en œuvre, réduisant le leadership et l'efficacité de l'action gouvernementale, n'a non plus facilité le leadership gouvernemental. La baisse du rythme des activités du Comité de Suivi de l'Accord (CSA) et des engagements plus fermes de la Médiation internationale ont contribué au ralentissement du processus de mise en œuvre de l'Accord, surtout en 2018 avec l'élection présidentielle. La plupart des progrès réalisés ont eu lieu avant 2018 et concernent principalement la mise en place des mesures préalables.

33. A mi-parcours de la mise en œuvre de l'Accord, la situation générale est marquée par un découragement général de toutes les parties liées par l'Accord en raison de la recrudescence de la violence dans le Centre du Mali ainsi que des attermoissements sur les réformes constitutionnelles. Pour donner un nouvel élan à cet Accord, le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa Résolution 2423 (juin 2018) à

travers le « Pacte pour la paix », a mis l'accent sur l'urgence de prendre les mesures les plus adéquates pour « accélérer la mise en œuvre intégrale et inclusive » de l'Accord. L'application des sanctions des Nations Unies contre trois personnes ciblées en décembre 2018 a été un signal fort pour mettre les Parties maliennes devant leurs responsabilités.

34. Ensuite, le niveau de mise en œuvre de l'ensemble de l'Accord est très modeste, 30 % seulement au mois de décembre 2018 ; les 58 engagements restants représentent 70 % de l'Accord. Parmi les progrès réalisés, il y a i) la cessation effective de l'état de belligérance entre le gouvernement et les mouvements signataires de l'Accord de paix, ii) la création du Ministère de la Cohésion Sociale, de la Paix et la Réconciliation Nationale comme principal coordonnateur de la mise en œuvre de l'Accord, iii) la promulgation en juin 2018 des lois créant les collectivités territoriales, les régions, les cercles et les communes des nouvelles régions de Taoudénit et de Ménaka, iv) l'élaboration du cadre de gestion du Fonds de Développement Durable et v) l'adoption du document portant sur la politique nationale concernant la justice transitionnelle et l'adoption d'un plan d'action pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Les engagements les plus structurants qui tardent à se mettre en place et qui sont de nature à avoir une portée stratégique sur le rétablissement de la confiance des populations et l'engagement des parties prenantes, concernent les réformes politiques, institutionnelles, sécuritaires et de réconciliation nationale. Actuellement, la mise en œuvre de l'Accord concerne essentiellement les mesures les plus visibles qui n'ont pas une traduction sur la vie quotidienne des populations, qui aspirent à plus de sécurité, un meilleur accès aux services sociaux de base, une présence effective de tous les services de l'Etat et de meilleures conditions pour les trajectoires de leurs projets économiques, personnels, sociaux et familiaux.

35. L'aggravation de l'insécurité et la montée en puissance des conflits inter communautaires dans le Centre, le retard pris dans la révision de la Constitution et l'adoption d'une nouvelle loi sur la décentralisation risque de fragiliser l'Accord de paix avec le Nord. Pour les prochaines années, les parties signataires devront redoubler d'efforts et d'initiatives pour que i) l'Accord de paix dans ses mécanismes de mise en œuvre soit bien approprié par le gouvernement et les populations concernées, ii) le gouvernement prenne des mesures audacieuses et à effets immédiats pour que les principaux services de l'Etat reprennent dans le Nord et le Centre puisque la stabilisation du Nord dépend du niveau sécuritaire dans la région du centre, ii) le système judiciaire prenne des initiatives fortes pour punir les personnes ayant commis des actes et crimes avérés, iii) les mouvements signataires de l'Accord laissent de côté toute stratégie dilatoire sur le processus DDR et l'engagement dans le processus politique des réformes convenues et iv) le gouvernement, les mouvements signataires et les partenaires internationaux adoptent des nouvelles méthodes de travail plus contraignantes visant la synchronisation des quatre piliers de l'Accord et le suivi des recommandations de l'Observateur indépendant de l'Accord.

36. L'accord de paix de 2015 a reconnu explicitement l'importance de s'attaquer aux causes sous-jacentes et profondes des conflits parmi lesquelles les faibles réponses aux attentes et aspirations des populations³. Les deux volets de l'Accord de paix devant contribuer à s'attaquer à ces causes sont le « développement socio-économique et culturel (Titre IV) », « la justice, la réconciliation et les questions humanitaires (Titre V) ». La contribution du SNU à travers son nouvelle approche Nexus pourrait contribuer à appuyer le gouvernement à mieux traduire ces aspirations dans la Feuille de route de l'Accord de paix et initier un processus de formulation d'un programme intégré « Humanitaire-Développement-Paix » multi acteurs.

³ L'enquête sur la perception des populations de 2018, réalisée dans le cadre des études du CREDD, en donne une idée claires des attentes et espoirs des populations.

Mali : Niveau de mise en œuvre de l'Accord de paix en 2018 par pilier



Source : Rapport de l'Observateur indépendant de la mise en œuvre de l'Accord de paix, Carter Centre Février 2019

37. Les *causes* de la fragilisation de l'Etat malien et des dynamiques de conflits sont :

Causes immédiates

- La montée des groupes d'auto-défense, des réseaux terroristes et de trafiquants ;
- L'impunité généralisée en raison de la très faible efficacité du système judiciaire et la défaillance des forces de sécurité ;
- Les déplacements des populations en raison de l'insécurité physique et alimentaire ;
- Les faibles capacités d'organisation des Organisations de la Société Civile (OSC) dans leurs rôles de veille, de promotion et de défense des droits de l'homme et des groupes les plus vulnérables surtout les femmes, les jeunes et les enfants.

Causes sous-jacentes

- Les instabilités institutionnelles et l'affaiblissement des forces de sécurité ;
- Les limites du processus de décentralisation qui a plus généré des systèmes de « féodalités locales » que de réelles plateformes multi acteurs pour la gestion du développement régional/local dans lequel le citoyen est considéré comme acteur et non comme sujet pour mieux résoudre les problèmes de développement des populations locales et réduire leur niveau de privations multidimensionnelles;
- La sous-estimation et la négligence des pouvoirs locaux et traditionnels dans la prévention et la gestion des conflits.

Causes profondes

- Les limites du schéma de croissance non inclusive et le manque d'efficacité et d'efficience des politiques publiques pour réduire les risques des facteurs déclencheurs et l'entretien des conflits de vulnérabilité et d'instabilité des régions ;
- La perte de confiance des populations en la capacité de l'Etat (en particulier des forces de sécurité et de l'armée) à assurer souverainement l'intégrité territoriale et à les protéger contre toutes les formes de violence ; mais aussi la perte de confiance entre les acteurs nationaux dans le consensus d'un nouveau mode de gouvernance
- Le manque de volonté politique pour donner plus d'initiatives, de compétences et de moyens aux régions et affirmer leur identité culturelle et le développement de leurs territoires.

2.1.2 Environnement fragile, chocs environnementaux et climatiques récurrents

38. Le Mali est un vaste pays continental, avec une superficie d'environ 1.241.238 Km², présentant trois zones écologiques distinctes : la zone soudanienne au sud, la zone sahéenne au centre et la zone saharienne au nord. Il a un climat de type tropical sec avec une grande variabilité, des périodes sèches et pluvieuses. Il est arrosé par deux des plus importants fleuves de l'Afrique (le Niger et le Sénégal) qui s'écoulent dans d'immenses bassins versants partagés avec douze pays. Cette situation explique à la fois le potentiel de ses ressources naturelles, la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes (intempéries climatiques, crues...) et son exposition aux risques de catastrophes d'origine naturelle et/ou anthropique suivants : sécheresses successives, inondations, invasions acridiennes, épidémies, etc..

39. Avec ses vastes zones arides et semi-arides, le Mali subit souvent les effets des épisodes de sécheresse et des inondations qui se sont accélérées ces dernières années avec le changement climatique. En 30 ans, le pays a connu cinq épisodes majeurs de sécheresse, dont celles des années 1980 et 2005 qui ont affecté respectivement 1,5 millions et 1 million de personnes avec des conséquences économiques et sociales importantes. Les sécheresses subies au cours des dernières décennies ont entraîné une forte migration des populations du Nord vers le Sud, mais elles ont aussi intensifié la pratique de l'agriculture pluviale dans les bas-fonds et dans les vallées inondables des fleuves et marigots particulièrement pour la riziculture. Le Mali subit aussi parfois les conséquences de l'invasion des criquets ravageurs pour le secteur agricole.

40. Les risques des inondations surtout en zones urbaines se sont amplifiées par les constructions anarchiques et le manque d'infrastructures d'évacuation des eaux pluviales. Elles frappent principalement les zones se trouvant dans le Delta Intérieur du fleuve Niger (64 000 km²). Outre Bamako, les régions de Tombouctou, Gao, Mopti, Ségou, Kayes, Koulikoro et Sikasso sont toutes exposées.

41. L'état de l'environnement au Mali est caractérisé par les vents (poussières) sahariens, les feux de brousse et domestiques ainsi que l'incinération des déchets qui affectent la qualité de l'air dans les différentes régions du pays. Dans certaines localités du pays (comme à Bamako), la teneur en carbone dans l'air est 4 fois supérieure à la valeur limite annuelle de 10 µg/m³ recommandée par l'OMS. Les feux de brousse sont également à l'origine de grosses pertes en production et en biomasse constituant des catastrophes pour le monde rural.

42. Les sols subissent une dégradation liée à une perte annuelle de terres arables variant de 6,5 t/ha à 30 t/ha en fonction du type de sol. L'érosion éolienne accélérée des sols dégradés entraîne la création de dunes provoquant une réduction de la productivité sur plus de 20.000 ha.

43. Au niveau des écosystèmes naturels, les forêts ne couvrent plus, avec 17,4 millions d'ha, que 54 % des superficies recensées en 1985. Les surfaces allouées aux pâturages sont en augmentation et représentent 35 millions d'ha dont 40 % sont brûlés annuellement. Les produits forestiers non ligneux sont des ressources biologiques très importantes dans l'autoconsommation, la sécurité alimentaire et l'économie familiale. Toutefois, la gomme arabique n'est pas exploitée durablement et les acacias producteurs de gomme sont menacés. Les terres boisées disparaissent au rythme de 400.000 à 500.000 ha/an.

44. Plusieurs efforts et actions ont été menées afin de préserver le potentiel écologique du Mali, avec le suivi du réseau de 20 aires protégées (5,6 millions d'ha) et de 118 forêts classées (1,3 millions d'ha), soit au total 5,5 % du territoire national. A ceci s'ajoutent les zones transitoires et tampons, le site Ramsar du Delta intérieur du Niger (4 millions d'ha), etc. Par ailleurs, le pays fait des efforts pour protéger les mammifères à forte valeur patrimoniale.

45. En matière d'eau, le Mali affiche une disponibilité en eau de près de 20 milliards de m³/an. Le secteur de l'énergie qui utilise 16.067 millions de m³ en est le plus gros consommateur (81,4%) bien que l'eau après turbinage puisse être affectée à d'autres usages. Ce sont ensuite l'irrigation (17,7%) et l'élevage (0,4%) qui se partagent les ressources en eau. L'approvisionnement en eau potable quant à elle ne représente que 0,5% de la consommation nationale annuelle.

46. Les sols sont sujets à une dégradation inquiétante liée aux érosions hydriques et éoliennes, ainsi qu'à une exploitation irrationnelle. L'agriculture utilise 4 millions d'hectare en l'absence de vision et de pratique d'exploitation des ressources de façon durable (faible apport d'éléments fertilisants, utilisation de pesticides toxiques, etc.). L'élevage, suite au mauvais maillage hydraulique, est source de surpâturage et de dégradation des sols.

47. L'agriculture périurbaine est confrontée à la qualité de l'eau (autour de Bamako notamment) et à celle des déchets rarement prétraités. Les premières pluies violentes lessivent les engrais et les pesticides (près de 16 tonnes de pesticides utilisés en 2013, soit une moyenne de 0,43 kg/ha en 2013 – INSTAT), utilisés dans les périmètres irrigués, vers les cours d'eau.

48. Les exploitations minières avec 9 mines d'or industrielles à ciel ouvert et 224 champs d'orpaillage posent également d'importants problèmes environnementaux et sociaux. L'exploitation minière industrielle respecte, plus ou moins bien, les réglementations environnementales. A l'inverse, l'orpaillage, en hausse et très peu contrôlé, représente une menace environnementale majeure (destruction de la végétation et des sols, rejets de mercure et de cyanure).

49. La pollution de certaines industries surtout dans le District de Bamako constitue à la fois un problème environnemental et une question de santé publique. Certaines industries telles que les industries textiles, les tanneries, les firmes pharmaceutiques et les fabriques de piles et de détergents sont très polluantes. La plupart d'entre elles rejettent, sans prétraitement approprié, la majeure partie de leurs eaux usées dans les collecteurs et dans les cours d'eau. A cela s'ajoute le problème de la gestion des déchets qui constitue un important défi ; seuls de 40% à 60% des déchets solides sont évacués vers des sites de dépôt, le restant s'accumulant dans des dépôts anarchiques.

50. En 2008, les coûts de la dégradation de l'environnement ont été estimés, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, à plus de 20% du PIB et sont principalement liés à la dégradation des sols, aux dommages environnementaux sur l'état des forêts et de l'eau et aux inefficiences, dans l'utilisation des ressources naturelles, des intrants agricoles et de l'énergie. En cas d'inaction, les dommages futurs s'avéreront encore plus sévères et préjudiciables à la gestion durable des ressources naturelles et au cadre de vie des populations.

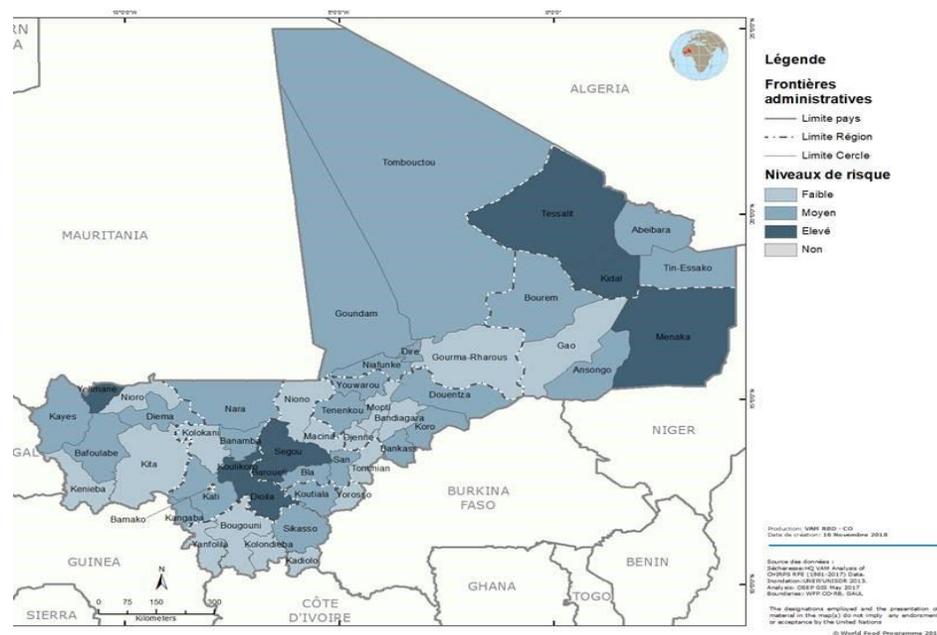
51. L'impact du développement du secteur de l'élevage est aussi loin d'être négligeable. Les impacts environnementaux les plus importants portent sur la destruction du tapis herbacé, la dégradation du sol et l'accélération de la désertification par le surpâturage, la destruction des ressources forestières par l'émondage des arbres lors des périodes de soudure, la production de gaz à effet de serre avec l'émission de méthane.

52. En matière de développement des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, et éolienne), les opportunités sont sous-utilisées. En effet, seuls 250 MW d'énergie hydro-électrique sont exploités à ce jour sur les fleuves Niger et Sénégal (en dessous de 1 % des productions énergétiques) dont le potentiel s'élève pourtant à 1 GW. La Politique Énergétique Nationale (PEN) de 2006 n'a pas été actualisée et plusieurs cadres stratégiques (Stratégie Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables, Stratégie Nationale pour le Développement des Biocarburants) sont en attente d'être mis en œuvre.

53. La question de l'environnement est bien intégrée dans les politiques sectorielles et le Mali dispose de législations et réglementations régissant la préservation de l'environnement et l'application sur le terrain

(Etude d'Impact Environnementale et Sociale-EIES-, Evaluation Environnementale Stratégique-EES). Toutefois, force est de reconnaître que cette législation n'est que très peu appliquée.

54. L'exposition aux chocs et crises et la faible résilience des plus vulnérables reste un problème de base. La récurrence et l'ampleur des chocs climatiques et/ou naturels (inondations et sécheresses) exposent tout particulièrement les plus vulnérables dans les zones touchées de manière récurrentes (carte ci-dessous) :



55. Les autres causes de la vulnérabilité des populations maliennes sont liées à la dépendance des cultures pluviales connaissant régulièrement des irrégularités, par rapport aux capacités de gestion de l'eau, de maîtrise des conflits fonciers, de niveau de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs ainsi que de capacités d'anticipation et de gestion des risques liés aux effets du changement climatique et du mode de gestion des espaces urbains et ruraux, en l'absence d'un Schéma national et de schémas régionaux d'aménagement du territoire scrupuleusement observés par tous les acteurs dans le cadre d'une bonne gouvernance nationale, régionale et locale. Enfin, la forte croissance démographique et le manque d'investissement pour préserver les ressources forestières et gérer efficacement les ressources en eau accroissent la pression sur les ressources naturelles et la dégradation du capital naturel du Mali.

56. Le document de politique nationale de protection de l'environnement indique que l'augmentation sensible de la population, conjuguée à la persistance des conditions climatiques défavorables et à des systèmes d'exploitation pour la plupart extensifs, inadaptés et aux productivités très faibles, est un facteur important de la dégradation importante des ressources naturelles et de l'environnement, qui participe activement au processus de désertification. Cette situation a conduit en de nombreux endroits à une rupture de l'équilibre entre les activités pour la satisfaction des besoins des hommes et la conservation des ressources de l'environnement et du potentiel du milieu naturel.

57. La pression sur les ressources naturelles, conjuguée aux facteurs climatiques, contribuent à la raréfaction des ressources sylvopastorales, avec la disparition de 100.000 ha de forêts chaque année, à la destruction des écosystèmes et habitats naturels, à une perte importante de la biodiversité et à la progression du phénomène de désertification. Parallèlement à ce processus de dégradation, les ressources de l'environnement sont également soumises à un risque accru de pollution et nuisance diverses.

58. Dans l'ensemble, les principaux problèmes sont donc :

- en matière de ressources forestières : (i) l'extension des surfaces cultivées qui réduit chaque année la couverture forestière ; (ii) l'absence d'une réglementation sur l'affectation des terres suivant

leur vocation ; (iii) la transhumance des animaux dans la quasi-totalité du pays ; (iv) l'exploitation anarchique du bois ; (v) la faiblesse des connaissances sur les ressources forestières ;(vi) l'insuffisance des moyens affectés au contrôle forestier ; (vi) l'incohérence entre la politique d'Urbanisation et la conservation des forêts et (vii) les difficultés liées à l'application des textes.

- en matière de conservation des eaux et des sols : (i) l'absence d'une stratégie nationale de conservation des eaux et des sols au niveau du secteur agricole; (ii) la baisse généralisée de la fertilité des sols (l'épuisement du sol en éléments minéraux des terres sous culture) ;(iii) la dégradation des sols par l'érosion hydrique et éolienne ; (v) l'ensablement des cours d'eau ; (iv) la dégradation des terres agricoles par acidification, salinisation et alcalinisation .
- en matière de la conservation de la faune et de son habitat :
 - La forte pression du braconnage ;
 - La destruction des habitats par l'agriculture itinérante, l'exploitation minière et la transhumance et les feux de brousse ;
 - L'insuffisance des moyens affectés à la lutte anti braconnage ;
 - Le manque d'investissement dans le sous-secteur ; l'inexistence d'une stratégie de gestion des aires protégées.
- En matière d'énergies renouvelables : la faiblesse des capacités de production et de transport du système électrique et la faible valorisation des ressources énergétiques nationales ainsi que la multiplicité des acteurs institutionnels, la faiblesse des moyens matériels, financiers et humains.
- En matière de gouvernance environnementale et de financement du secteur de l'environnement: les efforts entrepris n'ont pas permis d'inverser la dégradation des ressources naturelles en raison, entre autres, de l'atomisation institutionnelle empêchant la gestion efficace des ressources, le sous-financement des priorités environnementales et du développement des énergies renouvelables ainsi que la faiblesse du système de prévention et de gestion des risques environnementaux

59. En résumé, le Mali est confronté aux principaux problèmes liés à la gestion durable des ressources naturelles et à la limitation des effets négatifs du changement climatique :

- Les effets du changement climatique (augmentation de la température de 0,7 ° C et baisse de 12 % de la pluviométrie au cours des 30 dernières années) sur la pression des terres arables et l'utilisation des ressources forestières ;
- Le fleuve du Niger dont 1 000 Km parcourent le Mali est menacé par la pollution à proximité des grandes villes et surtout l'orpaillage qui déverse de grandes quantités de mercure ;
- Les impacts de la culture du coton et l'orpaillage sur la qualité des sols et des ressources en eau ;
- Le développement urbain non maîtrisé et anarchique dans certains quartiers qui sont dépourvus des infrastructures de base pour l'évacuation des eaux pluviales et usées engendrant de réels problèmes de sécurité et de salubrité publique.

60. Tous ces problèmes vont avoir des impacts réels à court et à moyen terme en particulier, l'amplification de la désertification, la pollution de l'eau, les maladies hydriques saisonnières et l'accélération des flux migratoires.

61. Le bilan diagnostique de la problématique environnementale et de l'état des ressources naturelles a mis en évidence un certain nombre de défis environnementaux majeurs que le Mali devra relever pour créer les conditions d'un développement durable inclusif :

- Assurer une meilleure adéquation entre populations et ressources naturelles à travers l'élaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire décliné en plans régionaux d'aménagement du territoire, en plans régionaux et locaux de développement ;
- Améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines en dotant les centres urbains et ruraux d'un minimum d'infrastructures d'évacuation des eaux pluviales, d'assainissement et en luttant contre les diverses pollutions, en particulier celles qui affectent les ressources en eaux ;

- Valoriser et mobiliser l'important potentiel des ressources en eau, en énergies nouvelles et renouvelables pour les mettre à la disposition des populations ;
- Améliorer les performances des systèmes agricoles, pastoraux et halieutiques ;
- Soutenir la recherche sur la désertification et la protection de l'environnement afin qu'elle développe des techniques et technologies appropriées dans les différents domaines ;
- Développer un dispositif approprié pour une information environnementale plus efficace et initier un programme ambitieux en matière de veille et d'éducation environnementales en vue de contribuer efficacement au changement des comportements de tous les acteurs et à tous les niveaux.

62. Les *causes immédiates, sous-jacentes et profondes* de la fragilité environnementale et des risques pour la durabilité du développement sont :

Causes immédiates :

- le mauvais remplissage des mares et l'abaissement du niveau des nappes phréatiques;
- la disparition de certaines espèces de la faune sauvage, conséquence d'une perturbation de l'évolution des écosystèmes ;
- les fortes pressions anthropiques et climatiques sur les ressources des zones humides ;
- le non transfert de la gestion des ressources naturelles aux organes délibérants des collectivités territoriales, responsables de la gestion des ressources naturelles dans leur domaine respectif

Causes sous – jacentes :

- les difficultés d'exécution du contrôle forestier ;
- la sécheresse et la désertification ;
- le manque d'information qui augmente considérablement la méfiance des populations par rapport aux technologies nouvelles, voire même crée des phénomènes de rejet ;
- le coût relativement élevé des équipements qui peut constituer un frein à l'adoption de certaines technologies d'énergies renouvelables.

Causes profondes :

- Forte pression démographique ;
- Déficit en eau pour les besoins essentiels d'alimentation et de production ;
- Pratiques culturelles inadaptées et faible accès aux marchés ;
- Pauvreté généralisée dans le pays surtout en milieu rural,
- Faiblesse des capacités techniques appropriées au niveau des exploitations familiales.

2.1.3 Croissance économique à faibles effets sur la diversification des bases productives et la réduction de la pauvreté

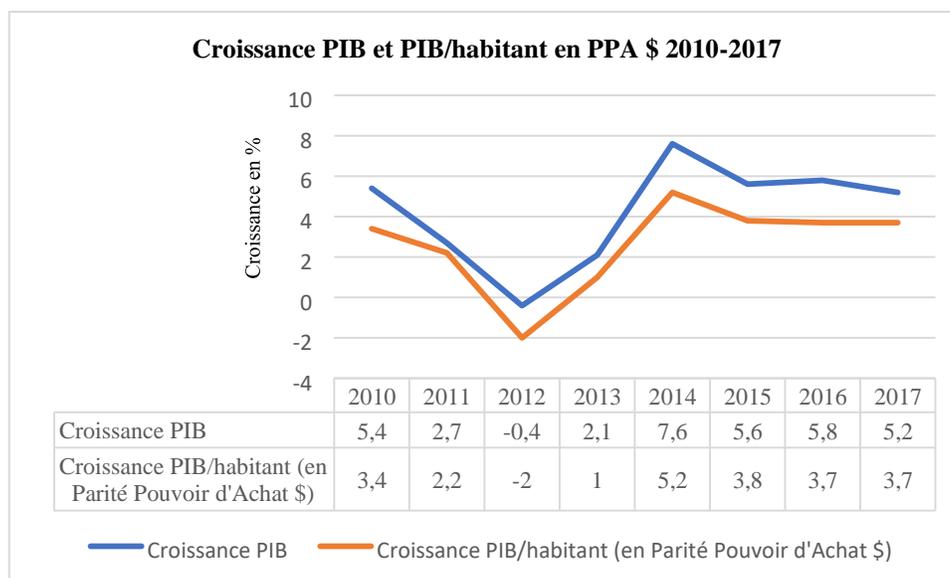
63. Malgré des taux de croissance soutenus (et notamment par rapport aux autres pays de la région), la croissance de l'économie malienne est fondamentalement marquée par sa faiblesse, au regard du fort taux de croissance démographique, sa volatilité et sa dépendance du secteur agro-pastoral. Elle se distingue aussi par sa faible inclusivité qui se traduit par des effets limités sur l'amplification du rythme de réduction de la pauvreté et des vulnérabilités socio-économiques. Elle se manifeste également par la généralisation des activités informelles et de migration comme formes de stratégies adaptatives des pauvres par rapport au manque d'emplois décents, en particulier pour les jeunes, et de revenus monétaires durables. Enfin, elle se reflète par l'absence d'un système de protection sociale pour tous, y compris un socle de protection sociale, qui combinerait efficacement la protection sociale et les filets sociaux.

64. Au niveau global, malgré l'évolution de l'environnement des affaires au Mali, l'économie malienne rencontre encore plusieurs difficultés pour attirer les investisseurs nationaux, sous-régionaux et internationaux. Selon le classement de l'indice du Doing Business 2019, le Mali est classé en 2018 au 145^{ème} rang sur un total de 190 pays. Les insuffisances du Mali concernent surtout le coût et la disponibilité de l'énergie, la protection des investisseurs minoritaires, l'exécution des contrats et le paiement de différentes

taxes. L'économie malienne est très peu compétitive, classée au 123^{ème} rang sur 137 pays en 2017 selon le classement du Forum mondial des entreprises. Sa faible compétitivité s'explique par le sous-équipement en infrastructures de production (transformation, conservation, conditionnement et distribution), le faible développement des chaînes de valeur porteuses, le faible niveau de développement du secteur privé (créateur d'emplois), le manque d'efficacité de ses institutions et le faible niveau de développement du capital humain (éducation et santé).

65. Au niveau de la trajectoire de la croissance économique sur une longue période 1980-2017 (sur la base des données de l'INS) et en dehors de la décennie 2000-2010 où le taux moyen de croissance a été de 5,8 %, le Mali a toujours enregistré des taux annuels moyens de croissance en dessous de 5% variant de 0,5 % pour la période 1980-1990 à 4,1 % au cours de la période 2011-2017. Les activités économiques au Mali sont structurellement dominées par le secteur primaire avec une contribution moyenne au PIB de 39,6 % sur la période 2010-2016, suivi du secteur tertiaire avec 39% et secondaire (21,1 %). Les secteurs à fort potentiel de création d'emplois et de génération d'effets de diversification des bases productives émergent difficilement depuis plusieurs décennies.

66. La croissance du PIB subit le contrecoup de la forte croissance démographique et le retard accusé dans l'amélioration de la productivité du secteur agro-pastoral ainsi que les difficultés de mutation du système productif dominé par la sous valorisation des chaînes de valeurs des produits du secteur primaire. Ainsi, la croissance annuelle du PIB/habitant, en termes de Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) en dollar entre 2010-2017, montre clairement que les performances sont très modestes et encore plus faibles au cours des années de crise 2011-2013.



Source : Travaux CCA 2019 sur la base des données de l'INSTAT et de la Banque Mondiale 2019

67. L'évolution des taux de croissance par branche entre 2011 et 2017 traduit d'une part l'impact de la variabilité des pluies sur les activités de l'agriculture et de l'élevage et, d'autre part la crise du secteur secondaire. En effet, la croissance des activités liées aux cultures vivrières a accusé des baisses importantes en 2011 (-13,4 %) et 2013 (- 11,6 %) ; en revanche à partir de 2014, le taux de croissance annuel moyen se situe autour de 10 %. Au niveau du secteur secondaire, sa contribution à la dynamique de la croissance du PIB est plombée par la profondeur de la crise des industries agroalimentaires qui accusent des forts reculs en 2010 (-10,0 %), en 2015 (-8,5 %) et 2016 (-12,0%), avec une forte croissance exceptionnelle en 2014 (+29,2 %). La branche Construction a enregistré un taux de croissance négatif de -0,47 % en moyenne sur la période 2011-2017, avec une forte baisse en 2012 (-34,7 %). Il en est de même pour la branche hôtellerie

et restauration avec un taux de -43,6% en 2012 et un taux de croissance annuel moyen de -2,3 % au cours de la période 2011- 2017.

68. Cette faible croissance qui a une empreinte écologique très importante n'a pas généré des effets multiplicateurs très significatifs sur la création de plus de richesses, d'emplois et de dynamiques économiques territoriales pour une industrialisation inclusive et durable. L'étude des chaînes de valeur, réalisée par le Ministère de l'Économie et des Finances en septembre 2018, montre que le Mali ne valorise pas suffisamment ses produits locaux. Dans le domaine de l'agroalimentaire, de nombreuses filières peuvent être sources de création de petites exploitations familiales et de PME valorisant plusieurs produits comme le riz, les fruits (dont la mangue, le karité, l'anacarde et le sésame), le coton, l'arachide, le lait, la viande et le cuir. Les niveaux actuels de transformation industrielle de ces produits sont très limités (moins de 7% de la production totale). En matière de produits d'élevage, les potentialités sont si importantes que tous ces produits et sous-produits peuvent donner naissance à des industries de transformation. En 2017/2018, le pays dénombrait plus de 11 millions de tête de bovins, 17 millions d'ovins et 24 millions de caprins. Dans les autres branches utilisant les matières premières locales non agricoles comme les minerais (engrais, sel gemme, or, phosphate, etc.) et les produits semi-finis importés comme dans l'industrie de la construction, le potentiel de transformation est réel ; il en est de même pour l'or, l'uranium, la bauxite et le fer tout en veillant au respect de l'environnement et aux effets négatifs sur les économies locales.

69. L'analyse de la qualité de la croissance sur la base de l'Indice de la Qualité de Croissance (IQC) proposé par Mlachila et Tapsoba (2014) pour 93 pays reflète à la fois la croissance proprement dite et sa dimension sociale ; l'IQC agrège deux composantes : i) la nature de la croissance (vigueur, stabilité, diversification, orientation vers les exportations) et ii) sa dimension sociale (santé et éducation principalement). Au cours de la période 2005-2011, l'IQC du Mali a été de 0,442, niveau très faible classant le pays au 88^{ème} rang sur 93 pays. Depuis 1990, le Mali reste à la traîne comparativement à d'autres pays en développement et à d'autres pays africains (Ghana, Madagascar, Rwanda et Tunisie).

Evolution de l'Indice de Qualité de la Croissance (IQC) du Mali 1990-2011

IQC	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2011
Mali	0,287	0,311	0,371	0,442
Moyenne de l'échantillon	0,55	0,58	0,62	0,65
Rang du Mali sur 93 pays	91 ^{ème}	91 ^{ème}	88 ^{ème}	88 ^{ème}
Rang du Mali sur 41 pays africains	39 ^{ème}	39 ^{ème}	36 ^{ème}	33 ^{ème}

Source : Mlachila, Tapsoba (2014)

70. Cette faible inclusivité de la croissance malienne s'explique non seulement par le retard accusé depuis plusieurs décennies dans la diversification des activités économiques s'appuyant sur un tissu industriel qui valorise les produits locaux et développe des chaînes de valeur, mais aussi du fait que cette croissance elle-même est instable et très insuffisante, compte tenu du fort taux de croissance démographique. La forte dépendance de la nature de la croissance actuelle du secteur du coton, de l'or et des produits agropastoraux faiblement valorisés localement maintient durablement l'économie malienne dans ses faibles capacités à créer annuellement des emplois durables et à redynamiser les économies locales. Cette croissance faiblement inclusive se traduit par un faible taux de réduction de la pauvreté (monétaire et multidimensionnelle) autour de 1 % en moyenne annuelle entre 1990 et 2011 et un manque d'investissement dans le capital humain. Le tissu productif actuel qui structurellement a très peu changé par rapport à l'année 1990, ne favorise ni les chaînes de valeurs porteuses et ni la création d'emplois décents, source de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité.

71. Ainsi, le Mali dans le cadre du CREDD 2019-2023 pourrait mettre en place cet indice pour permettre aux pouvoirs publics de bien vérifier si la croissance est suffisamment bien partagée et d'ajuster ses leviers

d'action en vue d'accélérer la diversification des bases productives, la réduction sociale et territoriale. Ce type d'instruments avec l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) et le profil de pauvreté des communes (PNUD) pourrait contribuer à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques et du suivi de l'impact de la croissance sur le niveau de développement humain.

72. La transformation structurelle inscrite dans le CREDD 2019-2023 va exiger, avant tout, une nouvelle stratégie de développement industriel et un choix de certaines filières plus porteuses au niveau du marché local et international là où les avantages comparatifs sont plus avérés pour le Mali. Les industries agro-alimentaires, des matériaux de construction et du textile sont une des sources les plus importantes de diversification et d'élargissement des bases productives aussi bien au niveau des zones rurales que dans les villes. Elles représentent des opportunités réelles de création d'entreprises privées pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, d'emplois et de revenus pour de larges couches de la population pauvre. Ensuite, l'industrialisation progressive du Mali passe inévitablement par un programme national de mise à niveau des entreprises et des compétences techniques et professionnelles afin de répondre aux besoins des demandes de biens et services du marché national, des marchés sous-régionaux et internationaux, et de main-d'œuvre dans tous les corps de métiers. Enfin, elle passe par la modernisation des infrastructures (respectueuses de l'environnement et du cadre de vie) de production, de conditionnement, de transport et de distribution, et la disponibilité accrue de l'énergie ainsi que par le développement des services bancaires surtout de la microfinance afin de susciter la création des micros, petites et moyennes entreprises.

73. Les *causes immédiates, sous-jacentes et profondes* sont nombreuses en particulier :

Causes immédiates :

- La crise multidimensionnelle et ses conséquences que le pays traverse depuis 2012;
- La faible productivité et compétitivité des deux secteurs (primaire et secondaire) qui contribuent au PIB;
- L'insuffisance de formation des acteurs du monde rural, en particulier des femmes, les opportunités de transformation des produits locaux au niveau des différentes filières agricoles;
- La faiblesse du tissu industriel et l'insuffisance des structures financières pour accompagner et couvrir les besoins de financement des entreprises et les initiatives privées ;
- La vulnérabilité de l'économie liée à une agriculture soumise aux aléas climatiques ;
- L'insuffisance des budgets de l'État alloués au développement du système de protection sociale;
- La faible implication des acteurs locaux influents sur le terrain.

Causes sous – jacentes :

- Le peu d'impacts des politiques industrielles mises en œuvre sur la dynamique des activités industrielles ;
- Le faible accès aux énergies nouvelles et renouvelables pour le développement des micros et PME;
- Les coûts prohibitifs de l'énergie et des transports ;

Causes profondes :

- Le faible développement de l'initiative privée et le retard dans la diversification de l'économie ;
- Les lenteurs dans les réformes structurelles liées au climat des affaires et du système financier ;
- La non-efficacité des politiques industrielles mises en œuvre en vue de réaliser une croissance économique inclusive et durable ;
- Les améliorations à apporter au dialogue social bi et tripartite (Etat, organisations d'employeurs et de travailleurs) pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises ;
- L'apport de la culture dans la recherche de la Paix et le développement économique qui doit être étudié et pris en compte nécessairement dans tous les documents stratégiques et de planifications comme la CREDD et UNDAF+, etc.

2.1.4 Forte croissance démographique et ambitions pour maximiser les bénéfices du dividende démographique

74. Le Mali connaît une croissance démographique rapide ; la population totale est passée de 3,5 millions d'habitants en 1960 à 14,5 millions d'habitants en 2009 et en 2018 à 19,4 millions. Le taux d'accroissement intercensitaire est passé de 1,7% sur la période 1976-1987 à 2,2% sur la période 1987-1998 et à 3,6% sur la période 1998-2009. Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6%, le pays s'attend à un doublement de sa population en moins de 20 ans si les tendances actuelles se maintiennent ; à ce rythme, la population malienne atteindra 50 millions d'habitants en 2050. Cette forte croissance démographique est liée au niveau élevé de fécondité qui se caractérise par une entrée précoce des filles en vie féconde et une sortie tardive. La fécondité des femmes au Mali, bien qu'en baisse lente, demeure parmi les plus élevées au monde. L'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer) est passé de 6,8 à 6,6 et 6,3 enfants par femme, respectivement en 2001, 2006 et 2018. Les femmes du milieu urbain ont un niveau de fécondité plus faible que celles du milieu rural (5,0 contre 6,5). Les femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction ont, en moyenne, 2,5 enfants de plus que celles qui ont un niveau secondaire ou plus. Le taux global de fécondité générale (TGFG) est de 214‰, il varie aussi en fonction du milieu de résidence, de 175‰ en milieu urbain à un maximum de 226‰ en milieu rural.

75. Le profil démographique de la population est marqué d'une part par la prédominance de la population rurale qui représente 77 % de la population totale et, d'autre part par sa jeunesse ; les moins de 15 ans représentent 46,6 % de la population contre moins de 5% de personnes âgées de 65 ans et plus. La population des jeunes de 10 à 24 ans représentait 30,71% de la population totale. Les enfants de moins de 5 ans (0-4ans) représentaient 18,06%. La baisse spectaculaire de la mortalité des enfants enregistrée ces dernières années n'a pas toutefois conduit à une baisse parallèle très significative de la fécondité. Avec un Indice de Fécondité Synthétique (ISF) de 6,3 enfants par femme, le Mali ne s'inscrit pas encore dans une réelle transition de la fécondité⁴. Ces niveaux élevés s'expliquent par des préférences pour des familles nombreuses et un très faible taux d'utilisation des méthodes contraceptives. En effet, le taux de prévalence contraceptive moderne reste à un niveau trop bas, 16 % en 2018, en net progrès par rapport à 2012-2013 (10,6 %) mais encore insuffisant pour accélérer les changements de comportements.

76. Ainsi, les défis associés à la forte croissance démographique sont donc considérables pour le Mali qui doit impérativement créer les meilleures conditions pour assurer un avenir meilleur aux générations futures et nécessite la combinaison des mesures d'accélération du processus de transition démographique et de relèvement du niveau de développement du capital humain pour capter les bénéfices du dividende démographique. C'est dans ce cadre, que le gouvernement a pris plusieurs initiatives visant à intégrer le paradigme du dividende démographique dans la planification à travers les axes suivants : i) Droits à la santé de la population, ii) élaboration, validation et lancement officiel de la Feuille de route sur le dividende démographique et iii) participation du pays à l'initiative régionale pour l'Autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel, avec l'appui de la Banque Mondiale, de UNFPA, et du SNU. Plusieurs actions visant l'accélération de la transition démographique via la maîtrise des taux de fécondité et la mortalité infantile sont déjà en cours dans le pays. Mais les bénéfices du dividende démographique ne pourront être profitables au développement du Mali que si les taux de dépendance accusent des baisses significatives pendant que la population active enregistre des augmentations importantes mais en même temps, la réalisation du dividende démographique dans le contexte actuel du Mali exige des politiques macro-économiques efficaces et des politiques sectorielles bien orientées sur les cibles des ODD. Ainsi, pour tirer pleinement profit du dividende démographique, quatre piliers ou domaines d'interventions clés sont proposés dans la feuille de route nationale : (i) Emploi et entrepreneuriat, (ii) Education et développement des

⁴ Pour certains pays sahéliens comme la Mauritanie ou le Soudan, avec des ISF compris entre 4,6 et 4,8, la transition de la fécondité apparaît mieux engagée ; par contre, dans les trois autres pays du Sahel (Mali, Niger et Tchad) pour cette transition, les progrès sont très insignifiants, avec un ISF compris entre 6 et 7 ; elle est loin d'être amorcée.

compétences, (iii) Santé et bien-être des adolescent(e)s et des jeunes et (iv) Droits, gouvernance et responsabilisation de la jeunesse.

2.1.5. Gouvernance politique et économique à effets limités sur la restauration de l'autorité de l'Etat, de la confiance et de l'efficacité des politiques publiques

2.1.5.1 Gouvernance à faible impact sur l'accélération de la transformation structurelle et la paix

77. Le Mali est un pays de plus en plus fragile, compte tenu des instabilités institutionnelles, de l'aggravation de la situation sécuritaire et des difficultés à rétablir la paix dans la partie du Nord du pays. Le manque d'enracinement des valeurs démocratiques et d'égalité des genres, le faible développement des activités culturelles valorisant, entre autres, le patrimoine millénaire du Mali et le manque de bonnes pratiques démocratiques dans un état de droit rendent la situation sécuritaire, sociale et économique très volatile et parfois très dangereuse pour la sécurité des populations surtout au Centre et au Nord.

78. La crise sécuritaire de 2012, aggravée par un autre coup d'Etat militaire⁵, a mis au grand jour la fragilité de l'Etat malien et la faible culture démocratique dans toutes les sphères et à tous les niveaux. Cela a favorisé entre autres le développement de l'idéologie religieuse investissant toutes les sphères de la société et l'émergence de plusieurs mouvements religieux de plus en plus conservateurs et radicalisés ainsi que de milices de groupes d'auto-défense et de trafiquants.

79. La résurgence de nombreux conflits internes, surtout dans le Centre, et la démission de l'Etat dans l'affirmation des institutions républicaines, a rendu la situation plus complexe pour la restauration de la paix au Nord.

80. Le score de l'Indice Africain d'Ibrahim de Gouvernance de 2017 classe le Mali au 28^{ème} rang sur 54 pays africains pour une valeur de 50,1 ; niveau en dessous de la moyenne africaine. La valeur de l'indice lié aux domaines de la sécurité et de l'Etat de droit selon l'Indice Ibrahim s'est située en 2017 à 49,7 plaçant le Mali au 35^{ème} rang sur 54 pays; pour la sous-catégorie « sécurité nationale » avec une valeur de 62,5 , le Mali est classé au 44^{ème} rang des 54 pays africains. Il en est de même pour le genre, avec des valeurs qui placent le Mali parmi les pays accusant les plus forts retards (45^{ème} rang).

81. Les faibles performances du Mali en matière de gouvernance s'expliquent par la dégradation de certains facteurs liés à la sécurité (individuelle et nationale), à l'Etat de droit et à la qualité de participation des populations dans la gestion des affaires publiques ainsi qu'à la dégradation de la situation des droits de l'homme.

82. Sur une longue période de 2008 à 2017, les indicateurs qui ont accusé les plus grands reculs sont ceux liés aux violences à l'encontre des civils-surtout des femmes et des filles-, aux trafics, à la faible représentation des femmes et les jeunes dans les institutions judiciaires, économiques, et politiques.

83. Les reculs enregistrés en dix ans varient de -50 (sécurité nationale et individuelle) à -26 (développement des crimes, recul des espaces de libertés et des droits civiques). Parmi d'autres causes, il y a surtout la persistance des violences sexuelles et basées sur le genre, le manque de confiance des populations dans les forces de sécurité à les protéger, surtout dans le Nord et le Centre, ainsi que la faiblesse du système judiciaire.

⁵ Le Mali a connu trois coups d'Etat réussis, 1968, 1991 et 2012.

Performances de la Gouvernance au Mali selon l'indice d'Ibrahim pour la période 2008-2017			
Catégories	2017		Evolution 2008-2017
	Score	Rang/54	
1. Sécurité et Etat de droit	49,7	35	-11,1
1.1 Etat de droit	56,0	26	-3,1
1.2 Transparence et Redevabilité	40,7	20	-3,8
1.3 Sécurité individuelle	39,5	41	-20,9
1.4 Sécurité nationale	62,5	44	-16,6
2. Participation et droits de l'homme	50,3	28	-10,5
2.1 Participation	57,2	24	-12,6
2.2 Droits	53,4	17	-13,1
2.3 Genre	40,1	45	-6,1
3. Développement Economique Durable	49,6	18	+0,9
3.1 Gestion publique	49,1	18	-0,1
3.2 Environnement des affaires	44,7	24	-2,4
3.3 Infrastructures	47,9	19	+8,7
3.4 Secteur rural	56,9	20	-2,2
4. Développement Humain	50,6	32	+4,5
4.1 Protection sociale	45,1	32	-0,5
4.2 Enseignement	37,8	34	+5,3
4.3 Santé	69,0	25	+8,8
Gouvernance globale	50,1	28	-4

Source : Fondation Mo IBRAHIM : Evolution de l'Index Ibrahim, Rapport annuel 2018

Mali : Progrès et reculs de certains indicateurs de la Gouvernance entre 2008 et 2017 Certaines dimensions de l'Indice Ibrahim

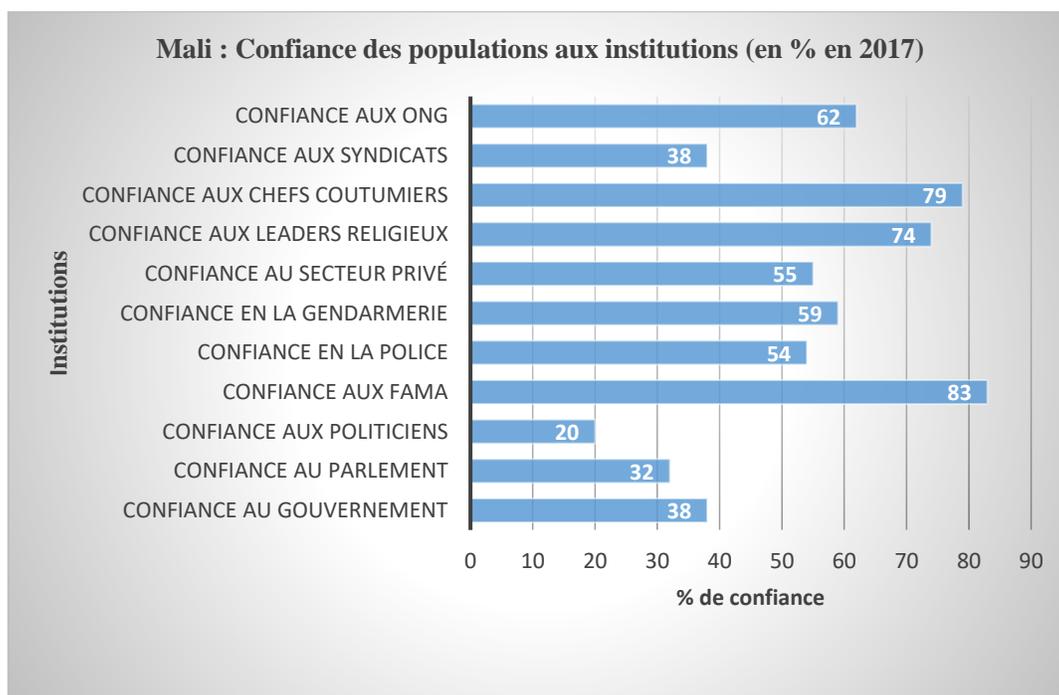
Indicateurs ayant enregistré plus de progrès			Indicateurs ayant accusé plus de reculs		
Dimensions	Indicateurs	Depuis 2008	Dimension	Indicateurs	Depuis 2008
1. Environnement des affaires	▪ Absence de bureaucratie excessive	+33,3	1. Sécurité nationale	▪ Absence de violences contre les civils par des acteurs non-étatiques	-53,1
2. Sécurité nationale	▪ Absence de tensions transfrontalières	+25,0	2. Sécurité personnelle	▪ Absence de trafics de personnes	-50,0
3. Transparence et redevabilité	▪ Accès aux documents des entreprises d'Etat	+25,0	3. Genre	▪ Représentation des femmes dans la justice	-50,0
4. Protection sociale	▪ Promotion de l'intégration économique des jeunes	+25,0	4. Genre	▪ Promotion de l'égalité liée au genre	-36,7
5. Santé	▪ Baisse Mortalité infantile	+22,4	5. Environnement des affaires	▪ Solidité des banques	-36,4
6. Genre	▪ Participation des femmes au marché du travail	+21,1	6. Sécurité personnelle	▪ Absence de violences gouvernementale contre les civils	-31,6
7. Santé	▪ Traitement antirétroviral	+21,1	7. Transparence	▪ Mécanismes de lutte contre la corruption	-30,5
8. Education	▪ Adaptation de l'éducation au marché du travail	+16,8	8. Droits	▪ Libertés et droits civiques	-26,8
9. Infrastructure	▪ Infrastructure et numérique	+16,7	9. Environnement des affaires	▪ Absence de contraintes à l'IDE	-26,5
10. Genre	▪ Lois contre les violences envers les femmes		10. Sécurité personnelle	▪ Absence de crimes	-26,0

Source : Fondation Mo IBRAHIM : Evolution de l'Index Ibrahim, Rapport annuel 2018

84. Les sondages réalisés en 2017 indiquent clairement que les deux tiers des maliens jugent que les situations politiques, économiques et sécuritaires ne vont pas dans le sens de l'amélioration. Les perceptions

de l'avenir d'ici cinq ans sont plus optimistes au plan économique (72 %), sécuritaire (71%) et plus mitigés au niveau politique (54 %).

85. Les perceptions des populations sur le rôle de certaines institutions dans le développement économique du pays, la paix et la sécurité ainsi que la confiance des gens dans les institutions mettent en évidence la question de la défiance. Pour la majorité des personnes interrogées, le gouvernement, l'Assemblée Nationale et les hommes politiques jouent peu si ce n'est aucun rôle dans le développement économique du pays, avec des niveaux de confiance respectivement de 38%, 32% et 20%. Pour les autres acteurs comme la Banque Mondiale, la BAD, les réponses sont très mitigées. Le rôle de la diaspora est perçu partout sauf à Kidal, celui des bailleurs de fonds est partout sauf à Sikasso et Kidal. Cette défiance est encore plus accentuée par rapport à la confiance des populations aux institutions. Ainsi, le niveau de confiance le plus faible concerne les politiciens (20 %), suivis par le Parlement (32%) et le gouvernement (38 %). En revanche, la majorité (83 %) des populations interrogées font confiance aux FAMA. La confiance est grande pour les chefs coutumiers (79 %), les leaders religieux (74 %) et les ONG (62 %).



Source : Ministère de l'Economie et des Finances CT/CLSP : Le Mali à bâtir : rapport de l'enquête diagnostic de la société malienne. GREAT, Septembre 2018

86. Les attentes des populations interrogées en 2017 sont fortes par rapport aux défis à relever. Les populations placent au premier rang la paix et la sécurité. Le deuxième défi est l'éducation, suivie par la question de la rébellion et la croissance économique. Par rapport à l'attachement de certaines valeurs, les populations interrogées mettent en avant le travail (63,7 %), les études (30,6 %) et la famille (11,6%).

87. En matière de gouvernance économique, le Mali a du mal à inverser la tendance du fort taux de pauvreté qui se situe autour de 45 % depuis plusieurs années et de l'insécurité alimentaire touchant 2,3 millions de personnes depuis 2013. La faible efficacité en matière de gouvernance économique et locale se manifeste par le développement de la corruption, la faiblesse des mécanismes de contrôles réguliers de l'utilisation des ressources publiques (Bureau du vérificateur général, section des comptes de la cour suprême, service national de contrôle de l'état, l'office de lutte contre l'enrichissement illicite, etc.)⁶ L'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International a classé au 122^{ème} rang sur 180 pays en 2017 avec un indice de 3,1 contre 2,7 en 2007. Selon le rapport d'analyse « dynamique de la

⁶ La section des comptes est une composante de la cour suprême.

gouvernance, la paix et la Sécurité au Mali entre 2014 et 2015 au Mali (sans le Nord et le Centre) » réalisé par l'INSTAT et l'IRD sur la base des résultats de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP), la perception de la corruption est presque endémique au Mali car 73% des personnes interrogées considèrent que ce phénomène constitue un véritable problème pour le pays ; les institutions les plus mises en cause sont la justice, la police et les administrations fiscales. Pour la gestion des finances publiques, des progrès accomplis, avec l'appui du FMI, sont encore fragiles. Les recettes intérieures du budget de l'Etat connaissent des instabilités surtout en 2018. Le manque d'efficacité et d'efficience dans la gestion des ressources publiques et l'importance de la corruption expliquent en grande partie certains dérapage très préjudiciables pour les secteurs sociaux et d'autres priorités économiques.

88. ***Les causes immédiates, sous-jacentes et profondes*** relatives au problème majeur de la gouvernance sont :

Causes immédiates

- Le manque de volonté politique de la part des acteurs politiques à trouver des compromis politiques inclusifs pour régler les conflits du Nord et du Centre, y compris avec les femmes et les jeunes ;
- Le faible accès de la population aux services publics et aux infrastructures sociales de base ;
- La détérioration de la situation sécuritaire, y compris l'expansion de la menace explosive ;
- Le faible capacité des acteurs à contribuer à la lutte contre l'impunité ;
- L'importance de la corruption ;
- L'absence d'une vision prospective de la gouvernance nationale, régionale et locale intégrant une nouvelle gouvernance des forces de sécurité fondée sur la défense des institutions de la république et l'état de droit face à l'insécurité ambiante et à la montée de la violence ;
- L'économie illicite liée aux trafics de marchandises, de drogue, d'armes et à la culture de l'impunité fragilisant l'Etat ;

Causes sous-jacentes

- L'aggravation des conflits inter communautaires ;
- Le contrôle des espaces (nationaux y compris les frontières dans le Sahel) et des ressources par les groupes terroristes et les milices, ainsi que leurs capacités accrues de recrutement auprès des populations, particulièrement des jeunes et des femmes ;
- Le non-respect et/ou la violation récurrente des Accords de paix de part et d'autre et la méfiance des populations en la capacité de l'Etat à les protéger ;
- Le manque de capacités techniques, matérielles et financières de l'Etat ;
- Le manque de transparence et de redevabilité dans le processus de prise de décision et dans la gestion des ressources publiques.

Causes profondes

- Le manque de culture de dialogue entre les acteurs politiques et la société civile pour une intégration sociétale entre le Nord et le Sud du Mali dans le cadre d'un pacte national sur la paix, la sécurité, le développement et le respect des droits humains ;
- Le manque d'un système efficient d'aide à la décision, notamment à travers la production de données statistiques fiables et à jour pour mieux orienter la gestion des affaires publiques et la planification du développement ;
- Le déficit d'accès à l'information ;
- La culture politique dominante focalisée sur la recherche d'intérêts personnels au détriment de l'intérêt général et sur la logique de confrontation comme seul mode de conquête du pouvoir politique au détriment d'une vision politique et économique prospective ;
- Le manque de culture de redevabilité et le déficit de légitimité au plan régional et local.
- Le faible niveau d'éducation civique, les faibles connaissances des droits par la population et leurs faibles capacités à les faire prévaloir ;
- Les inégalités sociales entre communautés et genres, renforcées par les us et coutumes.

2.1.5.2 Société civile en quête d'efficacité dans son mode d'action et de gouvernance

89. La société civile malienne, malgré ses faibles capacités et ses problèmes internes d'organisation, essaye de jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, la prévention des conflits, la défense des droits humains et la contribution au rétablissement de la paix. Selon les données statistiques de 2017, elle comprend près de 40 000 organisations locales formelles et informelles⁷ ainsi que 2 150 ONG formellement reconnues intervenant dans divers domaines. Les OSC sont structurées selon leur niveau d'intervention :

- Niveau 1 : les associations de base
- Niveau 2 : les ONG, en fonction du niveau de structuration et de services en direction des OSC de base
- Niveau 3 : les Fautières nationales et Collectifs d'ONG, constitués de réseaux et d'unions
- Niveau 4 : les Plateformes nationales (CNSC, FECONG, CNOP et CNPANE)

90. Depuis les années 90 avec le processus de démocratisation de la vie publique, les organisations de la société civile au Mali jouent un rôle de plus en plus important dans le renforcement de la démocratie, l'accompagnement du processus de décentralisation, la promotion d'un Etat de droit et l'accompagnement des populations, à la base à exercer leurs droits et à améliorer leurs situations économiques et sociale devant la profondeur de la pauvreté. Leurs actions tentent, malgré leurs faibles capacités financières et les difficultés de leur structuration en réseaux spécialisés de promouvoir les libertés individuelles et collectives, le développement de la citoyenneté par la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, et les valeurs de la bonne gouvernance.

91. Aujourd'hui, les OSC sont confrontées à des problèmes de capacité et de reconnaissance, avec des défis à relever en matière de consolidation et d'amélioration de leurs modalités de concertation et de leurs stratégies d'intervention pour réduire à terme leur dépendance de l'aide externe. Elles sont appelées à être plus professionnelles dans leurs modalités d'action et d'appui aux populations les plus vulnérables et à jouer plus efficacement leur mission de veille sur les questions des droits humains, de lutte contre les violences exercées envers les femmes et de renforcement de l'esprit de participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques. Elles ont également un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015. Certains partenaires (Banque Africaine de Développement, MINUSMA, PNUD, UNICEF, Union Européenne, etc.) appuient différentes OSC maliennes dans les domaines de la gouvernance locale, le processus électoral, la fourniture des services de base dans les régions et le dialogue avec le gouvernement sur les meilleures politiques publiques à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité socio-économique et alimentaire des populations.

92. Au cours des prochaines années, la société civile malienne est appelée à jouer efficacement son rôle :

- de partenaire du développement à côté de l'Etat et du secteur privé, loin de tous les agendas des partis politiques et des organisations religieuses, à travers des structures locales, faitières et de coordination dotées de stratégies d'intervention bien orientées sur les questions de la défenses des droits humains, de promotion de l'autonomisation des femmes, d'accompagnement des populations pour un meilleur accès aux services sociaux de base, de développement de la culture de la paix et de la cohésion sociale ;
- de facilitation entre tous les acteurs en conflits pour contribuer efficacement à la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015 ;

⁷ Source : Rapport final « Pouvoir politique, société civile, complémentarité, subsidiarité ou tremplin », Konard Adenauer-Stiftung, Mai 2017

- dans la fonction de veille et de défense des droits humains et d'émergence d'une gouvernance inclusive et apaisée dans le cadre d'un renouveau du contrat social et de la cohésion nationale pour un contre-pouvoir, en affirmant davantage son identité ;
- dans les processus électoraux en vue d'assurer à la fois la transparence et la crédibilité de toutes les élections nationales et locales ;
- d'éducation civique des populations sur les questions de tolérance, d'appropriation des valeurs culturelles ancestrales du Mali ;
- d'avant-garde sur les questions de défense des droits humains, de parité Homme-Femme, de lutte contre la violence envers les femmes et contre l'excision des jeunes filles.

93. L'Etat devrait également créer les meilleures conditions juridiques et financières pour les OSC en mettant en place un dispositif de financement pérenne et transparent. L'Etat, avec l'appui de ses partenaires au développement devrait également aider les OSC à mettre en place une stratégie nationale de développement de ses capacités techniques, organisationnelles et financières sur la base d'un diagnostic approfondi de ses forces et faiblesses. En contrepartie, la société civile devrait affirmer plus clairement son indépendance des partis politiques et des organisations religieuses ainsi que l'amélioration du mode de gouvernance de ses organisations de base, faitières et nationales.

2.1.5.3 Un processus de décentralisation toujours en quête d'équilibre entre l'unité de l'Etat et les aspirations de développement des régions

94. La généralisation du processus de décentralisation à l'ensemble du territoire malien a été initiée dans les années 90 et mise en œuvre depuis 1999. Le programme malien de décentralisation pose à la fois des questions sécuritaires, techniques et politiques. Du point de vue sécuritaire, l'absence de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national avec un impact sur l'effectivité du transfert des responsabilités et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées, notamment la perturbation continue du processus de paix par des groupes terroristes et criminels restent le défi majeur.

95. Au niveau technique, il importe de relever les questions liées au découpage territorial qui ne sont pas totalement réglées : ceci met en jeu le problème des limites des territoires des villages qui composent les collectivités territoriales et les difficultés futures de l'intercommunalité. Le statut des élus locaux et du personnel administratif des collectivités n'a pas été défini. Le manque de capacités techniques au niveau des collectivités territoriales et les questions récurrentes de transparence et de redevabilité des collectivités territoriales ne favorise pas le rétablissement de la confiance entre les populations et les élus locaux n'ont pas encore été engagés.

96. Sur le plan politique, les réformes institutionnelles et sécuritaires envisagées dans l'Accord de 2015 tardent à se mettre en place. Il s'agit notamment du transfert des responsabilités qui n'a été effectif que pour la santé, l'éducation et l'hydraulique. Mais même pour ces secteurs, le transfert des ressources n'est pas encore achevé. Il reste bien d'autres secteurs importants pour les citoyens, comme le foncier, pour lesquels aucun transfert n'a encore eu lieu alors que les conflits y deviennent de plus en plus nombreux et violents ; la démocratie à la base n'est pas promue parce que le contrôle par les communautés de base (dans les villages, quartiers, fractions, etc.) n'est pas systématiquement organisé. On y a substitué la tutelle des services de l'Etat alors que la corruption qui s'étend dans ces services rend le contrôle inefficace ; les limites de la tutelle ne sont pas clairement fixées et on ignore donc le degré d'autonomie des différentes institutions locales, notamment la cohabitation entre les élus locaux et les représentations du pouvoir central.

97. Dans un pays comme le Mali, le rôle des collectivités territoriales dans le processus de création de richesses au niveau local doit être mieux défini au niveau national et local. Aujourd'hui, la commune, avec ou sans complicité de l'Etat selon les circonstances, ne remplit pas ses fonctions de facilitateur et de police dans le respect des droits fonciers et le règlement pacifique des conflits fonciers. Ainsi, par exemple, la commune peut jouer plusieurs rôles selon les cas comme investisseur et entrepreneur ou les deux à la fois.

Cela ouvre la voie à tous les abus au plan foncier par les équipes municipales dans l'affectation des parcelles et l'attribution des lots d'habitation.

98. Malgré ces insuffisances, le Mali a réalisé des progrès dont les plus importants sont :

- La mise en place de 763 collectivités territoriales dont 703 communes, 49 cercles, 10 régions et une (1) collectivité territoriale à statut particulier, le District de Bamako ;
- Une particularité du cas malien de décentralisation est le tandem déconcentration et décentralisation avec l'existence des entités (régionales et cercles) qui sont à la fois des collectivités décentralisées et des circonscriptions administratives déconcentrées ;
- Des structures d'accompagnement et d'instrument de financement adapté aux besoins des collectivités territoriales : i) la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) comme structure de coordination et de suivi des actions de la décentralisation, ii) l'Agence nationale d'investissements des collectivités territoriales (ANICT) comme instrument central de financement du développement local et de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;, iii) le Centre de formation des collectivités territoriales (CFCT) comme dispositif national de formation des élus et agents des CT , iv) les Agences de développement régional (ADR), chargées d'appuyer les collectivités territoriales dans la maîtrise d'ouvrage du développement et v) l'opérationnalisation du dispositif de contractualisation entre l'Etat et les Régions à travers les Contrats-plans Etat-Région/District (CPEP).

99. Les politiques mises en œuvre d'une part pour créer les meilleures conditions d'inclusion territoriale surtout au Nord dans le cadre de l'opérationnalisation des différents accords de paix datant des années 90 et, d'autre part de promouvoir la gouvernance locale, montrent certaines limites. L'arsenal juridique, institutionnel et financier en matière de décentralisation au Mali, notamment les compétences, les attributions, le mode d'élection, le dispositif de financement et le dispositif d'appui technique des collectivités territoriales est incomplet et complexe. Tout d'abord, il y a lieu de noter que la stratégie de mise en œuvre de la décentralisation a été trop ambitieuse, sans vision prospective permettant sa mise en œuvre selon une démarche de progressivité de tous les processus de transfert des compétences et des moyens. Le manque de clarification des rapports entre l'Etat et les Collectivités Territoriales d'une part et d'autre part entre les collectivités territoriales elles-mêmes n'a pas dissipé les méfiances réciproques. A cela s'ajoute la non prise en compte de la question foncière dans le transfert des compétences. Ensuite, parmi les insuffisances dans la mise en œuvre, il y a la faible appropriation sociale et politique du Programme de décentralisation et de ses objectifs stratégiques par les différents acteurs notamment les élus, la société civile, les populations, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants de l'Etat. Enfin, il y a eu un mouvement de résistance de l'Etat et de ses services dans le processus de transfert des compétences et des ressources.

2.1.5.4 Etat de droit fragilisé et faible confiance envers le système judiciaire

100. La crise de 2012 au Mali a mis en exergue la profondeur des problèmes que rencontre la justice qui a été incapable de créer les conditions pour le renforcement de l'état de droit et le rétablissement de la confiance des populations envers les institutions judiciaires. Toutefois, lors de la destruction des mausolées, la Cour Pénale Internationale a jugé rapidement les terroristes islamiques. L'accès des personnes vulnérables aux services du système judiciaire est toujours difficile. Les victimes de violations des droits de l'homme, particulièrement celles touchées par les violences sexuelles et de genre font face à de nombreux obstacles lorsqu'elles tentent d'y avoir recours. Les victimes sont doublement affectées, à la fois par la violation de leurs droits et par la stigmatisation associée à leur volonté d'accéder à la justice. Devant cette situation, les femmes et les filles maliennes se réfèrent couramment au système de la justice traditionnelle même si celle-ci peut aussi véhiculer des perceptions discriminatoires à leur égard.

101. Les difficultés d'accès à la justice au Mali pour une majorité de la population étaient présentes avant la crise de 2012. En 2015, selon le rapport de l'enquête conduite par Afrobaromètre⁸, la majorité des Maliens n'a pas confiance en la justice. Selon ce rapport, seuls 45% des citoyens ont recours aux tribunaux pour le règlement des litiges ; plus de 52% de la population malienne pensent que la police et les magistrats sont les plus corrompus de toutes les institutions ; seulement 7% des citoyens maliens affirment avoir eu à faire avec le système judiciaire au cours des cinq années précédant l'enquête. Le rapport indique que les hommes sont deux fois plus susceptibles (soit 9%) d'avoir un contact avec les tribunaux que les femmes (4%). Les jeunes maliens entre 18 et 25 ans, notamment les ruraux et ceux qui n'ont pas reçu d'éducation formelle, ont des niveaux de contact encore plus bas avec la justice. Par ailleurs, 32% des personnes interrogées préfèrent la justice traditionnelle à la justice formelle. Le recours au Médiateur de la République est majoritairement utilisé par les hommes plus que par les femmes. En effet, en 2017 près de 90 % (89 %) des dossiers ont été introduits auprès du Médiateur de la République sont l'œuvre des hommes ; seulement 11% des dossiers introduits par les femmes.

102. Ce manque de confiance des citoyens en la justice formelle s'explique par le caractère corrompu de l'appareil judiciaire, les trafics d'influence, les lenteurs des procédures judiciaires et leur faible maîtrise par les populations. Par ailleurs, le peu de contacts des citoyens avec les tribunaux est entre autres dû à l'éloignement des juridictions des justiciables.

103. Au niveau du système pénitencier, les prisons demeurent surpeuplées et les conditions de détention restent à améliorer. À la fin de l'année 2018, la Maison centrale d'arrêt de Bamako, d'une capacité de 400 détenus, en accueillait 1 947, dont 581 avaient été déclarés coupables et 1 366 étaient dans l'attente de leur procès⁹. Les personnes détenues depuis 2013 sur la base d'accusations de terrorisme n'étaient pas autorisées à quitter leurs cellules exigües et mal ventilées, même pour faire de l'exercice physique. Des personnes étaient encore détenues dans un centre non officiel connu sous le nom de « Sécurité d'État¹⁰ ».

104. La justice malienne fait finalement face à de nombreuses difficultés et problèmes. Au niveau politique, la crise identitaire du Mali persiste, comme le montrent les divers soulèvements touareg qui continuent d'entraver la création et l'acceptation de la restauration de l'autorité de l'Etat. Au niveau opérationnel, la justice souffre de corruption endémique, des trafics d'influence, d'une pénurie généralisée de ressources et d'un manque de formation, plus spécialisée, des juges sur les questions des droits de l'homme et de l'utilisation des standards internationaux, du droit international humanitaire, les crimes de terrorisme, de lutte contre la criminalité transfrontalière organisée, des violences sexuelles liées aux conflits, et des interférences religieuses dans la compréhension et l'interprétation de la notion de justice surtout dans les conflits fonciers et les affaires familiales.

105. Pour faire face aux problèmes de la justice et asseoir une justice « réhabilitée, efficace, performante et crédible » plusieurs actions ont été engagées, en particulier la mise en œuvre du Programme de Développement de la Justice (PRODEJ). Ce programme a atteint des résultats tangibles comme l'accroissement du personnel judiciaire, le renforcement des capacités à travers la formation, la réhabilitation et la construction d'infrastructures, la révision et l'adoption de textes. Malgré ces résultats, la justice n'a pas encore atteint le niveau de confiance souhaité par les justiciables.

106. La République du Mali conduit actuellement un processus de révision constitutionnelle. La constitution du 25 février 1992 actuellement en vigueur consacre les principes fondamentaux de protection des droits de l'homme. Le Mali a souscrit aux neuf principaux instruments internationaux de protection des droits de l'homme, aux six protocoles additionnels ainsi qu'aux instruments juridiques de l'Union Africaine et de la Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest relatives aux droits de l'homme. En mars 2018, le Ministère de la Justice a, dans le cadre du mécanisme conjoint, annoncé l'ouverture d'enquêtes et d'informations judiciaires relative aux cas de violations et d'abus de droits de

⁸ Afrobaromètre qui est un réseau de recherche créé en 1999 a mené des enquêtes d'opinion publique sur plusieurs domaines (gouvernance, social, etc.) dans 37 pays africains.

⁹ Rapport 2017/18 Amnesty international

¹⁰ Rapport 2017/18 Amnesty international

l'homme documentés sur l'ensemble du territoire. Cependant, le manque de moyens financiers, les faibles capacités des ressources humaines surtout du personnel judiciaire et la corruption minent sérieusement la crédibilité, l'efficacité de l'ensemble des services judiciaires et par ricochet la consolidation de l'état de droit.

107. **Les causes immédiates, sous-jacentes et profondes** des principaux problèmes du système judiciaire malien sont entre autres :

Causes immédiates

- L'absence d'une réforme judiciaire pour mieux lutter contre les crimes susceptibles de freiner le processus de paix notamment les crimes de terrorisme, pour lutter contre la criminalité transfrontalière organisée, la faible capacité du système judiciaire à conduire des enquêtes sur les graves violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire, les disputes intercommunautaires sur la gestion des ressources naturelles, y compris les violences sexuelles liées aux conflits et aux violations graves des droits de l'enfant ;
- La faible exécution des décisions de justice ;
- Des directions nationales et des services déconcentrés peu fournies en ressources humaines, matérielles et financières marquées dans certaines régions par une forte insécurité (Nord et Centre) ;
- L'indépendance de la justice peu respectée ;
- Le caractère endémique de la corruption et des trafics d'influence dans le milieu judiciaire ;
- Un système pénitentiaire qui peine à remplir ses missions de base (faible prise en compte des droits économiques sociaux et culturels des prévenus et détenus) ;

Causes sous-jacentes

- La faible dotation budgétaire du Ministère de la justice ; la part du budget du Ministère de la justice dans le budget général de l'Etat n'a jamais atteint les 1 % (CREDD_ Diagnostic).
- L'insuffisante préparation des directions techniques du Ministère de la Justice.
- L'implication insuffisante de la société civile, comme structure de veille dans le processus de la réforme ;
- L'emploi généralisé de la langue française dans les textes juridiques ;

Causes profondes

- La complexité du système judiciaire qui en limite l'accès ;
- L'antagonisme entre les coutumes et le droit moderne, notamment en matière de droit foncier et de la famille ;
- L'analphabétisme d'une grande partie la population, surtout les femmes et dans les régions ;
- Les coûts d'accès à la justice et d'utilisation de celle-ci ;
- Le décalage culturel lié au caractère plus procédural et plus répressif du système par rapport aux pratiques judiciaires coutumières du Mali, plus informelles et plus axées sur la réconciliation ;
- La corruption.

2.1.6 Aggravation de la situation des droits de l'homme

108. L'absence d'autorités administratives et de sécurité dans la plupart des régions du Centre et du Nord du pays a mis à mal l'état de droit et a engendré le développement des groupes de défense communautaires. Cette situation a exposé les populations à plusieurs formes de violences et aux pressions des groupes terroristes et des milices. Ainsi, les violences sexuelles et les viols commis par les hommes armés contre les femmes et les filles ont augmenté.

109. Selon plusieurs sources, en particulier le rapport de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme à la date 21 janvier 2019¹¹ en 2018, la situation des droits de l'homme au Mali, malgré la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation, reste préoccupante dans le pays surtout dans le Centre et le Nord.

110. Les violations et abus graves des droits de l'homme commis au Nord du Mali lors de la crise de 2012-2013 sont nombreux notamment les exécutions arbitraires, les disparitions forcées, les actes de torture, les pillages et violences sexuelles généralisées, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et la destruction du patrimoine culturel. Au Sud du pays, dans la suite du contrecoup d'Etat, des bérêts rouges, policiers et journalistes ont été victimes d'exécutions arbitraires, d'actes de torture, de disparitions forcées. En 2018, La MINUSMA a documenté 696 cas d'allégations de violations et abus des droits de l'homme, dont 511 cas d'allégations d'abus et 185 cas d'allégations de violations. Ces allégations incluent 511 cas de graves violations aux droits de l'homme, telles que : 341 cas d'atteintes au droit à la vie, 58 cas de disparitions forcées, 35 cas d'atteintes à l'intégrité physique, et 77 cas de détentions illégales.

111. La plupart des auteurs de violations graves et abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire restent impunis. La situation spécifique des femmes et des enfants dans la crise que traverse le Mali demeure préoccupante : à ce jour, aucun auteur de violences sexuelles liées au conflit depuis 2014 n'a été jugé. La coalition d'ONG de victimes de violences liées aux conflits a identifié 130 victimes qui ont porté plainte et 37 d'entre elles ont été auditionnées par le juge¹².

112. Dans le domaine de la justice transitionnelle, l'absence d'une loi de protection des victimes et des témoins, renforcée par l'insécurité grandissante dans les régions en crise constitue une limite majeure au processus de justice transitionnelle pour garantir que le travail de la CVJR respecte effectivement les principes et normes internationaux en matière de justice transitionnelle en particulier pour les enquêtes et les audiences. Par ailleurs, il y a nécessité d'adopter une loi sur les réparations au profit des victimes afin qu'un programme de réparations adéquat soit mis sur pied. Quant aux associations de victimes et témoins, la participation de celles-ci au processus de justice transitionnelle dans les régions de Mopti et Tombouctou n'est pas effective en raison du fait que les associations ne sont pas suffisamment organisées et outillées pour accéder à la justice et accompagner les mécanismes mis en place, tels que la CVJR et les juridictions nationales y compris la prise en compte spécifique des femmes et des enfants.

113. La violence touche aussi les enfants ; de janvier à décembre 2018, le nombre de violations graves des droits de l'enfant a augmenté de 33%, avec 513 incidents de violations graves des droits de l'enfant contre 386 pour l'année 2017. La Section de protection de l'enfant de la MINUSMA a documenté pour le premier semestre 2018, 378 violations graves en direction des enfants.

114. L'espace démocratique est caractérisé par les faiblesses structurelles de la société civile et des médias dans la promotion, la protection des droits de l'homme et de la gouvernance y compris leur faible implication dans les processus de prise de décisions (adoption de lois et programmes, politiques). Le pays compte un nombre considérable d'organisations de défense des droits de l'homme dont plusieurs sont regroupés en réseau. Toutefois, la société civile montre des signes de faiblesses et n'est pas à même d'impulser une véritable dynamique citoyenne au service d'un changement holistique dans le pays, en particulier dans la lutte contre la radicalisation des jeunes, l'extrémisme violent et la réduction de la corruption au sein du système judiciaire.

115. Le Mali a bien ratifié neuf des principaux instruments internationaux et six protocoles relatifs aux droits humains. Plusieurs rapports initiaux et périodiques restent attendus des organes de traités. En 2018, le pays a été examiné dans le cadre de l'Examen Périodique Universel par le Conseil des droits de l'homme, et son rapport initial a été présenté au comité des droits économiques, sociaux et culturels. Il a également

¹¹ Les violations et abus graves des droits de l'homme commis au Nord du Mali lors de la crise de 2012-2013 incluent notamment des exécutions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture, des pillages et violences sexuelles généralisées, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, des amputations et la destruction du patrimoine culturel.

¹² Cf. Association Malienne des Droits de l'Homme

reçu plusieurs visites de procédures spéciales dont celle de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, qui a présenté son rapport au Conseil des Droits de l'Homme en mars 2019. Toutefois, les violations graves des droits humains, surtout dans le Centre et le Sud nécessitent que des plans de mise en œuvre des recommandations de la part des organes de traités et des procédures spéciales soient définis et mis en œuvre dans la perspective de bénéficier de l'appui du système des Nations Unies et de permettre au Mali de se conformer davantage à ses engagements internationaux et régionaux en matière de protection des droits de l'homme. La promotion de dispositions juridiques claires contre toutes les formes de violences envers les femmes et les filles (viols, mutilations génitales, etc.) et les enfants n'est pas effective.

116. Au titre des réformes légales, le Mali a promulgué une loi relative aux défenseurs des droits de l'homme en janvier 2018. Première du genre, cette loi a le mérite, outre la définition des notions de droits de l'homme, de libertés publiques et de défenseurs des droits de l'homme, de préciser, d'une part, les droits et devoirs de ceux-ci, et d'autre part les obligations qui pèsent sur l'État en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. De même, elle prend en compte certaines spécificités telles que les situations de la femme et de la personne handicapée défenseuses des droits de l'homme.

117. Depuis le 12 février 2019, le gouvernement a mis sur pied le Comité interministériel d'appui à l'élaboration des rapports initiaux et périodiques de mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Mali. Le pays a pris part au troisième cycle de l'Examen Périodique Universel et a soumis des rapports dont le dernier en date a été présenté au Comité des droits économiques sociaux et culturels.

118. Le Ministère de la Justice est l'institution gouvernementale chargée de coordonner l'action gouvernementale en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Plusieurs institutions nationales contribuent à l'échelle nationale à la promotion et la protection des droits de l'homme au nombre de celles-ci on peut citer :

- Le médiateur de la République qui est une autorité indépendante malienne instituée par la loi n° 97-022 du 14 mars 1997 et intervient dans le règlement des litiges entre l'administration et les administrés mais son rôle mérite d'être renforcé afin d'asseoir les bases solides et crédibles d'une administration de proximité pour régler rapidement certains problèmes ;
- La Commission Nationale des Droits de l'Homme, régie par la loi n° 2016-036 du 7 juillet 2016 dont l'indépendance est affirmée aux articles 1 et 2, est chargée sans restriction de promouvoir et protéger les droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national tout en assurant la fonction de mécanisme de prévention de la torture.

119. La Commission Justice Vérité et Réconciliation, créée en janvier 2014 pour une durée de trois ans mais son mandat a été prolongé dans la perspective d'enquêter sur les violations individuelles et/ou collectives graves des droits de l'homme y compris celles spécifiquement commises sur les femmes et les enfants ; les antennes régionales de la CVJR ont recueilli plus de 10.150 dépositions à la fin de l'année 2018, dont près de 9000 ont été saisies dans la base de données. Les enquêtes sur ces dépositions n'ont pas débuté, bien qu'une stratégie d'enquête ait été adoptée en octobre 2018.

120. A la lumière de ce qui précède, les *causes immédiates, sous-jacentes et profondes* relatives au problème lié au respect des droits de l'homme et à l'amélioration de la sécurité humaine sont :

Causes immédiates :

- Conflits armés et crimes organisés ;
- Impunité (rareté, voire absence des poursuites judiciaires pour des cas avérés de violations graves des droits humains) ;
- Faible priorité donnée aux traitements des crimes de violence sexuelle et basée sur le genre ;
- Retards observés dans la soumission des rapports initiaux et périodiques aux organes de traités et faible prise en compte des standards internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme y compris dans les décisions de justice ;
- Défaillances et corruption du système judiciaire ;

- Faible capacité institutionnelle des organisations de la société civile et des médias à se positionner véritablement comme acteur de promotion et de protection des droits humains.

Causes sous-jacentes :

- Environnement politique, institutionnel et législatif encore insuffisant pour la promotion et la protection des droits humains ;
- Faiblesse des capacités du système national de promotion et de protection des droits humains, avec notamment des faiblesses institutionnelles et opérationnelles des acteurs étatiques y compris de la Commission Nationale des Droits de l'Homme qui n'est pas représentée sur l'ensemble du territoire national
- Capacités institutionnelles insuffisantes et inadaptées pour une justice équitable en matière de violations graves des droits humains ;
- Insuffisance de la prise en compte dans la législation et dans les politiques nationales de plusieurs mesures et dispositions pertinentes des instruments internationaux et des protocoles additionnels en matière de droits de l'homme ;
- Plaidoyer insuffisant en matière de protection et de promotion des droits humains au Mali ;
- La majorité des victimes désireuses de faire des dépositions résident dans les chefs-lieux des régions. Les antennes de la CVJR n'ont pas encore réussi à atteindre les victimes des cercles éloignés en raison de l'insécurité et du manque de moyens financiers pour les déplacer ;
- Les associations de protection des droits de l'homme déplorent la faible participation des victimes dans les processus de prise de décision de la CVJR. Par ailleurs, la population a une faible maîtrise du mandat de celle-ci, de ses principes et modalités, ainsi que des activités de sensibilisation et de communication visant à encourager une participation plus inclusive des victimes, y compris les groupes les plus vulnérables.

Causes profondes :

- Ignorance des droits par les victimes, surtout pour une population à majorité analphabète ;
- le manque de confiance des citoyens vis-à-vis des institutions et la faible maîtrise des procédures de plaintes mettant en évidence les manquements professionnels ou les infractions pénales commises par les acteurs étatiques constituent des défis majeurs ;
- Le manque de cohésion sociale et de confiance entre les différentes communautés, résultant du manque de dialogue entre elles ;
- La faible maîtrise des mécanismes d'alerte précoce par les communautés particulièrement les femmes et les jeunes ;
- Les facteurs socioculturels qui pèsent lourdement sur le statut de la femme et de la fille dans la famille et dans la société, et limitent ses capacités à prendre des décisions et à participer à la vie de sa communauté avec les mêmes chances que les hommes.

2.2. Développement humain précaire, pauvreté et vulnérabilités socioéconomiques

2.2.1 Vulnérabilités multi dimensionnelles

121. *L'Indice de Développement Humain ajustés aux Inégalités (IDHI)*¹³ qui prend en compte les indicateurs sensibles à la répartition des revenus pour mieux refléter les inégalités de revenus (IDHI) montre pour 2017 que l'IDH normal du Mali est passé de 0,427 (176ème rang sur 188 pays) à 0,282 (IDHI ajusté aux inégalités) soit une perte de valeur de -34 %. Cette perte est due surtout à l'inégalité dans l'éducation (-46,2 %), la santé (-36,8%), et celle liée aux revenus (-15,2 %). La perte que subit le Mali dans la valeur de son IDH est plus forte que celle enregistrée dans la moyenne mondiale (-20%) et dans la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne (- 30,8 %). L'indice d'inégalité de genre (IIG) qui reflète les écarts entre les

¹³ Avec la nouvelle méthode de calcul adoptée depuis 2010 en introduisant la notion d'inégalité, l'IDHI devient l'indice de développement humain « potentiel » à atteindre en l'absence de toute inégalité.

genres dans trois domaines (santé procréative, autonomisation et l'activité économique des femmes) montre que le Mali a du chemin à parcourir par rapport à plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Ghana et le Sénégal. Le Mali compte plusieurs institutions discriminatoires surtout au niveau du Parlement avec un taux de représentation des femmes de 9 % en 2015 (contre 20,8 % en Afrique et 14,5 % en Afrique de l'Ouest)¹⁴. Le taux d'activité des femmes est à 0,6 au Mali alors que pour la sous-région, le ratio se situe à 0,8.

122. L'analyse de l'évolution du taux de croissance annuel moyen de l'IDH du Mali au cours de la période 1990-2017 indique un taux de croissance de 2,3 %, nettement supérieur aux moyennes du monde (0,73 %) et de l'ASS (1,12 %). Mais ces moyennes cachent des tendances d'inversion du mouvement à partir de 2011, un net décrochage des avancées en matière de développement humain, avec un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de 0,81 % entre 2011 et 2017 pendant que d'autres pays sahéliens enregistraient des taux plus élevés de 1,76 % pour le Burkina Faso et 1,22% pour le Tchad. Les inégalités de revenus jouant un rôle négatif dans le processus de gains rapides de rattrapage, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, liées à l'aggravation de la situation sécuritaire dans le Nord et le Centre du pays ont impacté le net ralentissement des progrès de l'IDH.

Mali : IDH/IDHI 2017 et taux de croissance moyen de l'IDH 1990-2017

	Mali	Afrique	Monde
IDH 2017	0,427	0,537	0,728
IDHI 2017	0,282	0,372	0,582
Perte de valeur de l'IDH liée aux inégalités	-34 %	-30,8 %	- 20 %
Taux de croissance moyen de l'IDH 1990-2000	2,92 %	+ 0,57 %	+ 0,72 %
Taux de croissance moyen de l'IDH 2000-2010	2,72 %	+ 1,7 %	+ 0,84 %
Taux de croissance moyen de l'IDH 2010-2017	0,81 %	+ 1,09 %	+ 0,60 %

Source: Human Development Index trends 1990-2017, UNDP 2018

123. En matière d'emploi, le taux de chômage au Mali était estimé à 8,2%¹⁵ en 2014. En 2017 ce taux est passé à 9,1%¹⁶. Selon le sexe, les femmes souffrent plus durement du chômage que les hommes : 10,9% contre 8,0% de taux de chômage. Ainsi, le chômage touchait un peu plus de 580'000 personnes des deux sexes, à raison de 52% de femmes et de 48% d'hommes ; 32% d'urbains et 68% de ruraux. Le chômage frappe davantage les jeunes avec un taux de chômage de 14,9% pour les jeunes de 15-35 ans et 21,9% pour les jeunes de 15-24 ans. Plus spécifiquement à Bamako, près un jeune sur deux à la recherche d'un emploi (46,7 %). Les forts taux de chômage des jeunes dénotent de la difficulté pour eux à obtenir un premier emploi.

2.2.2. Pauvreté monétaire et multidimensionnelle

124. La pauvreté au Mali en 2017 qui touche 45 % de la population totale est fondamentalement rurale avec un taux de pauvreté rurale de 53,6 %. En dehors de Bamako, de Tombouctou et de Kayes qui ont

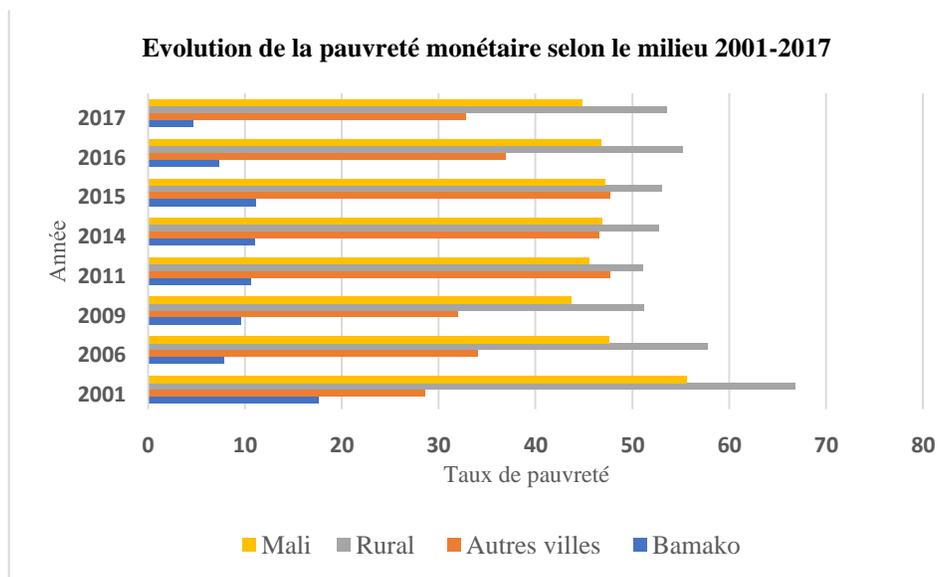
¹⁴ PNUD : Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique.

¹⁵ Source : ONEF

¹⁶ EMOP 2017/18, INSTAT

relativement des faibles taux variants entre 4,7 % (Bamako) et 26,3 % (Kayes), les autres régions enregistrent des taux au-dessus de 50 %. La région la plus pauvre est Sikasso (67,8 %), suivie par Mopti (59,5 %). En termes dynamiques, la pauvreté au plan national a baissé entre 2001 et 2017 passant de 55,6 % à 44,9 % soit en moyenne une baisse annuelle de 0,7 % ; niveau relativement très faible par rapport à d'autres pays africains qui ont enregistré des baisses comprises entre 1 et 3 % avec des taux de croissance économique annuels moyens de 5,5 % selon les pays. Cela dénote que le schéma de croissance et les politiques publiques mises en œuvre au Mali depuis 2001 n'ont pas été suffisamment efficaces pour créer des effets multiplicateurs et diffus dans les sphères productives et sociales des pauvres.

125. Le profil de la pauvreté de 2017 est marqué par la profondeur et la sévérité de la pauvreté avec des taux, respectivement, de 13,6% et 5,6 % au plan national ; les zones touchées sont surtout Sikasso et Mopti qui enregistrent respectivement une profondeur de pauvreté de 24,9 % et 17,6 %. Les déterminants de la pauvreté sont multiples au Mali. Parmi ces déterminants, il y a les inégalités, l'insécurité alimentaire et les difficultés d'accès aux services sociaux de base. Ainsi, l'analyse dynamique de l'inégalité à travers le coefficient de Gini sur la période 2001-2017 montre que les politiques menées n'arrivent pas à inscrire un mouvement tendanciel à la baisse des inégalités de façon durable et sont dominées par des variations d'une année à l'autre. De 2001 à 2009, le coefficient de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice repart à la hausse pour se situer à 0,42 et retomber à 0,36 en 2017 ; les femmes sont plus touchées par ces inégalités avec un coefficient de GINI de 0,36 contre 0,35 pour les hommes.

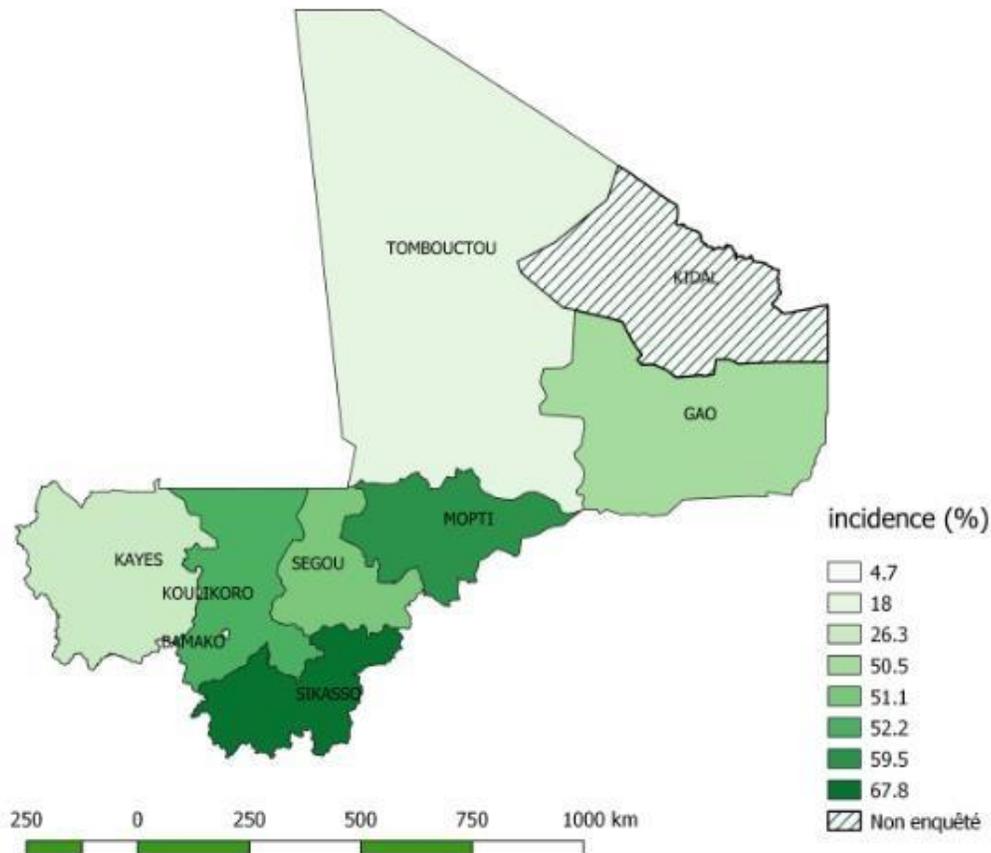


126. Les groupes socio-économiques des individus les plus touchés sont les apprentis/aides familiaux (47,2 %), les indépendants agricoles (44,8 %) et les chômeurs (35 %).

127. Au niveau communal, sur la base d'un indicateur synthétique de niveau des conditions de vie¹⁷ pour les 730 communes, la majorité des communes très pauvres (175) et pauvres (172) sont dans les zones rurales. Toutes les communes des trois régions du Nord sont très pauvres, sauf la commune de Kidal. Les communes du Centre et de l'Ouest de la région de Tombouctou ainsi que celles de l'Ouest de la région de Gao sont classées dans la catégorie des communes très pauvres.

¹⁷ Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire : Profil de pauvreté des 703 communes du Mali, édition 2018, ODHD/SNU

Incidence de la pauvreté monétaire selon la région (%) en 2017



128. Au niveau de la perception de la pauvreté par les populations en 2017, celle-ci est riche d'enseignements au plan stratégique et des stratégies de ciblage. Selon l'enquête de perception des populations sur les ODD, 92% des sondés interrogés sur les quatre principaux signes de manifestation de la pauvreté indiquaient que leur préoccupation majeure est d'avoir des difficultés à nourrir leur famille, suivi du manque de moyen pour se soigner, avec 64% des répondants. L'insécurité alimentaire vient en tête dans toutes les régions, avec des taux allant de 60% à Kidal à 98% à Bamako.

129. Un croisement plus systématique de données en vue de pouvoir mieux cibler « ceux le plus laissés pour compte » paraît donc intéressant pour orienter les actions en priorité vers eux. Ainsi, si l'on croise le profil de pauvreté des communes (ODHD, 2018), avec la vulnérabilité (SAP, système expert), on retrouve un aperçu des zones les plus vulnérables et pauvres.

130. Le niveau d'éducation est un facteur important pour permettre aux individus et ménages de sortir plus facilement du cercle de la pauvreté. Ainsi les résultats de l'enquête ménages de 2017 montrent clairement la corrélation négative entre le niveau d'instruction du chef de ménage et l'incidence de la pauvreté ; le taux de pauvreté est de 2,4 % pour les chefs de ménages ayant fait des études supérieures contre 50,8 % pour ceux qui sont sans instruction. L'incidence de la pauvreté est cinq fois inférieure pour les ménages dont le chef a un niveau d'éducation secondaire par rapport à ceux dont le chef est sans instruction. Les catégories socio-professionnelles qui sont les plus touchées par la pauvreté monétaire sont les agriculteurs et les personnes travaillant dans le secteur informel.

131. En matière de pauvreté multidimensionnelle et sur la base de la première tentative de mesure au Mali en 2016 par l'INSTAT¹⁸ à travers l'enquête ménages, l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)¹⁹ qui exprime la pauvreté en termes de privation de trois dimensions (Education, Santé et Conditions de vie) à travers 10 indicateurs est de 39,8 % au plan national, avec les forts taux enregistrés à Tombouctou (71,8 %), Mopti (66,5 %), Kayes (59,3 %) et Gao (54,7 %). Selon les sexes, les hommes connaissent un taux légèrement plus accentué (39,9 %) que les femmes (39,1 %). Avec ce niveau de pauvreté multidimensionnelle, 7,1 millions de maliens sont privés d'au moins d'une des trois dimensions retenues dont la grande majorité se trouve dans les zones rurales. Par rapport à la privation des dimensions une personne pauvre au sens de l'IPM, presque une personne sur deux (46 %) est démunie sur les trois dimensions et 97,3 % sont dépourvues sur la dimension conditions de vie. Au niveau le plus désagrégé (selon le niveau de privation par catégories d'indicateurs), la première privation constatée est le nombre d'année scolaire (27,1 %), suivie par la sécurité alimentaire (21,4 %) et les conditions de logement (autour de 10 %) concernant surtout la qualité des logements, l'accès à l'électricité et les installations sanitaires.

132. Au niveau de la vulnérabilité des enfants, l'étude de l'INSTAT, avec l'appui de l'UNICEF, sur la pauvreté infantile de 2017 montre que le taux de pauvreté multidimensionnelle des enfants qui appréhende les niveaux de privations à travers quatre dimensions (Protection de l'enfant, Eau, Assainissement et Logement)²⁰ est élevé avec 40,7 % en 2015 au plan national. L'incidence des privations est de 65,5% dans les zones rurales, contre 16,5% dans les zones urbaines. Les taux d'incidence des privations les plus élevés sont dans les régions de Gao (82,8%), Mopti (81,1%), Tombouctou (80%) et Ségou (70,3%) ; le District de Bamako enregistre les plus faibles taux 7,9%. Cette approche de la pauvreté multidimensionnelle des enfants met en exergue les constats et enseignements suivants :

- Les enfants les plus jeunes sont plus privés et plus pauvres que leurs aînés enfants ;
- La pauvreté des enfants, tout comme celle des adultes est en majorité un phénomène rural;
- Les régions de Mopti et Ségou concentrent le plus grand nombre d'enfants pauvres et victimes de privations multiples ;
- Les filles semblent légèrement moins défavorisées que les garçons, en particulier pour les trois groupes d'âge des plus jeunes ;
- Les dimensions nutrition, assainissement et logement des ménages où les enfants vivent sont déterminantes pour les enfants de 0-23 mois, ; en revanche pour les autres tranches d'âge, la protection de l'enfant est une grande source de privation.

133. Cette approche de mesurer la pauvreté multidimensionnelle des enfants devrait être élargie au niveau de toute les catégories de la population dans le cadre du recensement de la population de 2019 (importance de la prise en compte dans le questionnaire du recensement des principales privations ciblées)²¹. Cela permettrait au Mali de mettre en place un dispositif plus complet et pertinent pour le ciblage de ses politiques sectorielles et la mise en œuvre de ses programmes de réduction de la vulnérabilité socio-

¹⁸ INSTAT : la pauvreté à plusieurs dimensions au Mali en 2016, Novembre 2017

¹⁹ les résultats de l'IPM sont à prendre avec un peu de précaution, compte tenu que l'échantillon n'est pas très large pour ce type d'approche de la pauvreté et des limites de certains indicateurs retenus pour mettre en exergue les privations subies.

²⁰ La méthodologie MODA est une approche qui a pour objectif principal la quantification des privations multidimensionnelles subies par les enfants et l'étude du chevauchement entre les privations, afin d'identifier les enfants les plus vulnérables. Elle a exploité les données MICS, collectées en 2015 et couvrant 12 460 ménages.

Elle s'est intéressée à 10 980 ménages abritant 53 469 enfants de 0 à 17 ans. Elle a catégorisé les enfants (0-17ans) en quatre groupes d'âge afin d'identifier les différents besoins spécifiques des enfants en fonction de leur âge. Quatre dimensions ont été retenues : i) Protection de l'enfant, ii) Eau, iii) Assainissement et iv) Logement.

²¹ Certains pays d'Amérique Latine et d'Afrique (Afrique du Sud et Tunisie) ont développé des Indices de Pauvreté Multidimensionnelle en exploitant les données des recensements de la population qui offrent des données plus désagrégées au niveau des ménages et des personnes à différents niveaux (national, régional, local et micro-local).

économique des populations, selon les zones géographiques avec des niveaux de désagrégation plus fins (national, région, cercle, commune, village et quartier) et de ciblage des différentes catégories de la population, facilitant aussi le suivi du niveau d'atteinte de l'ODD1 et les objectifs sectoriels de toutes les institutions impliquées.

134. Les *causes immédiates, sous-jacentes et profondes* de la pauvreté monétaire, multidimensionnelle et de la vulnérabilité des populations surtout dans les zones rurales sont :

Causes immédiates

- Faible niveau de revenus monétaires et augmentation des produits alimentaires sur les marchés se traduisant pour les ménages pauvres par consacrer 65 % de leurs dépenses aux produits alimentaires ;
- Accès à l'emploi limité, faute d'opportunités suffisantes et avec un faible niveau d'éducation et de formation professionnelle des jeunes et des femmes ;
- Faible accès des jeunes déscolarisés et analphabètes à des formations qualifiantes et professionnelles de qualité ;
- Système de protection sociale et de filets sociaux insuffisants en raison de la prédominance de l'économie informelle et rurale, et du retard dans la promotion d'un système de protection sociale pour tous, y compris avec un socle de protection sociale, répondant aux besoins de tous et toutes au Mali ;
- Insécurité alimentaire récurrente et malnutrition chronique touchant surtout les régions du nord et du centre ;

Causes sous-jacentes

- Insuffisance du ciblage des pauvres et des populations les plus vulnérables renvoyant à la qualité et l'efficacité de certaines politiques sectorielles ;
- Faiblesse de la productivité des systèmes d'agriculture et d'élevage en raison de l'insuffisance dans les mesures d'accompagnement des producteurs, l'amélioration des méthodes culturales et l'accès au foncier et au financement ;
- Importance du niveau des privations multidimensionnelles des populations rurales ;
- Schéma de croissance actuel peu générateur de création d'emplois décents et durables pour les jeunes et les femmes ;
- Faible niveau de ressources allouées au secteur de la protection sociale.

Causes profondes

- Gouvernance économique très insuffisante ;
- Absence d'un nouveau schéma de croissance inclusive basé sur des piliers structurants et des leviers d'action pour réduire la pauvreté multidimensionnelle, l'insécurité alimentaire et la marginalisation de plusieurs millions de personnes.

2.2.3. Sécurité alimentaire et nutrition

135. Les causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali sont multiples. Avant tout, il y a la fragilité des écosystèmes liée à la désertification réduisant les terres cultivables et à la baisse de la pluviométrie entraînant des mouvements de populations du Nord vers le Sud à la recherche de terres plus fertiles, la pression exercée par les populations de plus en plus nombreuses sur les ressources dans la partie la plus fertile du pays. Ensuite, il y a la faible valorisation et exploitation des ressources naturelles ainsi que le faible niveau d'investissement dans le secteur agricole. La faiblesse des performances des systèmes de production, l'insuffisante structuration des filières et les difficultés d'accès aux marchés renvoient à la fois au problème des méthodes culturales qui ont très peu évolué, à l'insécurité foncière surtout pour les groupes les plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes, au faible niveau d'alphabétisation dans les zones

rurales limitant ainsi toute sorte de progrès agricoles, de valorisation des produits locaux et d'amélioration de revenus monétaires des populations les plus vulnérables. Enfin, l'installation de la pauvreté de façon durable depuis plusieurs années autour de 45 % au plan national et près de 60 % dans les zones rurales crée des conditions de privations multiples touchant le cadre de vie des personnes et le niveau d'accès aux services sociaux de base. Cela rend très problématique l'accès aux produits alimentaires, compte tenu du faible pouvoir d'achat des ruraux. Les pratiques alimentaires inadaptées contribuent aussi aux taux élevés de la malnutrition au Mali.

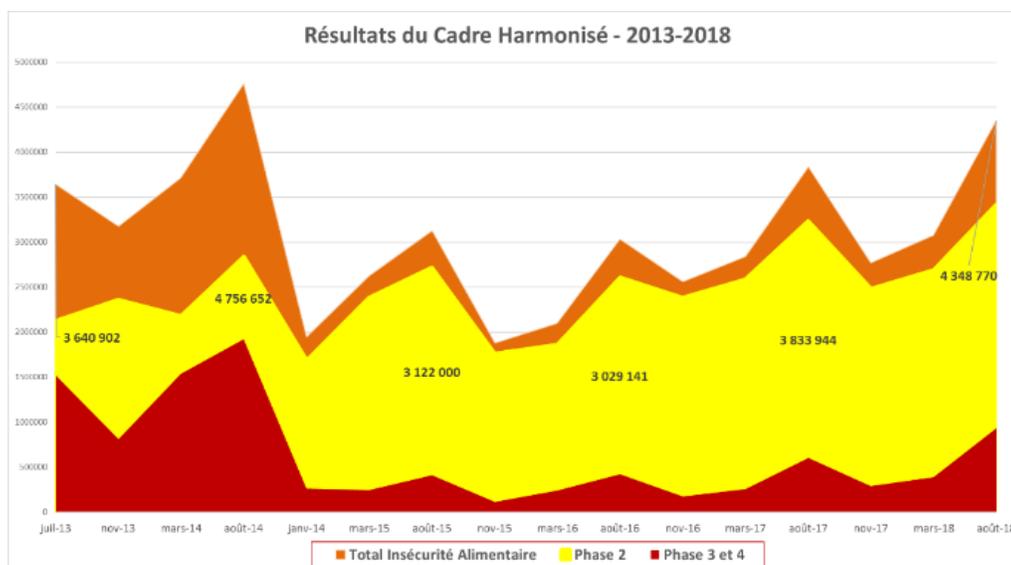
136. Selon les résultats de l'étude sur la pauvreté alimentaire (ODHD 2007), le problème de la malnutrition « est davantage un problème d'ordre culturel, de mauvaises pratiques alimentaires, d'hygiène et de conditions sanitaires que de disponibilité et d'accessibilité économique ». Par ailleurs, les chocs externes liés à une combinaison de facteurs agro climatiques (sécheresses majeures 1996, 2006, 2009, 2011, inondations surtout en 2017, invasions acridiennes, épizooties, etc.), l'augmentation des prix sur les marchés nationaux et l'accroissement des conflits inter communautaires et de l'insécurité dans le Nord et le Centre ont accentué la gravité de la situation alimentaire et nutritionnelle. La proportion des ménages en insécurité alimentaire (légère, modérée, et sévère) est passée de 60% en 2015 à 72% en 2016 puis 75% en 2017. La prévalence de la malnutrition aigüe des enfants de moins de 5 ans est passée de 8,6 à 10,7% entre 2013 et 2016. Cette prévalence observée en 2017 selon l'enquête SMART est de 10,7% pour redescendre à 10,0 % en 2018. Cette situation est inversement proportionnelle au niveau d'instruction des mères et au niveau de vie du ménage. Les femmes sont plus vulnérables dans ces situations, compte tenu de leurs lourdes charges de travail, de leurs responsabilités familiales et de leurs faibles capacités de résilience.

Mali : Evolution des prévalences de malnutrition aigüe, malnutrition chronique et insuffisance pondérale des résultats de la SMART 2011-2018.



137. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire au Mali est en net augmentation ces cinq dernières années passant de 3,3 millions de personnes en 2013 à 4,6 millions en 2018. Au début de l'année 2019, le nombre de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle est

à



personnes soit près de 13 % de la population. Cette diminution est due essentiellement à une bonne saison agro-pastorale.

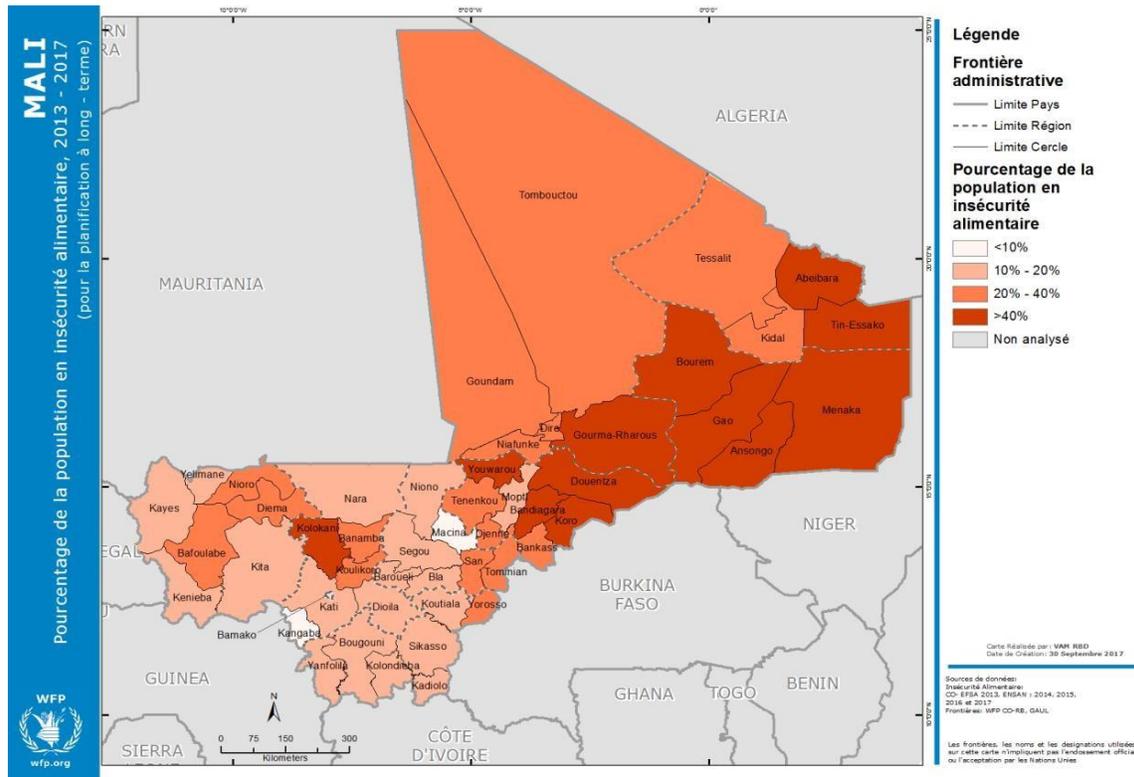
138. L'insécurité alimentaire s'inscrit dans un cycle périodique au cours de la période de soudure qui s'étale de mars à mai pour les pastoraux et de juin à août pour les agriculteurs. Mais le « socle d'insécurité alimentaire » se situe à 2,4 millions de personnes hors période de soudure. Certaines populations au Nord (Tessalit, Tombouctou, Goundam et Kidal) du Mali ont plus besoin d'assistance à long terme que d'autres zones. En cas de chocs, les zones géographiques concernées sont plus nombreuses autour des 43 cercles.

139. Les résultats de l'analyse²² de la situation de l'insécurité alimentaire au Mali, du 15 mars 2019 et valable au 31 août 2019, montre qu'environ 1,67% de la population analysée est en phase de crise et d'urgence. Quant aux personnes en phase 2 (sous pression) elles sont estimées à 11,9 %. La région de Mopti est de loin la plus touchée, avec plus de 55% de la population en phase 3 à 5. Les régions de Gao, Tombouctou et Ségou sont également touchées. Pour ce qui concerne l'estimation de la population en insécurité alimentaire sur la période de Juin – Août 2019, toujours selon les résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé, le pourcentage de personnes en phase 3 (crise) et plus est d'environ 2,83% de la population analysée ; le pourcentage de personnes en phase 2 est de 16,71% de la population.

140. Une analyse rétrospective des données de l'ENSAN et du cadre Harmonisé relève une vulnérabilité accrue de certains cercles à l'insécurité alimentaire. Les données de population pour la planification à long terme ont été cartographiées par Cercle, en pourcentage de la population en insécurité alimentaire (moyenne des 5 dernières années) par rapport à la population totale des cercles. Dans tous les Cercles de niveau de récurrence élevé en insécurité alimentaire, plus de 20% de leur population, ont besoin d'assistance à long terme : Abeibara (54,2%), Ansongo (58%), Bandiagara (45,8%), Bankass (25,6%), Bourem (43,6%), Douentza (41,3%), Gao (56,3%), Gourma-Rharous (54,9%), Kolokani (54,6%), Koro (40,3%), Menaka (42,4%), San (23,2%), Tenenkou (34,9%), Tin-Essako (44,5%), Tominian (37,2%), Yorosso (20,1%) et Youwarou (47,1). Ces cercles sont de la **catégorie AIC Sécurité alimentaire moyenne ou élevée persistante**. Les Cercles de la **zone AIC élevée** sont : Gao (56,3%), Gourma- Rharous (54,8%), Kolokani (54,6%), Bandiagara (45,8%), Tominian (37,2%) et Yorosso (20,1%).

²² Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Fiche de communication Mali du 15 mars 2019.

Population en situation d'insécurité alimentaire pour la planification à long-terme sur la base des données des cinq dernières années (2013-2017)



141. Au Mali, la malnutrition constitue un problème de santé publique et elle est l'une des causes majeures de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans. Cette situation est liée à certaines causes sous-jacentes dont les plus importantes sont le manque d'accès à une alimentation de qualité en raison du faible pouvoir d'achat des parents surtout les femmes enceintes, aux services de santé, les pratiques inappropriées d'alimentation des femmes enceintes, du nourrisson et du jeune enfant et les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, l'insuffisant accès à l'eau potable à la santé (au niveau des centres de santé et aux domiciles/villages d'origine des couples mère-enfant malnutris). Selon les principaux résultats issus des enquêtes SMART entre 2011 et 2018, la prévalence nationale de la malnutrition aigüe globale (MAG) stagne toujours au niveau de 10 % avec un pic de 13,3 % en 2014 correspondant à l'aggravation de la situation sécuritaire dans le pays. La situation nutritionnelle est jugée précaire dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti, Kidal et Taoudénit avec des prévalences situées entre 5% et 10% et elle est sérieuse dans les régions de Ségou, Tombouctou, Gao, Ménéka et le district de Bamako dont la prévalence de la malnutrition aigüe globale dépasse le seuil d'alerte de 10%.

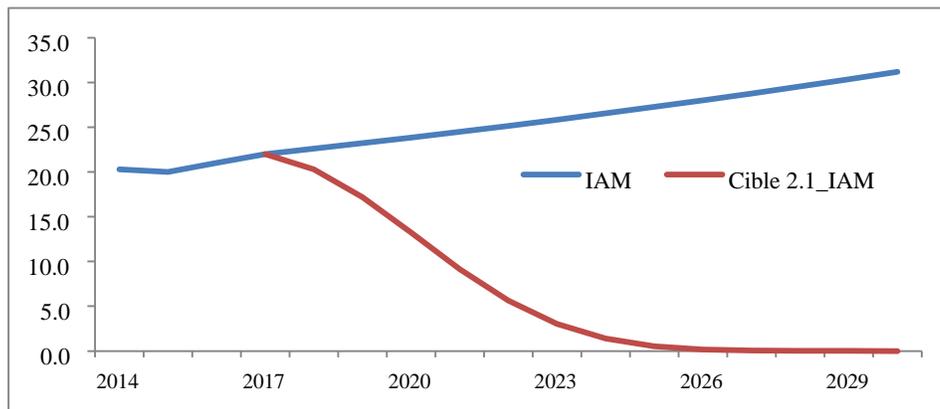
142. La prévalence nationale de la malnutrition chronique (retard de croissance) est de 24,1 % en 2018 variant entre 10,6% à Kidal et 28,9% à Sikasso ; le District de Bamako, les régions de Koulikoro, Ménéka et Taoudénit ont une prévalence faible, en dessous de 20%, alors que toutes les autres régions se trouvent dans la catégorie de prévalence modérée, entre 20% et 30% ; la plus élevée a été observée dans la région de Sikasso avec un niveau proche de la limite critique de 30%. La situation nutritionnelle par rapport à l'insuffisance pondérale au niveau national est de 18,6% variant entre 6,7% à Kidal à 23,1% à Gao.

143. Ainsi, il apparaît clairement que l'aggravation de la situation sécuritaire au Centre et au Nord au cours de ces deux dernières années (2017 et 2018) a encore plus fragilisé les populations en termes d'insécurité alimentaire et d'insécurité humaine se traduisant par les nombreuses violences subies par une multitude d'acteurs ainsi que par les tensions inter communautaires et intracommunautaires. A la fin de

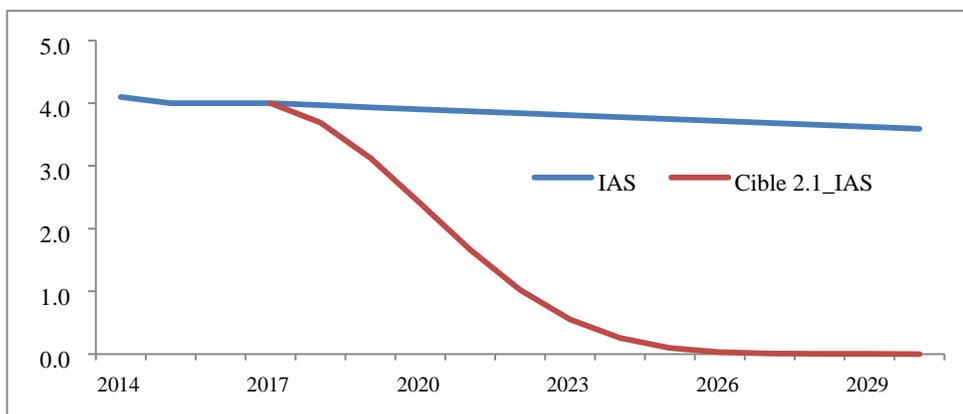
l'année 2018, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire est passé à 5,2 millions de personnes.

144. De 2014 à 2017, l'insécurité alimentaire modérée s'est aggravée au rythme annuel de 2,73%, la proportion de ménages dans cette situation d'insécurité alimentaire étant passée de 20,3 à 22,0%. La continuité de cette tendance risque fort de compromettre l'atteinte de la cible 2.1 de l'ODD 2 (faim zéro à l'horizon 2030). En effet, à ce rythme, le taux d'insécurité alimentaire modérée serait de 31,2 % en 2030 contre une ciblée visée de 0%. L'atteinte de cette cible demande d'importants efforts de la part du Gouvernement et de ses partenaires. En revanche, la sévère a légèrement baissé entre 2014 et 2017, au taux moyen annuel de 0,82%, ce qui fait que la proportion de personnes ou de ménages en insécurité alimentaire sévère pourraient être de 3,6% en 2030 pour une cible visée de 0%.

Mali : Evolution tendancielle de l'Insécurité Alimentaire Modérée (IAM) et Cible ODD vers 2030



Mali : Evolution tendancielle de l'Insécurité alimentaire sévère (IAS) et Cible ODD vers 2030



Source : Revue stratégique Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au Mali :vers la faim Zéro, 2018, Gouvernement/FAO/PAM/UNICEF

145. Ces constats mettent en exergue l'urgence de certaines actions d'envergure :

- Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence durable des communautés et des ménages vulnérables ;
- Renforcer la nutrition des ménages des vulnérables ;
- Améliorer la productivité agricole et les revenus des ménages pauvres ;
- Renforcer les interventions de l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) dans toutes ses composantes (interventions spécifiques et communication pour l'adoption des comportements

favorables sur la nutrition) et augmenter la couverture au niveau communautaire avec un focus sur les 1000 premiers jours comme moyen de prévention de la malnutrition aiguë sous toutes ses formes;

- Renforcer les interventions en nutrition des mères, spécialement adolescentes ;
- Renforcer la qualité de la prise en charge de la malnutrition aiguë à tous les niveaux à travers le dialogue sur la nutrition adéquate de l'enfant, le dépistage précoce, l'amélioration des prestations offertes, etc. ;
- Agir sur *les causes sous-jacentes* de la malnutrition en investissant dans la provision des services en eau et en assainissement au niveau des structures de prise en charge de la malnutrition (URENs) et en ciblant les villages les plus affectés avec des programmes de développement WASH pour maximiser l'impact.
- Agir sur les *causes sous-jacentes* de l'insécurité alimentaire en promouvant la construction de retenues d'eau (type micro-barrages) pour recharger les nappes et régénérer les pâturages ainsi que l'amélioration de la productivité du secteur agricole ;
- Agir sur les *causes profondes* de l'insécurité alimentaire et la malnutrition en i) concevant les politiques alimentaires et de nutrition comme partie intégrante du développement et non comme uniquement des programmes d'urgence et de filets de sécurité, ii) augmentant les investissements publics et privés dans le secteur agro-pastorale, iii) intégrant la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques de paix et de réconciliation et iv) améliorant la gouvernance des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

2.2.4. Education

146. La situation générale du secteur de l'éducation est marquée par le fait que près du tiers des enfants d'âges scolarisables n'accède toujours pas à l'école et près de la même proportion abandonne avant la fin du Fondamental. Ces enfants proviennent en majorité du milieu rural et sont relativement plus nombreux dans les régions de Mopti, Ségou et Sikasso. Ils sont près de 40% à être hors de l'école parmi les garçons en 2015-2016, contre près de 42% parmi les filles, soit un très léger écart de 2 points.

147. Les effectifs dans le système scolaire varient suivant les niveaux et les types d'enseignement. Dans le préscolaire, le système n'accueille actuellement que 4,4% des enfants scolarisables. Dans le fondamental, la situation est moins mauvaise, mais l'enjeu de garantir à tous l'accès à l'enseignement fondamental reste encore un défi important. La couverture au 1er cycle a régressé fortement, passant de 72 % en 2014 à 68% en 2018. Les facteurs expliquant cette baisse sont entre autres la fermeture de nombreuses écoles communautaires et medersas, la fermeture d'école au Centre du pays suite aux problèmes d'insécurité et/ou dégradation de la situation sécuritaire, la non fonctionnalité de certaines écoles publiques, la situation socio-économique des parents des ménages les plus vulnérables qui préfèrent utiliser les bras valides pour améliorer les revenus des familles. Cette régression est assez forte surtout dans la région de Gao qui passe de 82% en 2017 à 59,2% en 2018. Pendant la même période toutes les autres régions ont régressé, surtout Kidal et Mopti avec plus de 8 points de pourcentage.

148. Au niveau des effectifs, l'enseignement préscolaire a plus que quadruplé ses effectifs avec 131.114 enfants en 2017-18²³ dont 49,9% de filles contre 24 200 enfants en 1999-2000 . Ce qui correspond à un accroissement annuel moyen de près de 25% sur la période. L'évolution semble avoir été plus importante dans le public et le communautaire que dans le privé. En ce qui concerne l'enseignement fondamental 1^{er} cycle, les effectifs ont doublé en passant d'environ 1 015 000 élèves en 1999-2000 à 2 510 233 élèves en 2017-2018 (dont 46,2% de filles en 2017-18). Cela correspond à un accroissement annuel moyen de 7,6% sur la période. Il est à noter que les effectifs des enfants scolarisés dans les médersas ont été multipliés quasiment par 5 sur la période, soit un taux d'accroissement de 11% par an, supérieur au 7,6% de l'ensemble du 1^{er} cycle du fondamental. Dans l'enseignement fondamental 2^{ème} cycle, les effectifs scolarisés ont été

²³ Source : Suivi des indicateurs du système éducatif de 2013/14 à 2017/18, CPS/MEN, Avril 2018

multipliés par 4 en passant d'environ 167 000 élèves en 1999-00 à 749 372 élèves en 2017-18 (dont 46,7% de filles en 2017/18), soit un accroissement annuel moyen de 18,3% sur la période. En ce qui concerne le secondaire général, les effectifs scolarisés ont été également multipliés par 4 en passant d'environ 53 000 élèves en 1999-2000 à 222 456 élèves en 2017-18 (dont 40,4% de filles en 2017/18), ce qui correspond à un accroissement annuel moyen de 1,8% sur la période.

149. En raison d'une insécurité persistante marquée par une hausse du nombre d'incidents et un regain d'intensité dans certaines localités, un nombre croissant d'écoles ont cessé de fonctionner. On dénombrait 866 écoles fermées à la fin du mois de mars 2019, avec de fortes inégalités à travers le pays. Dans certaines régions, ce phénomène atteint des proportions qui menacent le système éducatif dans son ensemble : la région de Mopti représente à elle seule 60% du total. Près du tiers des écoles se trouvaient dans les régions du nord (Gao, Ménaka et Tombouctou environ 9% chacune, Kidal 4%). Près de 7% des écoles fermées se trouvaient dans les régions de Ségou et Koulikoro. À travers le pays, le nombre d'enfants privés d'éducation en raison de la fermeture des écoles est estimé à 260 000 enfants.

150. Face aux besoins éducatifs multiples et variés, des communautés de base ont développé un ensemble d'initiatives ayant pour but de doter chaque individu et groupe de ressources éducatives nécessaires à son épanouissement. Cela a aussi entraîné le développement d'une multitude d'approches, de « modèles » dits « parallèles » incluant l'éducation spéciale la prise en charge des enfants déplacés, en marge du système formel ; les différentes communautés et acteurs étaient dans une perspective de trouver des réponses à leurs besoins spécifiques.

Evolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement général 2000-2017

Niveaux d'enseignement	1990-2000	2011-2012	2017-2018
Préscolaire	242 200	74 300	131 114
Fondamental 1 ^{er} Cycle	1 015 000	2 135 000	2 510 233
Fondamental 2 ^{ème} Cycle	167 000	609 300	749 372
Secondaire général	53 000	173 000	222 456

Ministère de l'Education Nationale 2019

151. L'évolution des effectifs scolarisés constatée dans le secondaire technique et professionnel n'est pas très différente des autres niveaux. Les effectifs ont quasiment doublé en passant d'environ 66000 élèves en 2008-2009 à 120 000 élèves en 2015-2016, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 8,9% sur la période. Cette augmentation s'est opérée surtout en faveur du public même si la part du privé reste encore prépondérante avec 71,2% en 2015-2016.

152. Le maintien des filles à l'école reste un défi majeur, en particulier après l'enseignement fondamental. Leur proportion passe en effet de 46,7% au second cycle de l'enseignement fondamental à 40,4% au secondaire et à moins de 30% dans l'enseignement supérieur²⁴

153. En ce qui concerne la formation des maîtres, les effectifs d'enseignants en formation n'ont augmenté que très modérément au cours de la période 2012-2016 passant de 14 300 élèves-maitre en 2011-2012 à près de 16 800 élèves-maitre en 2015-2016, soit un accroissement annuel moyen de 4% sur la période.

154. Dans l'enseignement supérieur public, les effectifs d'étudiants ont plus que triplé, passant d'environ 19 700 étudiants en 1999-2000²⁵ à près de 76 000 étudiants en 2014-2015. Cela correspond à un accroissement annuel moyen d'environ 9,3% sur la période, un chiffre qui pourrait être plus ou moins prononcé si les effectifs d'étudiants encadrés dans les Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) privées étaient pris en compte.

²⁴ Suivi des indicateurs du système éducatif de 2013-2014 à 2017-2018, CPS Education, avril 2018

²⁵ Source : Suivi des indicateurs du système éducatif de 2013/14 à 2017/18, CPS/MEN, Avril 2018

155. Au niveau des performances, le taux brut de scolarisation (TBS) a été de 70% au 1^{er} cycle et de 51,2% au second cycle en 2016-2017 ; chez les garçons, ce taux s'établit à 75,8%, et à 64,4% chez les filles au Fondamental 1 ; au Fondamental 2, il est à 55,6% et 46,8% chez les garçons et filles respectivement.

156. L'indice de parité Filles/Garçons s'est amélioré, passant de 0,84 en 2017 à 0,85 en 2018. Il est presque de 1 dans le district de Bamako et la région de Mopti. Au second cycle du fondamental, sur la période de 2014 à 2018, le TBS décroît de 50,9 % à 46,8 %. La baisse constatée de l'accès des filles a impacté le niveau de couverture durant la période. En dépit de cette baisse, la parité filles/garçons a évolué positivement, passant de 0,77 en 2014 à 0,85 en 2018. Les inégalités Garçons/Filles sont en général accentuées dans les écoles communautaires, avec 40 % en première année et 38 % en sixième année. Au niveau des taux d'achèvement du primaire, les écarts se creusent

tout au long du cursus scolaire ; en 2013-2014 le rendement interne est très faible, 44 % des filles et 56 % des garçons accèdent au fondamental 1 et 24,5 % des filles et 32,6 % des garçons l'achèvent²⁶. Les régions affectées par la crise présentent les plus faibles taux qui sont respectivement de 1,4% à Kidal, 22,2% à Gao, 22,3% à Tombouctou, 26,6% à Mopti et 33,8% à Ségou. Dans certaines régions comme Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal des établissements d'enseignement secondaire général sont restés fermés pour cause d'insécurité.

157. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un autre défi majeur pour le système éducatif. Le rapport sur le *Coût de la faim au Mali* indique que les enfants ayant souffert de sous-nutrition ont un taux de redoublement de 38,7%, plus du double de ceux qui n'ont pas souffert de sous-nutrition (15,9%), ce qui a généré 111 539 cas de redoublement en 2013 ainsi qu'une hausse des abandons précoces : la durée moyenne de scolarisation est ainsi diminuée d'une année pour les enfants ayant souffert d'un retard de croissance, par rapport aux enfants qui n'en ont pas souffert. Le poids de la sous-nutrition et de la malnutrition sur le système éducatif ne doit pas être négligé.

158. Les efforts pour le maintien des élèves à l'école continuent, malgré l'aggravation de la situation sécuritaire dans le nord et le centre à travers le développement des cantines scolaires. Le système des cantines scolaires a touché 166 communes soit un taux de couverture nationale de 12,9% en cantines scolaires ; le Mali pour l'année scolaire 2018-2019, compte 2 236 cantines scolaires pour 559 079 bénéficiaires, avec 46,9% de filles, réparties entre toutes les régions du pays. L'Etat malien pour l'année scolaire en cours soutient 1 301 cantines scolaires pour 331 685 bénéficiaires et un investissement de plus de 2 milliards de F CFA. Quant à l'appui du PAM, il a servi à faire fonctionner 629 cantines scolaires pour 131 811 bénéficiaires.

159. La qualité de l'enseignement s'est détériorée. En effet, les résultats obtenus pour les évaluations nationales des élèves qui remontent à 2010, montrent que seulement 41,73% des élèves de la classe de deuxième année au Mali ont une bonne performance en langue et communication et seulement 38,2% ont une bonne performance en mathématiques ; les résultats des élèves de la classe de sixième année ont respectivement des taux de réussite de 48,62% en français et de 31,83% en mathématiques.

160. En matière d'analphabétisme, la situation du Mali reste préoccupante. En 2015, près de 70% des adultes maliens de 15 à 44 ans (soit un peu plus de 5 millions d'adultes) sont encore analphabètes, alors que le Mali s'était déjà engagé à réduire de moitié la population d'adultes analphabètes à l'horizon 2015. Les femmes sont plus touchées que les hommes, 78 % contre 62 % pour les hommes.

161. Les **causes** immédiates, sous-jacentes et profondes des problèmes rencontrés par le système éducatif sont :

Causes immédiates :

- La faiblesse des capacités d'accueil (indisponibilité d'infrastructures éducatives d'environnement scolaire comme l'eau et l'assainissement et longues distances) ;
- L'abandon des écoles faute de sécurité suffisante dans le Nord et le Centre ;
- Les grèves des enseignants, élèves/apprenants ;

²⁶ UNICEF : Rapport de l'UNICEF sur la scolarisation des filles, 2016

- Le manque d'autorité de l'Etat pour que les enseignants rejoignent leurs postes dans les zones sécurisées ;
- Le déficit de prise en charge des systèmes alternatifs d'éducation par le ministère ;

Causes sous-jacentes :

- Les pesanteurs socioculturelles et l'abandon des filles pour causes de mariage précoce
- La discrimination à l'égard des filles et le poids des tâches ménagères pour les filles -
- Les violences en milieu scolaire qui font que beaucoup de filles abandonnent les classes
- L'analphabétisme des adultes, surtout des femmes
- La faible prise en compte des apprenants avec un handicap (visuel, physique, etc.) dans le système national ;

Causes profondes :

- Le manque d'installations WaSH dans les écoles qui aggrave l'absentéisme et augmente les abandons scolaires, y compris sur l'Hygiène Menstruelle (stigmatisation...)
- L'insécurité, les instabilités institutionnelles et le manque d'autorité de l'Etat dans la gouvernance du secteur éducatif ;
- L'absence d'un système de mise à niveau des compétences pédagogiques pour relever la qualité du système éducatif et son adaptation au besoin de l'économie nationale ;
- Le manque d'un système d'information et de gestion du système éducatif performant ;
- L'absence d'un cadre de dialogue social inclusif pour la pacification de l'espace scolaire ;
- L'aggravation de la pauvreté en milieu rural rendant l'accès à l'école difficile pour les enfants les plus pauvres.

2.2.5 Santé

162. L'avènement de la santé communautaire au Mali a favorisé l'extension de la couverture sanitaire en rapprochant les soins des populations, tout en leur offrant des services de santé de qualité avec la médicalisation de formations sanitaires. C'est ainsi, qu'en 1990, seul 0,5% de la population malienne vivait à moins de 5 km d'une structure de santé alors qu'en 2017, ce taux est de 52 %, ²⁷; les taux d'accès les plus bas sont dans le nord et le centre se situant entre 23,6 % à Ménaka et 48,32% à Mopti. Le nombre de médecins a augmenté également passant de 238 médecins en 2002 à 2 842 en 2017. Le ratio médecin/10 000 habitants, indique que, en dehors de Bamako et de Kidal qui enregistrent des ratios respectivement de 23 et 13 médecins, les autres régions ont des ratios qui varient entre 3 (Mopti) et 7 (Ménaka). Au niveau des infrastructures sanitaires, les efforts ont été aussi très significatifs, avec 1308 CSCOM en 2017 contre 225 en 1998.

163. Sur le plan épidémiologique, le paludisme, les infections respiratoires et les diarrhées sont responsables de plus d'un quart des cas de mortalité et de morbidité aussi bien chez les enfants que chez les adultes. Un tel profil épidémiologique s'explique, en grande partie, par des conditions d'hygiène et des sanitaires précaires, imputables au faible niveau d'accès à l'eau potable et au déficit d'assainissement. En outre, le Mali a été l'un des six pays d'Afrique de l'Ouest qui ont enregistré des cas de maladies à virus Ebola au cours de la dernière épidémie menaçant la sécurité sanitaire régionale. En quelques mois seulement, une importante mobilisation de ressources humaines et de moyens logistiques a pallié la faible préparation des professionnels de la santé et l'impréparation des services de santé maliens à faire face à des phénomènes de nature à freiner le fonctionnement du système de santé national.

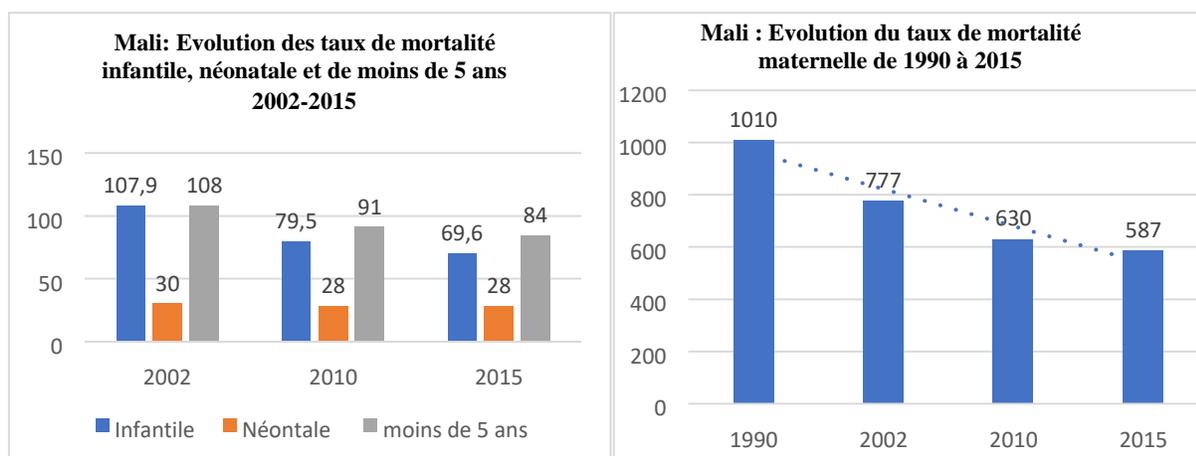
164. La grande majorité de la population n'a pas accès au système d'assurance santé sociale ou de prise en charge des soins de santé, exposant les populations à des frais de santé qu'elles ne peuvent couvrir. En décembre 2018, le gouvernement a adopté la loi portant institution du Régime d'Assurance Maladie

²⁷ Source : Annuaire statistique de la santé 2017, CPS/Santé

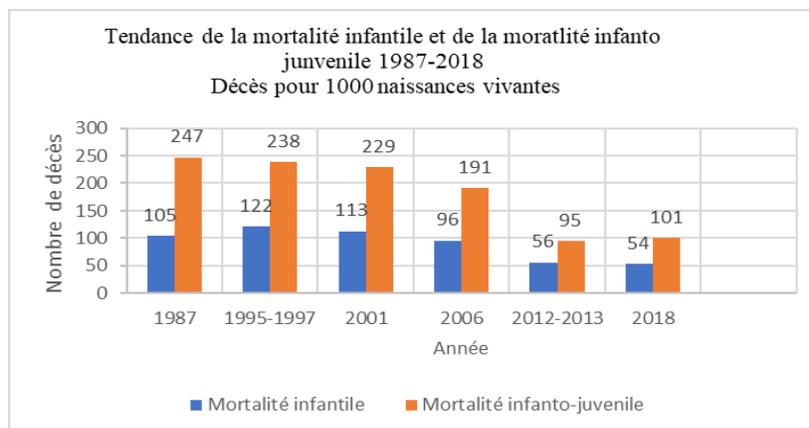
Universelle ; sa mise en œuvre effective devra être accélérée pour mieux protéger les populations contre le risque santé.

165. En matière d'accès à une structure sanitaire dans un rayon de 5 km, 48 % de la population malienne n'accède pas à ce type d'infrastructures sanitaires obligeant plusieurs millions de personnes du monde rural à parcourir plus de 10 km pour trouver un centre de santé. A cela s'ajoute le manque de disponibilité du personnel médical et para médical, surtout dans les zones rurales, et la dégradation de plusieurs infrastructures sanitaires qui dataient de bien avant l'aggravation de la crise en 2012 (la carte sanitaire de 2011 faisant état de 66 maternités et 70 dispensaires à réhabiliter). Au regard des normes de l'OMS, le personnel technique (médical et paramédical) est insuffisant au Mali en quantité et en qualité dans la plupart des niveaux du système de santé, affectant sérieusement la disponibilité et la qualité des prestations offertes. Le ratio moyen au plan national pour le Mali en 2017 est de 5,2 contre 23 selon la norme de l'OMS. Cette moyenne nationale cache des inégalités régionales fortes variant entre 2,7 pour Gao, Sikasso 2,8 et Bamako 19,2 ; en dehors de Bamako, une grande partie des régions est en sous-effectif du personnel médical avec des ratios se situant en dessous de 5. Les ressources humaines du système sanitaire qui sont mal réparties entre les régions souffrent de plusieurs insuffisances liées au déficit d'encadrement adéquat au niveau des établissements d'enseignement public et privé, au recrutement non sélectif au niveau des écoles privées et à la non adaptation des curricula aux besoins de l'emploi.

166. Les efforts du gouvernement et des partenaires techniques et financiers ont permis de réduire les taux de mortalité infantile et maternelle, grâce à l'amélioration des taux d'accouchement assisté et de consultation prénatale et postnatale. Le taux de consultation prénatale est passé de 52 % en 2001 à 74 % en 2012 et le taux de couverture en accouchements assistés a évolué de 41 % en 2001 à 58,6% en 2012 ; les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural sont notables. L'amélioration de différents services et leur proximité ont permis au taux de mortalité infantile de passer de 107,9 décès pour 1000 naissances en 2002 à 69,6 % en 2015. Le taux de mortalité des enfants de moins 5 ans a baissé de façon très significative passant de 108 à 84 en 2015. La mortalité maternelle a également fortement baissé en 25 ans passant de 1010 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 587 en 2015 soit 40 % en dessous de la cible de l'OMD 6.



Sources : INSTAT, EDS, UNICEF et Bilan des OMD



Source : EDS 2018

167. Au niveau de la santé des femmes et des enfants, la situation est préoccupante du fait du faible taux de vaccination et de l'aggravation de l'état nutritionnel. Selon les données de l'EDS, les taux de vaccination des enfants de 12-23 mois sont faibles et ont évolué de façon peu significative, 39 % en 2012 contre 29 % en 2001. En 2018 selon les premiers résultats de l'EDS 2018), le taux de vaccination de base pour les groupes d'âge est de 44,2 % pour les garçons et 44,9 % pour les filles. La proportion des enfants souffrant de retard de croissance était de 38,3 % en 2012²⁸ soit près 1 millions d'enfants souffrant de malnutrition chronique.

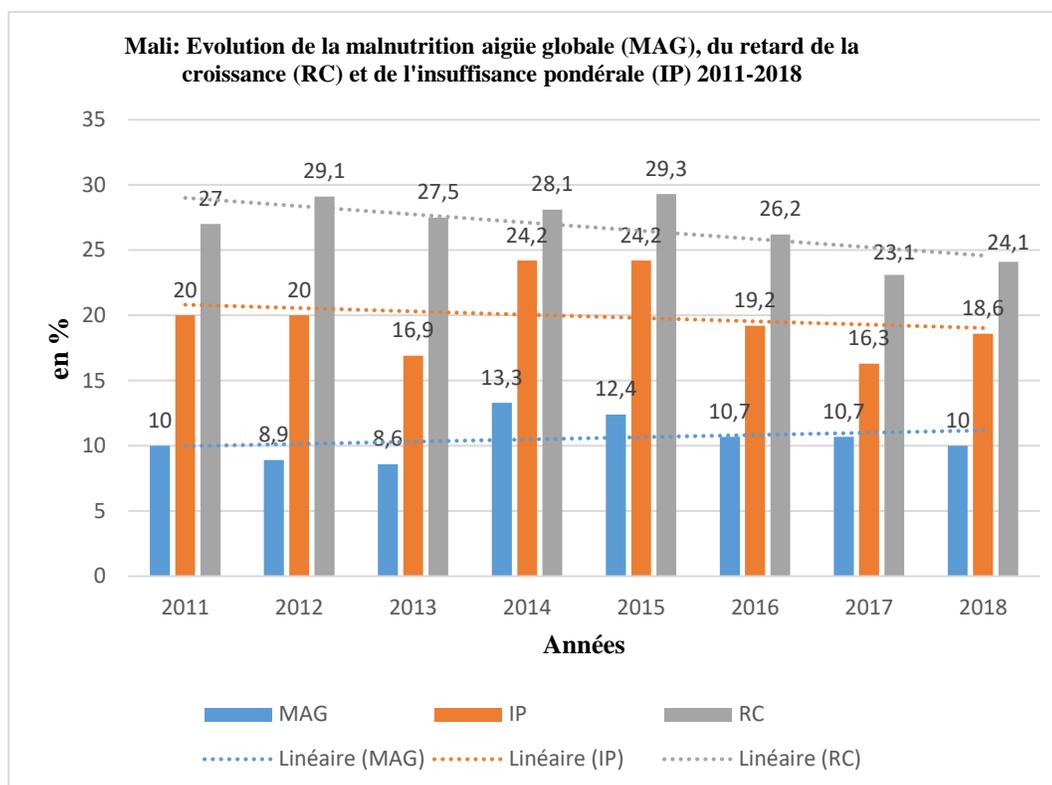
168. L'analyse de la malnutrition au Mali entre 2011 et 2018 montre que la situation est préoccupante. La Malnutrition Aigüe Globale (MAG) a accusé une baisse modeste avec un taux de 10,0 % en 2018. En revanche, on assiste à une tendance baissière de l'Insuffisance Pondérale à partir de 2016 pour se situer à 18,6 %, avec une augmentation par rapport à 2017 (16,3 %). Au niveau du retard de croissance, la situation est plus préoccupante avec des taux se situant entre 29 et 23 % selon les années.

169. En 2018, la prévalence nationale de la malnutrition aigüe globale est de 10 %.²⁹ Selon la classification de l'OMS, cela correspond à une situation nutritionnelle sérieuse.³⁰ La situation nutritionnelle est jugée précaire dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti, et Taoudenit avec des prévalences situées entre 5% et 10% et sérieuse dans les régions de Ségou, Tombouctou, Gao, Ménaka et le district de Bamako dont la prévalence de la malnutrition aigüe globale dépasse le seuil d'alerte de 10. L'analyse des prévalences de la malnutrition aigüe par région a révélé une tendance à la stabilisation dans la plupart des régions sauf à Kayes, Kidal où la tendance est à la baisse et à Mopti où la tendance est à la hausse. La situation de la malnutrition chronique ou le retard de croissance, reste préoccupante dans la région de Sikasso et elle est acceptable au niveau des régions de Koulikoro, Kidal, Ménaka, Taoudenit et le district de Bamako. Pour les autres régions la situation est jugée précaire. Les résultats de 2018 indiquent ainsi clairement que la malnutrition aigüe a tendance à baisser alors que la prévalence du retard de croissance affiche des valeurs en augmentation (24,1 % en 2018 contre 23,1 % en 2017). Il en est de même pour l'insuffisance pondérale passant de 16,3 % en 2017 à 18,6 % en 2018, touchant surtout les garçons (20,7 %). Cela interpelle le système de santé dans son ensemble pour mettre en place un programme ciblé et selon les régions touchées (Gao, Ségou, Kayes et Mopti) pour réduire ces taux.

²⁸ Source : EDS 2012-2013

²⁹ Source : SMART 2018

³⁰ Source : SMART 2018



170. Selon les données de l'EDS de 2018, le Mali renoue avec le mouvement ascendant de l'Indice Synthétique de Fécondité qui, après une baisse entre 2006 et 2012-13 (passant de 6,6 à 6,1), enregistre un taux de 6,3 (serait-il le fait d'une sous-estimation des valeurs en 2012 !). Trois régions (Sikasso, Ségou et Mopti) sont responsables de cette hausse ; les autres régions ont enregistré des baisses variables d'une région à une autre.

171. Au niveau de la santé de reproduction, le ratio de la mortalité maternelle de 587 pour 100 000 naissances vivantes en 2015 est intolérable quand on sait que la cible des ODD est de 70 décès maternels évitables pour 100 000 NV. Cette situation est intrinsèquement liée à la persistance des trois retards (retard dans la prise de conscience du besoin au niveau de la communauté, retard lié au temps mis pour rejoindre les structures appropriées et le retard dans l'offre de services de qualité dans les hôpitaux). En effet, selon le rapport SONU de 2017, seuls 51 CSREF et 30 CSCOM sur respectivement 68 CSREF et 201 CSCOM enquêtés offrent les soins obstétricaux d'urgences (SONU). Seulement 55%³¹ des accouchements se sont déroulés dans un établissement de santé contre 43% réalisés à domicile sans l'assistance de personnel qualifié. Selon la même enquête, 41% des femmes enceintes ont effectué au moins quatre visites prénatales comme recommandé par l'OMS. L'enquête rapide Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) réalisée en 2017 par la DNS avec l'appui de l'UNFPA, révèle que 30 CSCOM sur 210 et 51 CSREF sur 68 enquêtés offraient les SONU. Le taux de prévalence contraceptive reste à un niveau très bas, malgré les progrès enregistrés depuis 1995-1996. En effet, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes est passé de 5 % en 1995-96 à 16 % en 2018, avec une certaine accélération à partir de 2012. Les besoins non satisfaits sont estimés à 24 % en 2018. Selon l'EDS 2018, la prévalence contraceptive est plus élevée en milieu urbain (22 % à Bamako et 20 dans les autres villes) qu'en milieu rural (15 %). Les écarts sont également importants entre les régions ; les taux varient de 3 % (Kidal et Gao) à 19 % et 22 % respectivement à Sikasso et dans le district de Bamako.

³¹ Source : EDM 2012-2013

172. L'accélération de l'atteinte du dividende démographique ne pourra être effective, qu'à travers un renforcement de sécurisation des produits et de l'accès aux services du Planing Familial pour les femmes et les couples.

173. Cette situation a eu des conséquences directes sur la santé des femmes surtout les plus jeunes d'entre elles. L'une des graves conséquences invalidantes auxquelles les femmes enceintes sont confrontées est la fistule obstétricale favorisée entre autres par le mariage précoce, les accouchements non assistés, l'excision.

174. Cela résulte en une connaissance insuffisante et trop tardive des moyens de contraception, alors même que les mariages et grossesses précoces surviennent avant, dans certains cas. Les adolescentes c'est-à-dire les jeunes âgées de 15 à 19 ans constituent un groupe à risque en matière de fécondité ; 36% de l'ensemble des adolescentes ont déjà eu une naissance vivante/sont enceintes (25% urbain/40% rural). Parallèlement à ces naissances, les mariages d'enfants (légaux) exposent les jeunes filles à d'importants risques sanitaires du fait des faibles connaissances nécessaires à la maîtrise d'une nuptialité précoce, en plus de porter préjudice à leurs droits humains fondamentaux (la moitié des filles/femmes étant mariées avant 18 ans contre 4,3% des garçons de la même tranche d'âge).

175. Une sexualité précoce non maîtrisée par la connaissance des méthodes de planification familiale, avec des tabous persistants et régis par des relations de genre fortement inégales, engendre de nombreux risques sanitaires.

176. Quant au VIH, il est prévalent chez 0,8% des jeunes de 15 à 24 ans, affectant plus les filles (1,1%) que les garçons (0,3%), dénotant une exposition exacerbée pour les filles dont la sexualité est plus précoce. Le fossé est similaire en termes d'IST : chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans, la prévalence des IST est de 13,3% et celle de l'ensemble des IST et /ou signe révélateur d'IST (pertes/ plaie ou ulcère) est de 27,7%. Concernant les hommes de la même tranche d'âge, 3,9% sont porteurs d'IST et 9,9% ont des signes révélateurs d'IST (pertes/ plaie ou ulcère).

177. Au nombre des déterminants de ce faible accès par les adolescents et les jeunes aux Droits et Services en Santé Reproductive, affectant l'atteinte du Dividende Démographique, l'on note que :

- L'entrée dans la vie sexuelle est très précoce, tant pour les filles que pour les garçons.
- Les normes sociales patriarcales encadrent la vie sexuelle des jeunes adolescentes ; cette méconnaissance est en grande partie expliquée par les nombreux tabous sur la sexualité imposant le silence à ce sujet au sein des familles, entre parents et enfants.
- Les interventions en faveur de la promotion de la Santé de la Reproduction des Adolescents Jeunes sont insuffisamment financées, parcellaires, éparses, parfois géographiquement inaccessibles par la majorité des adolescentes et jeunes et la plupart de temps par les ONG.
- La gouvernance ainsi que le leadership institutionnel sont fortement limités et la question de la SRAJ particulièrement se retrouve écartelée entre plusieurs instances (Ministères de la Santé, de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Citoyenneté, de la Promotion de la Femme), dans un environnement de manque de politique solide dans ce sens.
- Les données factuelles et de recherche/action sont peu poussées, les lois sont à la fois insuffisantes et peu appliquées en la matière et le personnel est très peu formé à la SRAJ. Aussi, est-il important de promouvoir les Droits Humains et l'égalité des Genres, en lien avec l'Agenda du Caire portant sur la CIPD.

178. Dans le domaine de la lutte contre le VIH, le taux de séroprévalence du VIH au Mali reste relativement faible par rapport à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest ; le taux de prévalence du VIH/Sida parmi la population âgée de 15 à 49 ans est de 1,1% en 2012-2013 contre 1,7 % en 2001, avec 1,9% en zone urbaine et 0,9% en zone rurale. Le taux de séroprévalence chez les femmes de 15 – 49 ans, est estimé à 1,5%, supérieur à celui observé chez les hommes du même groupe d'âges (1% et 0,8%). Les enquêtes de surveillance sentinelle chez les femmes enceintes ont révélé des prévalences de 3,4% en 2005, 2,8% en 2007, 2,7% en 2009 et 2,9% en 2012. Parmi les populations clés, la séroprévalence est de : i) chez les

travailleurs du sexe : 24,2% (enquête ISBS 2009) ; 13,13% chez les HSH (CSLS/MSHP-CDC, 2015) ; 5,1% chez les utilisateurs de drogues injectables (ARCAD-Sida, 2015).

179. Dans l'ensemble, les principales *causes* de retards et de déficits dans l'accès aux services de santé de qualité sont :

Causes immédiates :

- Retard dans la prise de conscience des besoins au niveau communautaire, compte tenu du retard lié au temps mis pour rejoindre les structures appropriées et de l'insuffisante offre de services de qualité dans les hôpitaux ;
- Faible disponibilité des services de santé ;
- Faible accès (géographique, financier, culturel) des services de santé ;
- Faible utilisation des services de santé ;
- Dysfonctionnement du système de référence évacuation ;

Sous-jacentes :

- Faible qualité des soins ;
- Faible couverture sanitaire universelle ;
- Analphabétisme et méconnaissance des populations sur le fonctionnement du système de santé ;
- Faible investissement dans les soins préventifs et promotionnels ;
- Concentration des services de santé en milieu urbain au dépend du milieu rural ;

Causes profondes :

- Pauvreté surtout dans les zones rurales ;
- Faiblesse du système de santé : les 6 piliers ;
- Forte dépendance du système de santé au financement extérieur ;
- Faible allocation budgétaire nationale au secteur de la santé.

2.2.6 Eau et assainissement

180. Au Mali, les conditions d'hygiène sont caractérisées par un faible accès à l'eau potable et un déficit d'assainissement. Ces insuffisances sont en grande partie, à l'origine de l'incidence élevée de certaines pathologies comme le trachome, les maladies de la peau, et les maladies diarrhéiques y compris le choléra.

181. Le pays a enregistré des progrès incontestables en matière d'accès à l'eau potable. Selon les rapports de la Direction Nationale de l'Hydraulique³², le taux d'accès en 2018 se situe au plan national à 68,8 % contre 68 % en 2017. L'accès à l'eau potable en milieu rural se situe à 65,9% et dans les zones urbaines et semi urbaines à 76% en 2018, en deçà de la cible de 70,5% des ODD. Dans l'ensemble, le taux d'accès présente des disparités au niveau des régions et les taux de croissance de desserte en eau stagnent du fait de la baisse des investissements et du manque d'efficacité dans la gouvernance du secteur de l'eau.

182. L'évolution de la tendance élaborée par la Direction Nationale de l'Hydraulique en 2018 indique le décrochage du taux d'accès à l'eau potable en 2018 de 68,8 % contre un objectif de 70,5% s'inscrivant dans la tendance souhaitée pour la cible ODD en matière d'eau potable en raison de la baisse de financement.

183. Le Mali sera confronté au défi de la relance des investissements dans le secteur de l'eau potable dans le cadre de la vision des ODD. En effet, dans la perspective d'atteinte de la cible des ODD liée à l'accès à l'eau, les services les plus habilités devront aligner leurs objectifs programmatiques sur les normes de l'OMS qui recommande : (i) l'accès de base de 20 l/j/habitant, le point d'eau devra être situé dans un rayon de 1 km et le déplacement aller-retour ne devra pas dépasser 30 minutes ; (ii) l'accès intermédiaire est de 50 l/j/habitant avec une fourniture de l'eau sur place par l'intermédiaire d'un robinet au moins situé à l'extérieur de l'habitation. Cela passera par plusieurs actions en particulier le parachèvement du transfert des compétences en matière d'eau aux collectivités territoriales, la prise en compte des droits humains en

³² Ministère de l'Eau et de l'Energie : Politique nationale de l'eau, rapport diagnostique de l'eau, Juin 2018 ²³ Source : Rapport national volontaire de suivi des ODD

matière d'eau des populations pauvres et le développement d'une planification équitable des ouvrages d'AEP à réaliser dans les régions, selon le principe de développement moins inégalitaire entre les régions.

184. En matière d'assainissement, le Mali accuse beaucoup de retard ; la proportion des ménages possédant un système d'assainissement adéquat est de 11,4% à l'échelle nationale. L'accès à un service d'assainissement amélioré et durable a progressé de 24% en 2015 à 27% en 2016. Le nombre de ménages disposant de latrines améliorées a augmenté de 5 points passant de 25% en 2015 à 30% en 2016³³. De plus, les besoins spécifiques des femmes en matière d'hygiène et d'assainissement comme la gestion de l'hygiène menstruelle ne sont pas prise en compte dans les politiques de l'eau, assainissement et de l'environnement 2016²³.

185. L'importance de l'eau et de l'assainissement sont parmi les déterminants importants dans l'amélioration du niveau de santé des populations. Les statistiques au niveau des centres de santé du ministère de la santé indiquent clairement qu'une partie significative des consultations concerne les maladies liées à l'eau et l'hygiène. Les insuffisances au niveau des services d'eau potable et d'assainissement, combinées à des comportements et des pratiques inappropriés en matière d'hygiène, sont en grande partie à l'origine de plusieurs maladies d'origine hydrique. L'accès à l'eau et à un assainissement sain du cadre de vie des populations, dans le cadre des ODD, va contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population.

2.2.7 Genre

186. En dépit de l'existence d'une politique nationale de genre et des multiples réformes et mesures entreprises, les femmes et les filles continuent d'être marginalisées sur le plan politique, économique et social. Les emplois occupés par les femmes ne représentent que 15,4% des emplois créés. Selon les données du PNUD, l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 2017 classe le Mali au 157^{ème} rang sur 160 pays reflétant clairement le chemin à parcourir pour réduire les inégalités entre homme et femme, garçon et fille dans tous les domaines. Des droits religieux et coutumiers continuent d'influencer la jouissance des droits des femmes liés, entre autres, au mariage, à la succession et à la propriété.

187. Au plan politique, même si on enregistre un progrès notable dans la composition de l'actuel gouvernement (34,3% de femmes), on note que malgré l'adoption de la loi N°2015-052 du 18 décembre 2015, instituant des mesures de promotion du genre aux fonctions nominatives et électives au Mali, le niveau de représentation des femmes dans les institutions et instances de prise de décision reste encore modeste. Moins de 10% des députés élus à l'Assemblée nationale sont des femmes. La proportion des femmes conseillères communales s'élevait à 25,6% en 2016. La proportion des postes nominatifs dans les services publics occupés par des femmes en 2015 était en moyenne de seulement 16,2% dans des structures stratégiques³⁴ (Présidence 26% ; Primature 13,33% ; Cour Constitutionnelle 41,66% ; Cour Suprême 29,1% ; Haute Cour de Justice : 9,1% ; Haut Conseil des Collectivités Territoriales : 7,3% ; Conseil Economique, Social et Culturel : 15,32%).

188. Par rapport au processus de paix, la participation des femmes reste encore à améliorer. A l'exception de la Commission Vérité Justice et Réconciliation, les femmes restent largement sous-représentées dans les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord (moyenne de 3% de femmes), dans les nominations des autorités intérimaires et dans les mécanismes de paix au niveau local. Alors qu'elles continuent à être fortement affectées par les conflits au Nord et au Centre : déplacements internes, destruction des moyens économiques et de subsistance, violences sexuelles et basées sur le genre, restrictions des libertés de déplacement et d'expression, insuffisance de l'accès aux services sociaux de base, insuffisance de l'accès aux services de justice qui conforte l'impunité par rapport aux violations des droits, faible protection face aux risques de sécurité, etc.

³³ Source : Rapport national volontaire de suivi des ODD

³⁴ Rapport de la BAD sur les inégalités de genre en Afrique, Mai 2015

189. Les femmes maliennes sont maintenues dans un statu quo de dépendance faisant ainsi du Mali le 50^{ième} Etat (sur 52) africains pour l'indice d'égalité de genre de la Banque Africaine de Développement (BAD) avec un score de 32,5/100 en 2015 pour les opportunités économiques offertes aux femmes, un score de 46,7/100 pour le développement humain et de 21,5 pour les questions d'institutions et de lois égalitaires.³⁵ Les emplois occupés par les femmes ne représentent que 15,4% des emplois créés³⁶.

190. Le niveau d'éducation des femmes et des filles connaît des progrès indéniables à travers les différents indices (alphabétisation et scolarisation des filles). Mais les disparités persistent surtout au niveau de l'instruction, avec un taux d'alphabétisation en 2017 de 24,6 % pour les femmes contre 44,8% pour les hommes. L'objectif de parité dans les différents cycles d'enseignement est loin d'être atteint puisque le taux oscille, selon les niveaux d'enseignement, entre 0,75 et 0,85 %.

191. Au plan de la santé, on constate une légère amélioration de quelques indicateurs mais la santé de la reproduction des femmes et des filles demeure toujours précaire. Les faibles taux d'utilisation des services de santé de la reproduction des femmes sont liés principalement à la méconnaissance sinon au rejet des moyens de contraception/protection et aux croyances religieuses et culturelles.

192. Les incidents de Violence Basées sur le Genre (VBG) sont en net augmentation ces dernières années; entre janvier 2017 et mars 2019³⁷, le système de gestion des informations liées aux VBG a recensé de façon cumulée 6 810 cas dont 3 330 pour l'année 2018 contre 2 882 en 2017. Les femmes surtout les jeunes filles de moins de 18 ans sont les plus touchées (58 % sont des enfants de moins de 18 ans). Selon les données rapportées, 41 % des cas sont des cas de violences sexuelles dont 18 % de viols par pénétration, 14 % des cas de violences physiques, 9 % et 12 % des cas de violences psychologiques et de déni des ressources et opportunités, 6 % sont des cas de mariage forcés. Au niveau des responsabilités de ces violences, 72 % des présumés agresseurs sont des hommes (armés non identifiés, commerçants, dignitaires religieux, chauffeurs de camions, etc.) et 28 % des femmes ayant commis en majorité des mutilations génitales féminines sur les filles ; la majorité des cas reste impunie, compte tenu de l'inefficacité du système judiciaire et de la peur de représailles par les auteurs. Cette situation devrait inciter toutes les structures nationales et les organismes internationaux, en première ligne le SNU, à renforcer les mécanismes facilitant la dénonciation et la gestion des incidents et à faire de la sensibilisation pour que les victimes et leurs familles aient le courage de dénoncer ces cas et poursuivent leurs auteurs en justice pour qu'ils soient punis.

193. Sur un autre plan, au Mali, la pratique de l'excision demeure toujours élevée et paradoxalement malgré tous les efforts consentis pour combattre ce fléau, elle tend même à croître. Le taux de MGF est passé de 75% à 76% entre 2010 et 2015 pour les filles de 0-14 ans²⁶. L'excision est aujourd'hui pratiquée dans toutes les régions du Mali, en milieu urbain comme en milieu rural et ce, par la plupart des ethnies maliennes. Malgré les graves conséquences sanitaires de cette pratique sur la santé de la femme (problèmes gynéco-obstétriques et biologiques, troubles psychosomatiques...), il n'existe aucune législation visant à interdire cette pratique.

194. Concernant le mariage des enfants, les résultats de la cinquième édition de l'Enquête Démographique et de Santé au Mali (EDS MV réalisée en 2012/2013), montrent que 20% des filles maliennes sont mariées avant l'âge de 15 ans, et 50% avant l'âge de 18 ans. Aussi, 37% des femmes ont eu leur premier enfant avant l'âge de 18 ans avec son corolaire sur le plan socio-sanitaire : cas de fistule, de prématurité, voire décès maternels précoces dont 15% des cas surviennent chez les adolescentes. Mieux, selon le rapport final du MICS (Multiple Indicator Cluster Survey) de 2015, parmi les femmes âgées de 15-49 ans, 16 % se sont mariées avant l'âge de 15 ans ; chez les femmes de 20-49 ans, environ une femme sur deux (49 %) s'est mariée avant l'âge de 18 ans. Le code des personnes et de la Famille (Novembre 2011) fixe l'âge minimum du mariage à 15 ans avec le consentement des parents et 16 ans sans consentement des parents. Ce qui est en contradiction avec les engagements du Mali aux différentes conventions (CDE, CEDEF/CEDAW).

³⁵ Rapport de la BAD sur les inégalités de genre en Afrique, Mai 2015

²⁶ Source : MICS 2015

³⁶ ONE

³⁷ UNFAP : Tendances des incidents de VBG rapportés entre 2017 et 2018, UNFPA, Bamako 2019

195. Le retard accusé en matière de genre au Mali renvoie à plusieurs facteurs en particulier :

- Le cadre normatif et juridique est défavorable dans plusieurs domaines en particulier le droit de la famille, l'accès au foncier, la protection contre les violences conjugales et sexuelles;
- Il y a un manque de cohérence entre les différentes lois qui sont appliquées au Mali et les usages coutumiers, religieux et le droit international en matière de droits relatifs à la femme et à sa place dans la famille ;
- Les pesanteurs socio-culturelles et la mauvaise interprétation de la religion sur les droits des femmes;
- Le faible niveau d'éducation ou d'enseignement supérieur rend les femmes plus vulnérables parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits ;
- Les pesanteurs socio-culturelles empêchent les leaders politiques féminins de susciter des débats et des plaidoyers sur la question d'égalité de genre ;
- La faiblesse de la formation des femmes par rapport à l'action citoyenne et politique en raison des fortes inégalités constatées entre hommes et femmes ;
- Le faible niveau de suivi des plans nationaux de développement.

196. Les *causes immédiates, sous-jacentes et profondes* liées à la question du genre sont :

Causes immédiates :

- Banalisation des actes de violences envers les femmes et les filles ;
- Faible niveau de recours à la justice dans les cas de violences exercées sur les femmes et les filles ;
- Niveau de déscolarisation élevé chez les filles ;

Causes sous-jacentes :

- Inégalités d'accès au foncier et aux ressources ;
- Faible plaidoyer sur les questions liées au genre dans les espaces et instances démocratiques ;
- Faible capacité d'organisation des femmes pour le leadership national dans la défense du statut de la femme.
- Faible capacité et budget limité du Ministère de la Promotion de la Femme, l'Enfant et la Famille.

Causes profondes :

- Cadre législatif et normatif non conforme aux engagements internationaux du Mali ;
- Caractère patriarcal de la société et rapports de pouvoir de genre ;
- L'influence de certains préjugés sociaux et culturels véhiculés par les hommes.

2.2.8 Jeunesse

197. Aujourd'hui le jeune malien vit dans un environnement social où il est plus considéré comme une charge sociale qu'un véritable acteur du développement et un citoyen à part entière prenant activement des responsabilités sociales et politiques, même si certains jeunes essaient de s'organiser et de mener des activités culturelles et artistiques. Le cas des adolescents migrants internes est révélateur de la vulnérabilité des jeunes garçons et filles du milieu rural (domestiques, élèves coraniques, manutentionnaires, ouvriers journaliers). Les jeunes en exode, au départ migrants saisonniers s'installent dans les villes où ils contractent des pratiques et comportements marginaux. La vulnérabilité sociale chez le jeune se manifeste sous plusieurs formes : la marginalisation, la vie dans la rue, la prostitution, la délinquance, la toxicomanie, la drogue, les IST/VIH-SIDA.

198. En 2016, un effectif de 2.3 millions enfants de 6 à 14 ans dont 1,2 millions de filles travaillaient au Mali, sur un total de 4,9 millions d'enfants (dont 2.3 millions de filles), soit un taux de travail des enfants de l'ordre de 46,9% (52,2% pour les filles)³⁸. Parmi ces enfants travailleurs, 626 000 dont 379 000 filles

³⁸ Source : ONEF, à partir des données de l'EMOP 2016

sont en emploi, Le quart des enfants employés sont en même temps à l'école. Toutefois, la non fréquentation scolaire est l'une des causes du travail des enfants, elle-même probablement liée à la pauvreté des familles. Près de quatre enfants sur cinq (80%) qui travaillent vivent en milieu rural. Le phénomène du travail des enfants est plus répandu respectivement dans les régions de Sikasso et Ségou (22% chacune), suivies de Kayes (19,7%) et Mopti (11,9%).

199. La défaillance de l'éducation formelle, familiale et communautaire, l'incidence élevée de la pauvreté et la forte déperdition scolaire, ont favorisé l'apparition et le développement de phénomènes nouveaux : jeunes et enfants de la rue, enfants victimes de violence, de négligence, d'exploitation économique et sexuelle, enfants en conflit avec la loi et enfants en situation d'urgence (enfants réfugiés, enfants déplacés et enfants impliqués dans les conflits armés).

200. Au niveau de l'emploi, le taux d'emploi des jeunes est de 35% en milieu urbain et de 66% en milieu rural où 6 jeunes sur 10 exercent dans le secteur primaire³⁹. Le commerce et les emplois dits précaires dans le secteur informel sont les plus grands pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes des villes qui reçoivent de plus en plus de jeunes ruraux venus chercher un emploi et des conditions de vie meilleures. Le chômage entraîne également une forte émigration des jeunes : 87,2% des émigrants internationaux évoquent la raison économique comme principal motif de départ, les jeunes de 15 – 35 ans étant les plus concernés.

201. D'après les projections démographiques à l'horizon 2025 réalisées par la DNP sur le Mali, au regard de la croissance démographique rapide, la création de 300.000 nouveaux emplois, chaque année, est nécessaire pour espérer résoudre le problème de l'emploi, tout en gérant le stock de chômeurs et éviter de compromettre l'atteinte du Dividende démographique.

202. La crise politique et sécuritaire, consécutive aux conflits armés dans les régions du nord et au coup d'Etat de mars 2012, a aggravé la situation des jeunes en particulier dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti. Des jeunes maliens ont été enrôlés et ou embrigadés dans des Mouvements rebelles et groupes d'Auto défenses. Beaucoup de ces jeunes des groupes armés ont été libérés après le conflit et méritent d'être formés et insérés socialement et économiquement. Par contre beaucoup sont encore dans les rangs de ces mouvements et des groupes d'auto-défense.

203. En matière d'implication des jeunes dans la vie publique et malgré l'existence d'un nombre important d'associations et de regroupements de jeunesse, les jeunes ne participent pas de façon effective et efficace aux processus de dialogue politique et aux cadres techniques de réflexion et de formulation des stratégies de développement. Ainsi, l'intégration des dimensions liées à la jeunesse restent insuffisamment prise en compte.

204. Aussi, est-il urgent et indispensable d'investir dans la jeunesse pour en faire une opportunité et éviter qu'elle ne constitue une entrave au processus de restauration de la paix et du développement. Le défi à relever est d'améliorer leur capacité à participer au développement socio-économique dans les zones cibles et aussi de renforcer les capacités d'interventions des acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre de la politique de promotion de la jeunesse.

III. VISION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Défis actuels et futurs du Mali

205. Malgré les nombreux progrès socio-économiques enregistrés depuis les années 90, le mode de gouvernance qui a prévalu pendant plusieurs décennies a été ni suffisamment efficace, ni fondamentalement inclusif pour assurer l'inclusion territoriale, ni stratégique pour anticiper les conflits et les crises institutionnelles, ni porteur d'une vision prospective dans l'ancrage des bonnes pratiques de gouvernance mettant en avant le renforcement de l'état de droit, l'intégration des régions du Nord dans une dynamique de valorisation des potentialités économiques, culturelles et humaines du Nord au Sud. La confiance s'est érodée au fil des années entre la population et l'Etat, car l'insécurité et la violence se

³⁹ Ministère de la Jeunesse et des Sports (2012) : *Politique cadre du Développement de la Jeunesse et plan d'action*, p.20

sont intensifiées. Les différentes politiques économiques et sociales n'ont pas eu l'impact suffisant pour réduire significativement la pauvreté monétaire, multidimensionnelle, l'insécurité alimentaire et la corruption. Au contraire, les institutions de l'Etat surtout celles de la sécurité et de la défense ont été affaiblies et de plus en plus soumises aux différentes influences et forces politiques en présence.

206. L'état de mise en œuvre des piliers de l'Accord de paix de 2015 au cours de la période 2016-2018, montre clairement que les progrès au niveau des piliers les plus stratégiques liés aux réformes institutionnelles, à la restauration de la présence et de l'autorité de l'Etat dans toutes les régions sont très mitigés et n'envoient pas un signal fort à tous les acteurs. L'insécurité a gagné rapidement le centre et le nombre d'incidents avec les groupes armés et les terroristes causant des victimes et des déplacés internes n'a cessé d'augmenter. C'est dans ce contexte politique et sécuritaire que le CREDD 2019-2023 a été élaboré. Le diagnostic stratégique du CREDD met en exergue parmi ses conclusions la question de la gouvernance qui « constitue le nœud du développement durable. Elle peut être l'élément déclencheur pour une paix et une sécurité durable, des services sociaux de qualité, une économie forte et inclusive et une gestion durable des ressources naturelles ».
207. Les analyses structurelles réalisées en 1998 lors de l'élaboration de la vision prospective Mali 2025 font apparaître des constantes structurelles et quelques évolutions significatives. Les principales constantes structurelles portent sur : i) les variables les plus influentes de nature politico-institutionnelle conférant un rôle primordial à la gouvernance dans la dynamique du système et ii) les politiques socioéconomiques et environnementales. Les évolutions significatives montrent i) le caractère très influent des variables extérieures (mondialisation, intégration, rôle des FMI, forces de médiation internationale pour la paix, etc.) qui rendent le pays plus vulnérable dans ses marges budgétaires et moyens pour assurer sa sécurité intérieure et extérieure ; ii) le caractère influent de la variable "Terrorisme et extrémisme violent impactant fortement la société malienne et iii) le caractère très influent des politiques minières et de développement des TIC qui peuvent constituer des leviers importants pour catalyser la diversification de l'économie.
208. Le CREDD 2019-2023 est structuré autour de cinq axes stratégiques avec des objectifs stratégiques et spécifiques pour chacun des cinq axes ; au total le CREDD comprend 19 objectifs stratégiques. Les cinq axes stratégiques sont :
- **Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance** visant i) la consolidation de la paix, ii) la gouvernance administrative, économique et financière, iii) la décentralisation et iv) la promotion de l'état de droit ;
 - **Restauration de la paix à travers les outils traditionnels, de la sécurité et le renforcement du vivre ensemble** dans la perspective de i) restaurer la paix et d'assurer la sécurité des personnes et des biens et ii) lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
 - **Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie** dans l'objectif de i) créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive, ii) promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif, iii) développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois, iv) développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production, mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement ;
 - **Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique** visant i) la garantie d'un environnement sain et d'un développement durable et ii) à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et à développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique ;
 - **Développement du capital humain de manière à capter le dividende démographique** avec comme objectifs de i) contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être, de l'accès à l'eau potable et à un cadre de vie sain de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique, ii) assurer à tous une instruction et une formation professionnelle de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel, iii) promouvoir l'égalité

de genre, iv) mieux gérer la migration afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays, v) mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement et vi) promouvoir la protection sociale pour tous, y compris un socle de protection sociale pour prévenir la vulnérabilité, l'exclusion sociale, améliorer le bien-être des populations, réduire les inégalités et soutenir le développement économique.

209. Le CREDD 2019-2023 vise la réalisation d'un taux de croissance annuel moyen de 6,5 % (contre 5,7 % au cours des cinq dernières années) ; les contributions sectorielles attendues pour cette croissance, relativement modeste (autour de 5 % au cours des cinq dernières années) résident dans la dynamique des secteurs primaire (5,7 % en moyenne), secondaire (7,1 %) et tertiaire (6,9 %). Le taux d'investissement net se situerait autour de 22,8 % contre 21,2 % au cours des cinq dernières années. Le schéma de financement du CREDD indique clairement que la Gouvernance/Paix accaparera, en moyenne annuelle sur la période 2019-2023, 1098,4 milliards Fcfa soit 36,4 % du total du financement du CREDD, suivi par l'axe de la croissance inclusive pour 30,6 %, le capital humain pour 25,6 %, les intérêts de la dette 5,2 % et l'axe de protection de l'environnement 2,2 %.
210. Les contraintes financières du pays, liées entre autres à la faible mobilisation des ressources budgétaires (avec un taux probable compris entre 13 % et 14 % en 2018 et une ambition de porter ce taux à 17 % à l'horizon de 2023), au faible taux d'investissement du secteur privé et aux difficultés de mobilisation des ressources extérieures expliquent la prudence des prévisions macro-économiques du CREDD. Les sources de cette croissance souhaitée ne sont pas suffisamment bien précisées surtout pour les différentes chaînes de valeurs du processus de transformation structurelle à privilégier. Les piliers et les leviers de la croissance inclusive retenue n'apparaissent pas clairement. Il en est de même pour les cibles à atteindre dans les principaux secteurs (revenu annuel par habitant, IDH, composantes du capital humain, diversification économique, etc.) à l'horizon 2023 sur la base de la nouvelle dynamique productive et du relèvement du niveau de développement du capital humain. Tous ces éléments et d'autres investigations seront certainement développés par les différents ministères et institutions concernées afin de mieux articuler cette planification quinquennale fondée sur un système de programmation pluriannuelle mettant en avant la gestion axée sur les résultats pour situer les points de repère à atteindre dans la perspective d'opérationnalisation des ODD.

3.2 Enjeux et défis des ODD pour le SNU

211. L'évaluation RIA de l'alignement a mis en évidence un degré important d'intégration des ODD dans le CREDD, avec 86 cibles ODD sur 100 possibles, trouvant une référence dans les politiques de développement du Mali (voir tableau Annexe 2). Les lacunes les ⁴⁰plus importantes concernent notamment l'ODD4 sur l'éducation, l'ODD6 sur l'assainissement et l'eau et ODD12 sur la production et la consommation soutenable. Par ailleurs, parmi les cibles des ODD qui ne sont pas prises en compte dans le CREDD, il y a :
- **Cible 4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;
 - **Cible 4.6** D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ;
 - **Cible 4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable ;

⁴⁰ Ministère de l'Economie et des Finances et Système des Nations Unes : Feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Mali, Décembre 2017

- **Cible 6.5** D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon ce qu'il convient ;
 - **Cible 11.3** D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ;
 - **Cible 12.1** Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.
212. Des insuffisances existent dans la couverture des ODD 3 (santé) ODD 5 (égalité genre) et ODD 15 (écosystèmes terrestres). A cela s'ajoute l'absence de l'interaction entre les secteurs dans les orientations stratégiques du CREDD, compte tenu de la dominance de l'approche sectorielle. Cette interaction peut avoir des implications autant négatives que positives sur les progrès vers l'atteinte des objectifs nationaux. Il est important de les comprendre afin d'alimenter la formulation des politiques publiques visant l'atteinte des ODD et des objectifs nationaux. Ainsi, par exemple, aucune référence à la thématique du développement rural et la sécurité alimentaire en lien avec l'ODD1 sur la pauvreté ou avec l'ODD3 sur la santé. Il en est de même entre l'ODD7 sur l'énergie et la thématique de la protection de l'environnement et les autres secteurs porteurs de croissance qui ont un impact sur l'environnement. Les liens entre les cibles des ODD 16 (paix et gouvernance) et certaines thématiques sectorielles (croissance économique, pauvreté, sécurité alimentaire, etc.) sont également faibles. Enfin, la régionalisation des ODD reste encore inachevée pour permettre une mise en œuvre efficace.
213. L'atteinte des cibles des ODD requiert des dispositifs de coordination efficaces entre toutes les entités nationales, régionales, locales et de partenariats entre les principaux acteurs nationaux et internationaux sous un leadership national bien affirmé et actif dans son rôle de plaidoyer, de coordination et de mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre des ODD. Le dispositif institutionnel de pilotage et de coordination, impliquant théoriquement trois ministères (Ministère de l'économie et des finances par l'intermédiaire du CT / CSLP, le Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable et le Ministère des affaires étrangères) ne fonctionne pas de façon optimale en un réseau pro actif avec tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des ODD. Une clarification des responsabilités de ces trois institutions serait nécessaire pour éviter le risque de duplication, de gaspillage des ressources et de contradictions éventuelles dans le processus de mise en œuvre des ODD au Mali. Il en est de même pour le mécanisme institutionnel opérationnel de coordination du CREDD et des ODD. Enfin, la question de suivi des ODD est également à clarifier compte tenu des faibles capacités du système national de la statistique. L'INSTAT, l'ONDHD et les autres producteurs des statistiques n'ont pas encore mis en place une feuille de route claire concernant à la fois les réseaux d'échanges/consolidation des données et l'évaluation de des bases de données de l'appareil statistique et les indicateurs des ODD à produire ainsi que les innovations à introduire en matière d'investigations et d'enquêtes ciblées sur certaines données statistiques liées aux questions de la pauvreté multidimensionnelle, du développement durable, de la vulnérabilité socio-économique, de la gouvernance et de la protection des droits humains.
214. Dans un contexte national marqué par la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015 et la perspective de parachèvement du processus électoral (législatives et locales) et d'aggravation de la situation sécuritaire dans le Nord et le Centre, le SNU aura à relever des défis multiples en vue d'agir efficacement sur les contraintes/pesanteurs de la **dignité humaine, la protection des groupes vulnérables, la paix, le développement inclusif et les plaidoyers** sur la mise en œuvre des stratégies les plus appropriées afin de créer les meilleures conditions d'atteinte des ODD.
215. Dans le cadre d'un pays comme le Mali touché par l'insécurité liée aux multiples conflits identitaires, inter communautaires, d'actions des terroristes fondamentalistes, de fragilité des institutions de l'Etat et de la vulnérabilité socio-économiques des populations, les appuis du SNU sous leurs multiples formes, devraient accompagner les efforts du gouvernement, des collectivités territoriales, des communautés de base, des OSC, du secteur privé et des populations à réaliser l'agenda 2030 en i) soutenant le processus de **priorisation, de séquençage et de budgétisation des cibles prioritaires des ODD**, ii) améliorant la **cohérence, l'efficacité des politiques sectorielles et le système de reddition des comptes** entre la planification, la mise en œuvre, les processus de consultation des

parties prenantes et le soutien des partenaires, iii) renforçant l'*Unité dans l'action des agences du SNU* surtout dans la recherche des synergies entre les programmes, la prise en compte de l'approche programme et l'efficacité de la coordination des interventions et iv) intégrant la nouvelle façon de travailler ensemble dans les zones les plus fragiles et instables pour mieux prendre en compte le *Nexus* « *humanitaire, développement et paix* » afin de garantir la dignité humaine, la sécurité et l'accès aux besoins essentiels des populations les plus vulnérables.

216. Ainsi, outre les dimensions stratégiques des ODD comme la paix, l'insécurité alimentaire, l'inclusion (économique et sociale) et l'accès aux services sociaux de base, le SNU est appelé à agir plus efficacement sur les fondamentaux suivants de nature à ce que l'appui du SNU contribue efficacement à accélérer le processus de mise en œuvre des priorités des ODD dans le système de programmation nationale et à accompagner les groupes les plus vulnérables selon le principe directeur et fédérateur « ne laisser personne de côté » :

- L'accompagnement du gouvernement à dégager un plan d'actions plus opérationnel articulant l'approche intersectorielle dans la mise en œuvre du CREDD en ligne avec les cibles priorités des ODD permettant de maximiser l'impact des politiques sectorielles sur l'amélioration des conditions de vie des populations et de réduction de leur vulnérabilité socio-économique ;
- L'appui au gouvernement dans la mise à niveau de certaines politiques sectorielles pour qu'elles intègrent en profondeur les préoccupations et priorités des ODD à l'image de ce qui a été fait au niveau du secteur de l'eau et de l'insécurité alimentaire ; parmi les secteurs prioritaires à accompagner, il y a les droits humains, la protection sociale, le genre, la santé, l'emploi, l'assainissement et la décentralisation ;
- L'articulation entre le système de planification du CREDD et le processus budgétaire, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la gouvernance dans le cadre d'un renouveau du contrat social et des missions de l'Etat en accompagnant les initiatives du gouvernement et de la société civile dans le développement des institutions républicaines, pour la promotion d'une décentralisation plus effective, d'une participation citoyenne dans toutes les sphères et à tous les niveaux;
- La consolidation de l'état de droit, à travers des actions ciblées visant le secteur de la justice pour un meilleur accès des groupes vulnérables, le renforcement des capacités de veille de la société civile ainsi que sur le respect des droits de l'homme et la lutte contre la violence faite aux femmes ;
- La sécurisation financière des actions des secteurs clés pour l'atteinte de certaines cibles prioritaires des ODD en accompagnant le gouvernement à mieux articuler le système de planification du CREDD et le cycle d'élaboration budgétaire afin de s'assurer du niveau requis des allocations de ressources annuelles pour la mise en œuvre des priorités des ODD;
- L'amélioration et l'effectivité des mécanismes de pilotage et de coordination du dispositif national, de plaidoyers, de mise en œuvre et de suivi des ODD en cohérence avec le dispositif de mise en œuvre du CREDD et du SHASA ;
- L'appui au développement des outils, méthodes et mécanismes de suivi et évaluation en s'assurant de l'intégration des ODD dans la nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pour les cinq prochaines années et de la cohérence des arrangements institutionnels sous le leadership de l'INS permettant de garantir la production annuelle du rapport national de suivi des ODD.

IV. PROGRES ACCOMPLIS PAR LE MALI VERS L'AGENDA 2030

4.1 Leçons apprises de la mise en œuvre des OMD

217. En matière de réalisation des OMD, le Mali est parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont enregistré les meilleurs résultats dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, du VIH/Sida et de l'accès à l'eau potable. Toutefois, les cibles à atteindre à l'horizon 2015 ont été très loin des objectifs fixés pour la réduction de la pauvreté, de la mortalité maternelle, l'égalité liée au genre (éducation et alphabétisation) et pour l'environnement (OMD 7). Des tendances dynamiques ont été amorcées pour l'éducation, l'eau potable et le VIH/Sida.

218. Les principaux progrès accomplis peuvent être résumés comme suit (tableau en annexe 1) :

- **Baisse de l'incidence de la pauvreté mais sans atteindre l'objectif fixé de réduction de moitié du taux de pauvreté** : la pauvreté a baissé d'un quart, passant de 70 % en 1990 à 47% en 2015 contre une cible de 35 %. Depuis 2015, le taux de pauvreté monétaire est plombé autour de 45%, malgré une dynamique de croissance économique (5 % en moyenne annuelle) ; il en est de même pour l'indice des inégalités de revenus avec un taux de GINI de 0,37.
- **Amélioration des taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'achèvement parfois au détriment de la qualité des enseignements** : les taux bruts de scolarisation dans le primaire et le taux d'achèvement ont enregistré de réels progrès entre 1990 et 2015 passant respectivement de 27% et à 80 % et de 9 % à 37 % ; le taux d'alphabétisation a connu une croissance plus faible passant de 5 % en 1990 à 21 % en 2015. Ce progrès est le résultat de l'augmentation importante de l'offre de services, du financement conséquent de l'Etat et des partenaires. Mais la vigilance sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement, avec près de 80% des élèves arrivant à la fin du cycle fondamental sans les connaissances de base requises⁴¹ et la réduction des inégalités entre filles et garçons n'ont pas toujours été au centre des préoccupations du secteur éducatif. Cette situation a facilité l'émergence des écoles privées et coraniques sans un réel contrôle de l'amélioration de la qualité de l'offre éducative par rapport aux besoins, engendrant pour les élèves la faible maîtrise de la langue et des mathématiques.
- **Une mortalité maternelle en diminution d'un tiers depuis 2001, mais qui demeure trop élevée par rapport à la moyenne africaine**. Malgré sa baisse de 1010 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 587 décès en 2015, la mortalité maternelle reste relativement élevée par rapport à la moyenne africaine.
- **La cible de l'infection VIH/Sida a été réalisée mais il y a nécessité de créer un système de santé plus résilient pour lutter davantage contre les maladies et épidémies**. Les progrès sont modestes, avec un recul de 0,7 % entre 1990 et 2017 ramenant le taux à 1,1 % mais avec des fortes disparités selon les catégories de population touchées et les zones géographiques.
- **Des grands progrès en matière d'accès à l'eau potable aussi bien en milieu rural que dans les zones urbaines** : Avec l'appui de plusieurs partenaires et les efforts du gouvernement, les taux d'accès à l'eau potable ont été portés entre 1990 et 2015 de 30 % à 68 % pour le milieu rural et de 38 % à 74 % dans les zones rurales. En matière d'hygiène et d'assainissement, le Mali accuse beaucoup de retard.
- **Volume stable de l'aide publique au développement (APD), mais avec une tendance à la baisse amorcée dès 2011** : l'aide publique au développement est passée de 11,5 % du PIB en 1995 à 10,5 % en 2015 ; en revanche, l'aide publique au développement par habitant a augmenté passant de 25

⁴¹ Selon l'évaluation PASEC 2012-2013, la qualité des enseignements fait ressortir de nombreuses insuffisances parmi lesquelles : un faible niveau d'acquisition et une faible performance du système, avec un faible niveau de réussite aux examens entre autres. Ainsi, plus de la moitié des élèves en fin de 2ème année et près de 90% des élèves en fin de 5ème année du fondamental n'ont pas les compétences attendues par rapport au niveau requis.

\$ en 2006 à 69 \$ en 2016. Sur la période 2006-2016, l'aide publique au développement par habitant au Mali de 54 \$, est nettement au-dessus de la moyenne des pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)⁴².

4.2 Leçons apprises de l'UNDAF 2015-2019

219. La mise en œuvre de l'UNDAF 2015-2019, malgré la lenteur de réalisation de plusieurs engagements de l'Accord de paix de 2015 et l'aggravation de la situation sécuritaire au Nord et au Centre du Mali depuis 2017, a permis de contribuer à parer plusieurs urgences humanitaires et le maintien de services sociaux de base, d'actualiser certains référentiels de développement (CREDD), des politiques sectorielles et de maintenir des capacités de travail/analyse au niveau de plusieurs ministères clés ainsi que de créer de meilleures conditions pour améliorer la qualité de la gouvernance et le plaidoyer sur le respect des droits humains. Les programmes mis en œuvre, les initiatives prises pour les plaidoyers sur les ODD, la paix et la vigilance sur les questions de droits humains ainsi que la pro activité du SNU pour adapter ses modalités d'intervention dans les zones du Nord et du Centre ont permis de créer des meilleures conditions pour l'intégration des ODD dans le CREDD, d'apporter des réponses adaptées aux urgences humanitaires, et à la protection des groupes vulnérables.

220. La mise en œuvre des programmes retenus par l'UNDAF 2015-2019 a généré des effets significatifs au niveau des cinq effets retenus mais l'efficacité a été variable selon les effets. Les résultats atteints ont été plus massifs et à forts impacts pour l'effet 5 (opportunités économiques) concernant la résilience socio-économique des communautés à travers les activités génératrices de revenus et les actions humanitaires. Les résultats de l'effet 4 (accès aux SSB) sont plus mitigés, compte tenu de l'insécurité et de l'absence de structures de l'Etat dans le Nord et le Centre. Toutefois, des contributions importantes du SNU en direction des déplacés, des réfugiés et des femmes ont eu des impacts réels sur l'insertion de ces groupes dans le tissu économique et social. En revanche, les contreperformances au niveau de l'effet 1 (paix et stabilisation), effet 2 (cohésion sociale) et effet 3 (gouvernance et état de droit), s'expliquent par la lenteur dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015 et l'accélération de plusieurs processus liés au dialogue politique, aux réformes institutionnelles, au rétablissement de l'autorité de l'Etat, à l'efficacité du système judiciaire et de la lutte contre la corruption. L'aggravation de la situation sécuritaire dans le Centre et l'ambivalence du discours religieux obéissant à des agendas politiques ayant une influence sur certaines décisions de l'Etat ne sont pas des signes encourageants pour un véritable sursaut national visant la *refondation de l'Etat* et le *renouveau du contrat social* entre toutes les forces vives du pays dans la perspective de la consolidation de la paix et la réconciliation nationale.

221. Sur la base de l'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF, réalisée en juin 2018, et des entretiens lors des travaux du Bilan Commun de Pays en février 2019, les principales leçons apprises sont :

- **Contribution du SNU à la mise en œuvre de certains articles de l'Accord de paix de 2015:** le SNU a réussi à mobiliser les expertises de ses agences, de ses réseaux sous-régionaux, des expertises spécialisées et de ses partenariats avec certaines institutions internationales pour contribuer au déploiement de médiateurs communautaires, d'antennes locales de la Commission Vérité, Justice, et Réconciliation (CVJR), de réseaux associatifs et de développement de la culture de la paix ainsi que par la réhabilitation des sites du patrimoine culturel, des musées et des manuscrits endommagés au Nord. En matière de gouvernance, malgré la dégradation de la situation sécuritaire au Nord et au Centre, le SNU a pris des initiatives visant surtout le renforcement des capacités du dispositif d'organisation des élections et de la société civile à exercer ses fonctions de veille et de contrôle surtout pour les élections présidentielles de 2018 et les prochaines élections législatives.
- **Renforcement des capacités d'intervention du SNU pour protéger les groupes vulnérables surtout dans le Nord, compte tenu des effets générés par les conflits de 2012 et l'aggravation**

⁴² Source : FERDI : Analyse de l'aide accordée aux pays du Sahel, Décembre 2018

sécuritaire au Centre depuis 2017 : le SNU a su adapter ses modalités d'intervention aux différentes situations géographiques, en synergies avec certains services de la MINUSMA, pour parer certaines urgences humanitaires et réactiver certains services sociaux de base afin de réduire la vulnérabilité socio-économique des populations surtout dans les situations d'insécurité alimentaire, de difficultés d'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation.

- **Renforcement des capacités de certains ministères clés à se doter de référentiels stratégiques et programmatiques** : le SNU est considéré comme un partenaire de proximité et de confiance par plusieurs structures gouvernementales. Ainsi, plusieurs initiatives gouvernementales ont été appuyées par le SNU pour la mise en œuvre des processus i) d'appropriation nationale des ODD (contextualisation, localisation et feuille de route des ODD), ii) de formulation du CREDD 2019-2023, iii) de développement des outils d'analyse de la pauvreté dans ses multiples dimensions, d'insécurité alimentaire et de développement humain à travers les études sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants et le profil de pauvreté des 703 communes en 2018, iii) d'intégration du dividende démographique dans les politiques de développement et iv) d'appui à l'élaboration de certaines politiques sectorielles comme la santé, l'éducation, la culture, le genre, la scolarisation des filles et le VIH/Sida.
- **La non prise en compte du genre au niveau des analyses à travers le document UNDAF** : Ce facteur a eu un impact assez significatif dans le ciblage des certains problèmes à régler et le choix des indicateurs d'effets pour apprécier l'impact des actions menées sur les cibles hommes et femmes.
- **Consolidation et élargissement des acquis en matière d'environnement** : le SNU a conforté les actions de résilience environnementale à travers la mise à disposition d'outils/instruments de mesures d'adaptation/atténuation, diffusion des technologies d'énergie solaire dans les villages, la diffusion auprès des agriculteurs de variétés de semences, de technologies de maîtrise de l'eau et de gestion des terres adaptées au changement climatique et aussi conforté l'intégration de la Réduction des Risques et des Catastrophes (RRC), malgré la faible présence des comités communaux et locaux de RRC. Cependant, ces acquis restent encore limités à certaines zones et leur capitalisation et démultiplication au plan national demeure un défi à relever.
- **Faiblesse dans le développement de la programmation conjointe du SNU** : Malgré l'existence de certains projets conjoints, l'approche programme, basée sur des analyses communes autour de quelques problématiques centrales comme le développement des capacités de résilience des communautés, de l'emploi des jeunes, de la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et d'autres problématiques est très faible.
- **Opérationnalisation très timide de l'approche Nexus** : Les synergies entre les actions humanitaires, les projets de développement et les actions de consolidation de la paix étaient insuffisamment articulés en programmes intégrés ambitieux dotés, bien localisés (Nord et Centre) avec des mécanismes communs de coordination efficaces. L'approche Nexus aurait pu permettre au SNU du Mali d'opérer ce changement dès 2017, mais les divergences au sein et en dehors du SNU sur le contenu et la portée programmatique du Nexus n'ont pas permis d'accélérer l'innovation dans les méthodes de travail entre les différents partenaires ; certains partenaires techniques et financiers étaient totalement opposés à la prise en compte de la question de la paix dans le Nexus alors que le SNU mettait l'accent sur la cohérence de l'approche Nexus autour de l'Humanitaire-Développement-Paix. Toutefois, les débats sur le Nexus sont restés limités entre le SNU et les partenaires techniques et financiers sans que le gouvernement ne soit suffisamment impliqué pour qu'il joue réellement son rôle de leadership. Les discussions internes au sein du SNU n'ont également pas permis de dégager une feuille de route propre au SNU pour tester l'approche Nexus avec la MINUSMA. Le CREDD n'a pas exploré cette fenêtre pour la promotion des programmes régionaux fondés sur l'approche Nexus.

222. Le manque de stratégie de communication de l'UNDAF+ n'a pas permis de mener des actions communes de visibilité même lors de la mise en œuvre de projets conjoints. La stratégie de communication pourrait faciliter l'appropriation et la compréhension de l'UNDAF par tous les acteurs de sa mise en œuvre et aussi des bénéficiaires des projets.

223. Enfin, certaines leçons apprises du Plan Stratégique des Nations Unies au Sahel mis en place entre 2013-2017 sont très utiles pour le SNU au Mali. Les principaux enseignements et leçons apprises sont :

- La nécessité et l'importance du renforcement des capacités d'absorption des pays à travers l'amélioration de la qualité des documents programmatiques et la mise à niveau de certaines capacités techniques au niveau de plusieurs institutions en vue d'améliorer les taux d'exécution des investissements publics, les taux d'utilisation des services de base et le développement des initiatives du secteur privé ;
- L'amélioration de la qualité des programmes du SNU dans ses objectifs stratégiques et surtout dans leurs modalités d'exécution ;
- L'opérationnalisation de l'approche Nexus selon des critères bien définis pour le ciblage des populations et des zones les plus fragiles et sur la base des résultats communs à évaluer annuellement ;
- Le développement de la pratique de l'évaluation participative, le suivi des progrès et l'impact pour une responsabilité renforcée afin de maximiser les résultats attendus.

4.3 Trajectoire des ODD du Mali

224. Sur la base des résultats et leçons apprises des OMD, le Mali a engagé le processus de priorisation des ODD dès 2016 avec une série d'activités au plan national et régional pour une meilleure appropriation et des priorisations des principales cibles des ODD. En Juillet 2016, Bertelsmann Stiftung et *Sustainable Development Solutions Network* (SDSN) ont publié un indice des ODD, classant les pays, en partant de leur niveau initial de 2015, par rapport à leurs chances d'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Le tableau suivant présente la situation du Mali. Sur 149 pays classés, le Mali se positionne à la 135^e place avec un score de 38,2 sur 100, loin derrière la Suède meilleur pays au monde (84,5) et le Botswana (58,4) comme étant le pays africain qui a le plus de chances de réaliser l'agenda de développement 2030.

Classement de l'indice ODD du Mali en 2016

	Score	Rang	Nombre de pays
Mali	38,2	145 ^e	149
Pays ASS le plus faible (Centrafrique)	26,1	149 ^e	149
Pays ASS le plus élevé (Botswana)	58,4	80 ^e	149
Pays le plus élevé au monde (Suède)	84,5	1 ^e	149

Sources : : SDSN : Rapport général : Indices et tableaux de bord des ODD, juillet 2016

225. Les conclusions de ce classement et d'autres analyses (*Overseas Development Institute* 2016, Banque mondiale, PNUD, etc.) indiquent que les chances pour le Mali d'atteindre certaines cibles des ODD sont réelles, surtout en matière d'accès à l'eau et de réduction du VIH/SIDA. Les projections des performances sectorielles selon les 17 ODD à l'horizon 2030, avec le contexte socioéconomique et politique actuel dominé par la réduction des marges budgétaires de l'Etat, compte tenu des défis les plus critiques liés à la consolidation de la paix et à la diversification de l'économie du pays nécessitant plus de temps, sont trop optimistes d'autant plus que les mesures d'accompagnement à engager ne sont pas indiquées par rapport aux différents risques. Aussi, est-il important de mieux identifier les atouts et les contraintes de chaque secteur en vue de placer le Mali sur une trajectoire ascendante capitalisant sur des dynamiques en cours et visant des gains rapides aussi bien au niveau des secteurs les plus prioritaires que dans des régions où les

niveaux de privations multisectorielles et de vulnérabilités socio-économiques sont les plus profonds. Les ODD les plus vastes à forts impacts sur la dignité humaine dans leurs dimensions humaines, juridiques et économiques et qui requièrent des programmes urgents sont la paix (ODD16), l'insécurité alimentaire (ODD2), les inégalités (ODD 10) et le développement durable (ODD11). L'objectif 17 conditionne à moyen et long terme les marges d'action des politiques publiques de l'Etat du fait que cet objectif met l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures et le déploiement des technologies de l'information et de la communication.

226. Au rythme des progrès réalisés de certains OMD, le Mali ne pourra atteindre certaines cibles des ODD. Le Mali a des chances d'atteindre au moins la moitié des objectifs 7 et 8. Pour la pauvreté (ODD1), avec un taux annuel moyen de réduction de la pauvreté de 0,9 % (tendance observée au cours des OMD), le pays ne pourra réaliser que les deux tiers de la cible à l'horizon 2030 soit 33,5 % au lieu de 23,2 % projetés à l'horizon 2030. La profondeur de la pauvreté monétaire, stagnant depuis plusieurs années autour de 45 %, est corroborée par les niveaux de privations socio-économiques appréhendées par l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)⁴³ qui montre que près des deux tiers (64%) de la population totale malienne sont multi dimensionnellement pauvres dont 22% vivant dans l'extrême pauvreté multidimensionnelle. La pauvreté des enfants, appréhendée également par la méthodologie de l'analyse du chevauchement des privations multiples (MODA)⁴⁴ et sur la base de données de l'enquête MICS 2015 touche 56% des enfants de 0 à 17 ans au Mali, privés de bien-être dans au moins trois dimensions⁴⁵, soit 5 350 000 enfants. Pour inverser cette tendance, il faudrait que la croissance inclusive souhaitée crée des effets générateurs de réduction du taux de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle entre 1,5 et 3 % par an et d'inversion de la tendance de forte croissance démographique.

227. Les acquis des OMD en matière d'accès à l'eau potable (ODD 6) et à l'éducation (ODD 4) risquent de compromettre l'atteinte des principales cibles, d'ici 2030, si des politiques sectorielles plus efficaces avec des moyens plus conséquents ne se sont pas mises en place de façon durable sur l'ensemble du territoire. Des actions majeures au plan sectoriel et transversal sont très attendues au plan stratégique et programmatique au cours des 15 prochaines années pour que l'ODD 2 (Faim), l'ODD 3 (santé), l'ODD 10 (inégalités) et l'ODD 16 (paix) qui enregistrent des réels progrès porteurs d'effets multiplicateurs sur la réduction de la mortalité infantile, maternelle, de la faim, des inégalités liées au genre, des inégalités régionales, du rétablissement et de la consolidation de la paix.

228. Ce constat est renforcé par l'enquête de perceptions des domaines prioritaires correspondant aux 17 ODD. Cette enquête a été réalisée en 2018 dans le cadre de l'élaboration du CREDD 2019-2023. L'analyse des problèmes de développement à travers les questions posées à un échantillon de la population dans toutes les régions du pays permet de les recouper avec les domaines des ODD priorisés par les populations elles-mêmes. Ainsi, l'ODD 2 relatif à l'élimination de la faim arrive largement en tête des priorités nationales avec 65% des suffrages. Il est suivi de celui relatif à la bonne gouvernance, ODD 16, pour 39%. Suivent, dans l'ordre, les ODD 3 (santé), 1 (pauvreté), 6 (eau) et 8 (croissance économique), avec des scores respectifs de 35%, 23% et 21% pour chacun des deux derniers. Trois autres ODD recueillent chacun environ 15% des suffrages, à savoir l'ODD 4 (éducation) pour 17%, l'ODD 9 (infrastructures) pour 15% et l'ODD 10 (inégalités) pour 13%.

229. Au résumé, trois maliens sur cinq classe l'ODD2 relatif à la sécurité alimentaire au premier rang et quel que soit la génération (selon les tranches d'âge) l'unanimité se dégage sur le fait les ODD2 et ODD16 sont les deux premiers ODD prioritaires du pays à prendre en compte dans les nouvelles politiques publiques pour opérer rapidement certains changements attendus depuis plusieurs années dans la vie de tous les jours des populations et de nature à créer un climat de rétablissement de la confiance entre l'Etat et les populations.

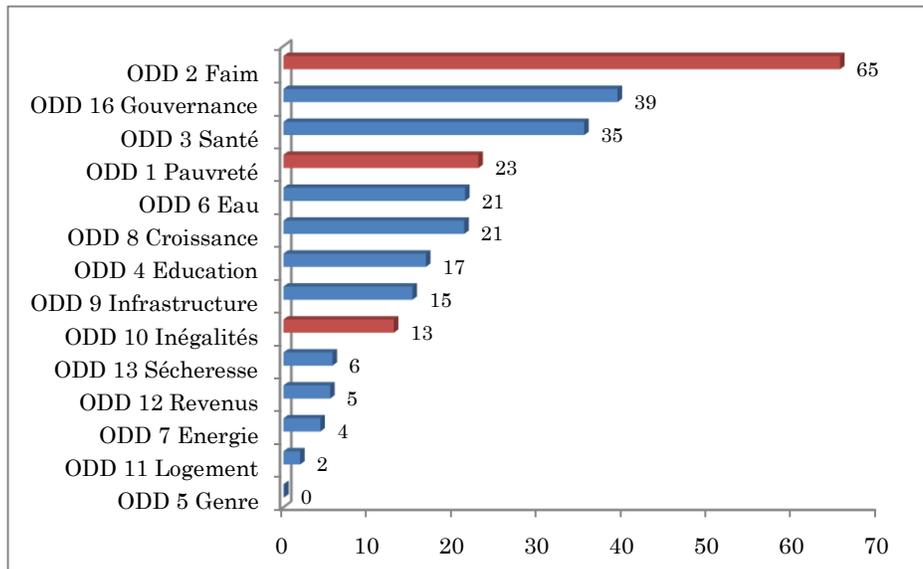
⁴³ PNUD, l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle 2018 (MPI), <http://hdr.undp.org/en/2018-MPI>

⁴⁴ MODA est l'acronyme anglais de la méthodologie (Multiple Overlapping Deprivations Analysis)

⁴⁵ Gouvernement du Mali, UNICEF, 2018 "Privation multidimensionnelle et pauvreté des enfants au Mali". Les principales dimensions retenues sont : Eau, Assainissement, Protection de l'enfant et Logement.

La Pauvreté qui arrive en quatrième position des priorités des ODD préoccupe deux fois plus les femmes que les hommes.

Echelle des priorités nationales des objectifs de développement durable (en %) selon la perception des populations en 2018



Source : Ministère des Finances : Rapport Diagnostic CREDD 2019-2023, Décembre 2018

V. NE LAISSEZ PERSONNE DE CÔTÉ

230. L'un des éléments les plus transformateurs des ODD est l'engagement à s'assurer que personne ne soit laissé de côté. Ce principe centrale et fédérateur reconnaît que chaque personne compte et mérite d'avoir droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge son origine ethnique, son handicap et son lieu d'habitation. Cela implique pour le gouvernement et tous les autres acteurs une réelle prise en compte de façon prioritaire et urgente les intérêts des personnes les plus à risque et défavorisées, les plus pauvres, et les plus exclues et exposées à la violence et à la discrimination.

231. Les analyses des principaux problèmes de développement, de l'humanitaire et des questions liées à la paix dans le cadre des travaux du BCP ont permis de dégager les groupes les plus vulnérables qui sont laissés de côté et sont réellement en marge de principales dynamiques économiques et sociales en raison de leurs faibles capacités d'accéder aux droits civiques, économiques et sociaux. Ces analyses ont permis d'identifier également les domaines où ces groupes qui plus exposés à toutes les formes de précarité, de violences, d'inégalité en raison de leur sexe et des effets des catastrophes. Sur la base d'une grille d'analyse des ODD selon leur quatre dimension (économique, sociale, environnementale et gouvernance) des lignes d'action ont été dégagés pour permettre au SNU d'agir à la fois sur certaines causes des problèmes et des vecteurs qui sont porteurs de changement dans les politiques publiques et les comportements de tous les acteurs.

232. Parmi les principales privations constatées et violences subies par les populations les plus vulnérables, il y a la question de droits dans tous les domaines surtout en matière de dignité humaine, la sécurité devant la montée des violences surtout envers les femmes, d'accès aux services sociaux de base, de participation en tant que citoyen à part entière à la vie politique et l'accès aux opportunités économiques pour sortir du cercle de la pauvreté dans ses multiples dimensions. Ces groupes adaptent quotidiennement leurs stratégies de survie économiques et de contournement des obstacles pour accéder à certains services

vitaux et cherchent par tous les moyens pour échapper à toutes les formes de violences surtout les femmes et les jeunes qui sont les plus exposés.

233. Les Besoins des groupes vulnérables sont multiformes : i) besoins liés aux facteurs de production et d'emplois décent, iii) besoins alimentaire, nutritionnels et de protection et iv) besoins de protection civile par rapport à toutes les formes subies. Des analyses du BCP trois groupes sociaux les plus défavorisés subissant les plus de violences et de privations de leurs droits les plus élémentaires peuvent être signalés :

- Le premier groupe social est constitué par les femmes car elles subissent toutes les formes de violences visibles et invisibles mettant le Mali parmi les derniers pays au monde en matière d'égalité liée au genre et aux différentes formes d'injustices ; les privations les plus importantes que les femmes maliennes sont non seulement insuffisamment protégées par l'arsenal juridique existant mais leur droit à la dignité dans l'accès aux toutes opportunités économiques et au foncier au même niveau que les hommes. A ces privations s'ajoutent les violences basées sur le genre surtout au Centre et au Nord sans avoir ni les moyens ni les capacités de se défendre dans les cas de violences sexuelles et injustices subies en l'absence d'un système judiciaire impartiale et efficace. Leur faible niveau d'éducation et de formation sur leur niveau participation de création de richesse, à la vie sociale et politique.
- Le deuxième groupe social le plus défavorisé est constitué par les enfants (0 à 16 ans) fortement touchés par la malnutrition et les risques de mortalité subissent des multiples privations multidimensionnelles (Protection de l'enfant, eau, assainissement et logement). L'indice des droits des enfants⁴⁶ de 2017 classe le Mali au 165^{ème} rang au niveau de l'indice global. Les deux types de droits des enfants où le Mali accuse plus de retard sont les droits à la vie (173^{ème} rang) et la santé (168^{ème} rang). L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle infantile est de 40,57% en 2015 au plan national mais elle est à 65,5 % en milieu rural, avec le plus fort taux à Gao (83 %). Les plus jeunes subissent non seulement les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement mais ils payent le prix de la malnutrition et les difficultés d'accès aux besoins alimentaires, compte de la pauvreté des parents. Les enfants les plus âgés quittent très tôt l'école et travaillent dans le secteur informel et l'orpaillage.
- Le troisième groupe social le plus vulnérable comprend toutes les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les jeunes au chômage. En effet, la profondeur de la pauvreté qui est l'expression des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est 13,6 % évoluant entre 0,2 % à Bamako à 24,9 % à Sikasso ; En dehors de Sikasso les régions qui enregistrent des taux dépassant les 10 % sont Mopti (17,6 %), Ségou (15,7 %), Koulikoro (15,1%) et Gao (11,2%). Les personnes les plus touchées sont les agriculteurs, les apprentis/aides familiaux et les chômeurs. Cette pauvreté a des répercussions directes sur les capacités des ménages très pauvres et pauvres à garantir les meilleures de l'avenir de leurs enfants et leurs stratégies de survie dans la mesure où les deux tiers de leurs revenus monétaires sont consacrés à l'alimentation.

⁴⁶ Rapport "the KidsRights Index 2017 : L'indice KidsRights est un indice mondial publié annuellement et classe le pays selon le niveau d'adhésion et de mise en œuvre des droits des enfants selon cinq types de droits (1. Droit à la vie, 2. Droit à la santé, 3. Droit à l'éducation, 4. Droit à la protection et 5. Environnement favorable pour l'enfant).

Personnes laissées pour compte selon les quatre dimensions des ODD	
<p style="text-align: center;"><u>Dimension économique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes chômeurs • Jeunes diplômés • Les femmes surtout rurales • Populations vivant dans l'extrême pauvreté • Femmes dans le secteur informel • Populations enclavées • Agriculteurs et éleveurs 	<p style="text-align: center;"><u>Dimension Sociale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants déscolarisés et non scolarisés • Enfants en bas âges touchés par la pauvreté multidimensionnelle • Jeunes filles et femmes victimes de violences • Femmes victimes de violences basées sur le genre • Populations touchées par la malnutrition • Populations touchées par l'insécurité alimentaire • Jeunes filles excisées • Handicapés • Malades du VIH/Sida • Enfants de la rue • Populations déplacées • Réfugiés
<p style="text-align: center;"><u>Dimension Gouvernance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes touchées par les violations des droits de l'homme • Personnes privées de liberté • Femmes subissant les violences conjugales • Populations des Zones Centre et Nord touchées par l'insécurité • Personnes ayant un accès difficile aux services de la justice • Personnes déplacées • Réfugiés 	<p style="text-align: center;"><u>Dimension environnementale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs • Eleveurs • Communautés des aires protégées • Populations vivant dans les zones très arides • Populations connaissant des conditions d'hygiène et de cadre de vie précaire dans les villes • Populations travaillant dans les mines d'or

VI. PERSPECTIVES TRANSFRONTALIERES ET REGIONALES DU SAHEL

6.1 Milieu naturel sous contraintes et marqué par un développement humain très faible

234. Le Sahel, qui a incontestablement une longue histoire culturelle et un riche patrimoine culturel reconnu mondialement, est engagé depuis plusieurs années dans un processus de mutation économique, sociale et environnementale sans précédent, compte tenu de crises récurrentes liées à de multiples facteurs dont les plus dominants sont les crises alimentaires, la précarité croissante des populations, l'impact du manque d'efficacité du mode des gouvernances nationales, les inégalités régionales à l'intérieur de chaque pays, la prolifération des groupes armés liés à l'extrémisme religieux ainsi que les enjeux géostratégiques de toute la zone du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

235. Le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, noyau central de l'espace sahélien, partagent le même environnement fragile, la même diversité ethnique, le même climat semi-aride, la même économie de subsistance basée sur le pastoralisme, la culture intensive et l'exploitation de certaines ressources naturelles. L'enclavement, limitant les échanges commerciaux, et le faible développement du réseau routier sert de zone de transit à plusieurs flux migratoires, et depuis les vingt

dernières années est utilisé de plus en plus comme base arrière par plusieurs groupes terroristes et trafiquants d'armes et de drogue.

236. Les trajectoires de développement du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad se distinguent par la fragilité de leurs institutions étatiques et les très faibles niveaux de développement humain, plaçant ces pays parmi les plus faibles, avec des IDH compris entre 0,524 pour la Mauritanie et 0,404 pour le Tchad. Au cours de la période 2010-2017, certains pays comme le Burkina Faso, le Niger et le Tchad ont connu une dynamique de gains en matière de développement humain avec des taux de croissance annuels moyens de l'IDH de 1,76 % pour le Burkina Faso, 1,54 % pour le Niger et 1,22 % pour le Tchad. En revanche, le Mali a connu un faible taux de croissance de l'IDH sur les huit dernières années, de 0,81 % contre une moyenne de 2,72 % entre 2000-2010 et 2,92 entre 1990-2000.
237. Dans l'ensemble, les cinq pays sahéliens font face à une forte prévalence de la pauvreté qui frappe, en moyenne, 42 % de la population en 2016 dont la majorité est constituée de jeunes et de femmes sans emplois ou en emplois précaires ; le PIB par habitant dans la zone est autour de 800 \$ variant entre 378 \$ pour le Niger et 1137 \$ pour la Mauritanie. Les dynamiques démographiques, avec des taux de croissance démographique se situant au-dessus de 3 % et dont 60 % de la population a moins de 20 ans, ont créé une pression continue sur les ressources naturelles et les services sociaux mettant les Etats devant plusieurs défis à relever.
238. La pauvreté, le chômage et le manque d'horizon ont poussé plusieurs milliers de jeunes à migrer vers les pays de l'Afrique de l'Ouest et l'Europe⁴⁷. Le Mali est l'un des pays de transit les plus importants de la sous-région du Sahel pour les flux migratoires en direction de l'Europe via Tamanrasset; les autres pays de transit concernés sont l'Algérie, le Burkina Faso et le Niger. La majorité des migrants sont des hommes (88 %) ; les femmes représentent 12 %. Au moins dix nationalités sont concernées par les flux migratoires dont une grande majorité est issue des pays de l'Afrique de l'Ouest. En 2018, 139 958 migrants (dont 43 190 entrants et 96 768 sortants) ont été observés aux points de suivi des flux soit en moyenne 184 migrants par jour.

Indicateurs caractéristiques de chacun des cinq pays sahéliens en 2017

Pays	Population 2017(en millions)	Population 2030 (en millions)	Croissance annuelle démographique	Indice inégalité Genre 2017	Espérance de vie 2016	PIB/tête (\$) 2017	IDH		Taux Pauvreté Monétaire 2016
							Valeur IDH 2017	Croissance annuelle moyenne IDH 2010-2017	
Burkina Faso	19,2	29,1	3,2 %	0,610	60,3	642	0,423	1,76 %	40,1%
Mali	18,5	29,5	3,6 %	0,678	57,9	828	0,427	0,81 %	46,8 %
Mauritanie	4,4	6,1	2,3 %	0,617	63,2	1137	0,520	0,95 %	31,3%
Niger	21,5	33,3	3,9 %	0,673	60,1	378	0,354	1,54 %	44,5%
Tchad	15,0	22b,4	3,5 %	0,708	52,9	660	0,404	1,22 %	46,7%

Source : PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2017 et Données Banque Mondiale 2018

6.2 Faiblesse du mode de gouvernance dans les pays du Sahel

239. Le Sahel est une zone de grande fragilité naturelle due à plusieurs causes, à la fois naturelles, structurelles, conjoncturelles et humaines⁴⁸. Au cours de ces trente dernières années, avec l'accélération du

⁴⁷ L'accélération des flux migratoires de la zone sahélienne en direction de l'Europe a conduit à la mise en place des dispositifs nationaux de contrôle de ces flux, avec l'appui des pays européens mais sans résultats probants.

⁴⁸ PNUD : Sur le chemin de l'extrémisme en Afrique, moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs, New York 2016.

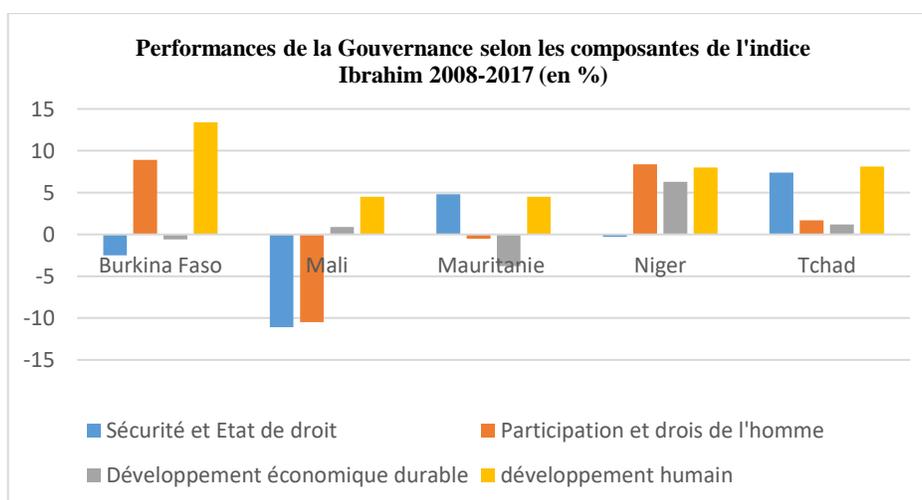
mouvement de mondialisation de l'économie, la faiblesse des gouvernances nationales et l'émergence de réseaux de trafiquants et de groupes terroristes, le Sahel est devenu un espace d'enjeux économiques, sécuritaires, géopolitiques et géostratégiques majeur. La prolifération des groupes terroristes et des filières de trafics d'armes, de drogue et de marchandises a aggravé les tensions sécuritaires et les mouvements des populations. Les faiblesses en matière de gouvernance au niveau des pays sahéliens laissent pratiquement libre cours aux jeux des facteurs naturels dont les effets destructeurs se poursuivent ainsi qu'aux jeux des alliances qui se font et se défont au gré des circonstances et selon les intérêts des pouvoirs en place, des groupes armés et des réseaux d'influence au niveau des communautés.

240. Les performances de la gouvernance dans les cinq pays selon les composantes de l'indice de Gouvernance de Mo Ibrahim en Afrique pour la période 2008-2017 indiquent clairement la dégradation des situations nationales en matière de sécurité et de droits humains. Les questions sécuritaires sont liées aux situations du Nord du Mali, du Burkina Faso et du Niger, avec de nets reculs dans la sécurité des personnes et le maintien des populations dans leurs villages. Les deux pays qui connaissent des nets reculs en matière de sécurité sont le Mali (-11,1) et le Burkina Faso (-2,5). Les violations des droits de l'homme sont préoccupantes avec des reculs (-10,5) au Mali et en Mauritanie (-0,5) alors que dans les autres pays, les droits enregistrent des progrès notables. Pour les dimensions économiques et du capital humain, seuls le Niger et le Tchad ont enregistré des dynamiques de relèvement du niveau de vie des populations et du développement du capital humain ces dix dernières années ; pour les autres pays, les progrès sont modestes.

**Performances de la gouvernance selon les composantes de l'Indice Ibrahim en Afrique
Evolution en pourcentage au cours de la période 2008-2017**

Pays	Gouvernance Globale	Sécurité et Etat de droit	Participation et Droits de l'Homme	Développement Economique Durable	Développement Humain
Burkina Faso	+4,8	-2,5	+8,9	- 0,6	+13,4
Mali	-4,0	-11,1	-10,5	+0,9	+4,5
Mauritanie	-1,2	+4,8	-0,5	-3,8	+4,5
Niger	+5,6	-0,3	+8,4	+6,3	+8,0
Tchad	+4,6	-7,4	+1,7	+1,2	+8,1

Source : Dix ans de Gouvernance en Afrique 2006-2015 Fondation MO Ibrahim Rapport 2018



Source : Dix ans de Gouvernance en Afrique 2006-2015 Fondation MO Ibrahim Rapport 2018

241. La plupart de ces pays, malgré l'élaboration des visions prospectives au cours des dernières décennies, sont gouvernés dans des contextes de contraintes budgétaires, d'agendas politiques internes, d'urgences en raison des mécontentements, des soulèvements de militaires mal payés, des rébellions, des

conflits communautaires, du contrôle de la gestion des territoires face au développement des trafiquants et des terroristes, etc. Dans l'ensemble des pays, les sociétés civiles ne sont pas suffisamment bien organisées et outillées pour assurer assez efficacement leurs missions d'amélioration de l'efficacité de leur gouvernance, de la prévention et de la gestion de certains conflits locaux. Le manque de dialogue social et de développement des activités culturelles et artistiques mettant en valeur le patrimoine culturel de chaque pays a créé un terrain propice au développement des valeurs les plus conservatrices de l'islam et à son instrumentalisation politique. Dans ce contexte mouvant, les dirigeants mettent plus en avant la gouvernance à court terme que la gestion prospective et programmatique centrée sur les problèmes structurels des pays. Le maintien de telles gouvernances n'offre pas un champ social et politique suffisamment préparé et ouvert aux populations en particulier aux jeunes et aux femmes pour qu'elles s'insèrent dans de réelles dynamiques économiques, sociales et politiques porteuses d'effets sur la réduction de la vulnérabilité des populations, la consolidation de la cohésion sociale et leur participation aux efforts de développement.

6.3 Sahel, espace de convoitises, d'enjeux géostratégiques et de conflits à répétition

242. Le Sahel est, avant tout, un vaste espace riche en potentialités agro-pastorales et en ressources naturelles variées (pétrole, gaz, uranium, or, etc.). Ensuite, il offre des opportunités d'investissement et de formation de sa jeunesse en quête d'emplois stables dans les différents pays. Les problèmes d'insécurité, de terrorisme et d'instabilités institutionnelles de ces vingt dernières années sont apparus et développés dans le sillage des enjeux géostratégiques sous-régionaux, mondiaux et d'apparition de mouvements religieux de plus en plus radicalisés.

243. Le déficit de gouvernance au niveau de chaque Etat et le développement du terrorisme et des trafics en tout genre ont rendu la tâche de contrôle des territoires nationaux plus difficile. Les traditions de nomadisme et les échanges constants transfrontaliers des populations sahéniennes ont été progressivement dépassés par les moyens de transports modernes et les technologies de communication. La surveillance des frontières est devenue au fil des années plus difficile pour les armées nationales qui ne disposent ni de moyens financiers, ni d'équipements appropriés ni de spécialistes suffisants pour assurer la sécurité et la défense des territoires surtout pour faire face au terrorisme et aux trafics d'armes et de contrebande.

244. Le potentiel et l'exploitation des ressources minières et pétrolières dans le Sahel suscitent la convoitise de plusieurs firmes privées et de puissances étrangères. Les exploitations des mines d'or au Mali et au Burkina Faso d'une part et, d'autre part de l'Uranium au Niger en sont l'illustration de la dimension géostratégique.

245. Le Sahel est devenu au fil des années un espace au cœur de certains enjeux géostratégiques, économiques mondiaux et de conflictualité après le 11 septembre 2001 et l'intensification des actions des groupes terroristes et indépendantistes suite à la chute du régime libyen en 2011, entraînant le reflux de militants Touaregs qui avaient été accueillis en Libye dans les années 90 et la circulation des armes qui ont été récupérées par divers groupes (milices, terroristes, contrebandiers, militaires, etc.) dans des stocks d'armement libyens. L'extrémisme violent affecte aujourd'hui toute la zone saharienne et d'autres régions de l'Afrique. Selon le rapport du PNUD sur « *Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique* » de 2016, environ 33 000 personnes ont perdu la vie à cause de l'extrémisme violent en Afrique au cours de ces dernières années.

246. La concentration de plusieurs groupes armés et de trafiquants est liée à la facilité de mobilité dans cette zone, aux jeux des multiples alliances entre les différents groupes et à la faiblesse des institutions étatiques. La fragilité des Etats, liée à l'absence d'une vision prospective de la gouvernance nationale et locale dans un cadre prenant en compte les questions des inégalités territoriales, des vulnérabilités socio-économiques des pays et de la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de leurs affaires locales, est la source de l'instabilité pour tous les peuples de la zone.

247. Par ailleurs, malgré l'aggravation de l'insécurité au Sahel, liée à l'activisme politique des groupes terroristes et au maillage du militantisme religieux très conservateur et radical, les crises récurrentes des dernières décennies ont un dénominateur commun qui est directement ou indirectement lié à l'accès des

populations locales aux ressources naturelles (eau, terres, pâturages), le sécheresses récurrentes et au contrôle par certaines firmes multinationales des ressources du sous-sol (divers minerais, gaz, pétrole).

6.4 Poids de la croissance démographique, les crises alimentaires récurrentes et l'impact du changement climatique

248. Les lourds défis de développement du Sahel renvoyant à certains facteurs structurels comme la faible productivité agricole, le très faible niveau de développement humain et les crises sécuritaires sont aggravés par l'accroissement naturel exceptionnel de la population. Depuis plusieurs décennies, les pays sahéliens connaissent de forts taux de croissance démographique, en moyenne 3 %, avec des taux se situant entre 3,6 % et 3,9 % pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger.
249. La baisse spectaculaire de la mortalité infantile des enfants enregistrés ces dernières années, n'a, toutefois, pas été suivie par une baisse de la fécondité. Le nombre moyen d'enfants par femme (Indice Synthétique de Fécondité, ISF) est très élevé. L'ISF est en moyenne de 5 enfants par femme en 2015 selon les données de différentes enquêtes démographiques (EDS) ; cela montre bien que la transition de la fécondité est encore loin d'être engagée. Pour certains pays comme le Burkina Faso, le Niger et le Mali où l'ISF est entre 6 et 7,5 enfants par femme, la transition de la fécondité paraît compromise.
250. Ces niveaux élevés de fécondité, notamment au Niger et au Mali, s'expliquent par (ii) les préférences pour des familles nombreuses, (ii) la très faible utilisation des moyens contraceptifs, (iii) l'entrée précoce des adolescents et jeunes dans la fécondité et une sortie tardive, dans un contexte de faible accès des adolescents et des jeunes aux informations et services de Santé et de Droits Reproductifs. Cette croissance démographique élevée accroît aussi le taux de dépendance économique, réduit les opportunités d'emploi surtout en faveur des jeunes et accroît la crise alimentaire dans un contexte de fort changement climatique.
251. Les projections des Nations Unies de 2012 (hypothèse moyenne) pour l'année 2050 et sur la base de 4 à 5 enfants par femme pour les cinq pays du Sahel, indiquent que la population va être multipliée par 4,5 en 2050 par rapport à l'année 2000 alors qu'entre 1950 et 2000 la population avait été multipliée par 3. Le plus fort accroissement attendu concerne le Niger avec une population de 72,2 millions en 2050 soit un peu plus de 6 fois celle de 2000. En 2050, tous les pays sahéliens en question doubleront leur population à l'exception du Niger qui verra sa population tripler. Ces pays sont appelés au cours des prochaines années, à créer les meilleures conditions pour assurer l'avenir des générations futures à travers des politiques publiques plus audacieuses combinant la formation du capital humain, la création d'emplois surtout pour les jeunes et les femmes dans le secteur moderne, la mise en place des programmes pluriannuels ciblés et la repositionnement/Relance de la Planification familiale pour capter les bénéfices du dividende démographique dans toute la région saharienne ainsi que la sécurisation des territoires nationaux afin de créer un environnement propice au développement.

Population des cinq pays sahéliens entre 1950 et 2050 (en millions d'habitants)

Pays	1950	2000	2017	2050
Burkina Faso	4,3	11,6	19,2	42,8
Mali	4,7	11,0	18,5	45,4
Mauritanie	0,7	2,7	4,4	8,0
Niger	2,6	11,2	21,5	72,2
Tchad	2,5	8,3	15,0	35,1
Total	14,8	44,8	78,6	203,5

Nations Unies : Projections de la population mondiale

252. L'accroissement très rapide de la population a aggravé la situation de l'insécurité alimentaire et la pression sur les ressources naturelles. Au Sahel, l'insécurité alimentaire recouvre deux phénomènes étroitement liés : le premier est structurel (lié principalement au caractère massif de la pauvreté) et le second est conjoncturel (aléas climatiques, sécheresse, etc.). Les crises alimentaires successives des années 2005, 2008, 2010 et 2011 illustrent bien la vulnérabilité chronique aux côtés des causes conjoncturelles. Le principal déterminant de l'insécurité alimentaire au Sahel est la soumission de l'agriculture extensive aux conditions aléatoires de production pour plus de 90 % des ruraux qui exploitent des terres soumises au processus de désertification. La pression des populations, exprimée en habitants par km² de terre arable, a plus que doublé au Sahel ces cinquante dernières années. Cette situation a eu des répercussions directes sur le niveau de sécurité alimentaire et la sous-alimentation. Selon les données statistiques de la FAO pour les années 2014-2016, 15 % de la population des pays sahéliens sont touchés par la sous-alimentation soit 14 millions de personnes.
253. Face à cette situation, un début de prise de conscience collective commence à se manifester au niveau des pays sahéliens pour traiter la question du changement climatique et de l'insécurité alimentaire, non pas comme une dimension environnementale et humanitaire mais comme une problématique centrale de développement nécessitant des approches intégrées du développement rural et du mode de gestion des villes intégrant les fondamentaux de la durabilité et de l'inclusivité. Plusieurs initiatives et dispositifs sous-régionaux (CILSS) ont été mis en place pour développer les capacités de prévention, de gestion commune des crises et de mise en place des stratégies d'adaptation au changement climatique. Parmi ces initiatives, il y a lieu de signaler celles d'AGIR/SS qui ont doté chaque pays du Sahel des documents programmatiques de priorités en matière de résilience.

VII. PAYSAGE DE FINANCEMENT DES ODD ET OPPORTUNITES DE PARTENARIATS

7.1 Situation et perspectives de financement des ODD

254. La mise en œuvre des nouvelles politiques publiques au Mali dans le cadre du CREDD 2019-2023 et l'inscription des cibles des ODD dans les différents référentiels de développement à l'horizon 2030 exigera une prévisibilité des financements requis dans le cadre d'un système de planification et de programmation basé sur la gestion axée sur des résultats. Le contexte national et sous-régional du Sahel du Mali, dominé par des conflits récurrents et un activisme d'extrémistes religieux en connexion directe ou indirecte avec des narco trafiquants, pèse plus lourdement sur le financement du développement avec cette problématique particulière aux pays en crise qui exige des dépenses importantes en matière de défense et de sécurité au détriment des priorités de relèvement du développement économique et du capital humain. Compte tenu de ces contraintes, le Mali doit avoir une stratégie de financement de son développement pour faire face aux besoins de contrôle de son territoire, de renforcement de ses capacités de sécurité, de relèvement socio-économique, de consolidation de la paix dans le cadre de l'Accord de 2015 et de la diversification de son économie ainsi que de l'accélération de la l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Ainsi, le Mali est appelé à réfléchir sur un ensemble d'instruments et de leviers de financement couvrant d'une part les ressources internes et externes et d'autre part les options de partenariats à développer avec le secteur privé et la société civile. En attendant que le Mali élabore son Cadre de Financement National Intégré, dans le but de développer des programmes de mobilisation des ressources sur plusieurs années et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, ces lignes d'action peuvent être indiquées sur la base d'une analyse respective des ressources et des dépenses publiques.

255. Le financement de l'investissement public au Mali au cours de la période 2004-2017, à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) a été assuré à environ 50 % par des financements extérieurs. En termes d'évolution, cette source de financement a baissé de 9%, passant de 142 milliards de francs CFA en 2004 à 129 milliards de francs CFA en 2015, au profit des financements intérieurs. Le financement intérieur

s'accroît continuellement à la seule exception de 2012 ; année de l'éclatement de la crise politico-sécuritaire où les deux sources de financement se sont effondrées. Il aura globalement augmenté de 95%, passant de 67 milliards de francs CFA en 2004 à 131 milliards de francs CFA en 2015. Malgré les effets de la crise de 2012, les recettes fiscales ont connu une progression significative, passant de 783,92 à 1 188,61 milliards FCFA entre 2011 et 2015, soit une augmentation de 51,6%.

256. Sur la période 1980-2016, les recettes fiscales sont passées de 36 milliards de francs CFA à 1070 milliards de francs CFA soit une croissance annuelle moyenne de 9,8%. Le taux de pression fiscale est passé de 7,6% en 1980 à 14,8% en 2016. Au cours de la période 2013-2018, la situation a évolué très positivement dès 2013 avec un taux de pression fiscale de 12,3 % pour se situer autour de 15 % jusqu'à 2017. Toutefois et compte tenu du contexte national de l'élection présidentielle de 2018 et des agendas des prochaines élections (législatives et locales) ainsi que du retard pris pour l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de 2015 et de l'importance de la corruption, l'année 2018 a été marquée par la chute du taux de pression fiscale se situant entre 13 et 14 % selon les estimations datant de février 2019.

257. S'agissant des ressources extérieures, certains progrès ont été notés en matière d'enregistrement des flux d'aide, avec l'établissement par le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA), d'un Cadre de Ressources à Moyen Terme (prévisions triennales).

258. Les faiblesses des ressources intérieures et les instabilités institutionnelles de ces dernières années montrent clairement la fragilité du mode de gouvernance du Mali qui a du mal à opérer des changements significatifs durables dans la lutte contre la corruption et l'instauration de règles de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Parmi les problèmes et faiblesses constatés, il y a :

- Le poids des exonérations fiscales, qui ont représenté autour de 3 % du PIB entre 2013 et 2016, la fraude et la corruption variant entre 1,5 % et 2,8% du PIB selon les années ;
- Une difficulté récurrente à élargir l'assiette fiscale et à mettre en œuvre un système de recouvrement efficace, et, consécutivement, un taux de pression fiscale qui est non seulement instable mais demeure très en deçà de la norme communautaire de l'UMEOA ;
- La gestion encore inadéquate des exonérations fiscales et douanières et les difficultés rencontrées dans l'évaluation annuelle des dépenses fiscales ;
- Un niveau encore insuffisant de développement et d'interconnexion des différents systèmes d'information pour garantir la fiabilité des données fiscales individuelles ;
- Une évolution limitée dans la mise en œuvre de la fiscalité locale (taxe foncière, TDR, etc.) liée à des capacités et à un cadre institutionnel toujours non adéquats pour une mobilisation soutenue ;
- Le développement des économies sous-terraines échappant à toute forme d'imposition.

259. Au niveau du financement de l'économie par le système bancaire et le marché financier, le Mali accuse un faible niveau de bancarisation autour de 15 % en 2015 et les banques ne prennent pas trop de risques pour accompagner les projets d'investissement du secteur privé. La microfinance, outil de financement alternatif surtout pour les populations pauvres, connaît une dynamique de développement inégalitaire selon les régions. En 2016, avec ses 126 sociétés financières décentralisées (SFD) dont 70 mutualistes et 56 non mutualistes, les structures financières décentralisées du Mali ont mobilisé 68,5 milliards de FCFA et octroyé 93,7 milliards de FCFA de crédits. Avec 5 % des crédits à l'économie, la contribution de la microfinance reste très modeste. La faiblesse de développement des banques, de l'épargne intérieure et du marché financier limite les capacités de financement de l'économie malienne. La faiblesse du taux d'épargne s'explique principalement par de nombreux facteurs parmi lesquels le bas niveau des revenus et le niveau élevé du ratio d'inactifs par rapport aux actifs.

260. La mobilisation des ressources extérieures constitue un levier très important pour créer les conditions de mise en œuvre des stratégies et politiques de développement. Principalement, trois sources de financement sont à distinguer : i) les transferts de la diaspora malienne, ii) les IDE et iii) l'Aide Publique au Développement.

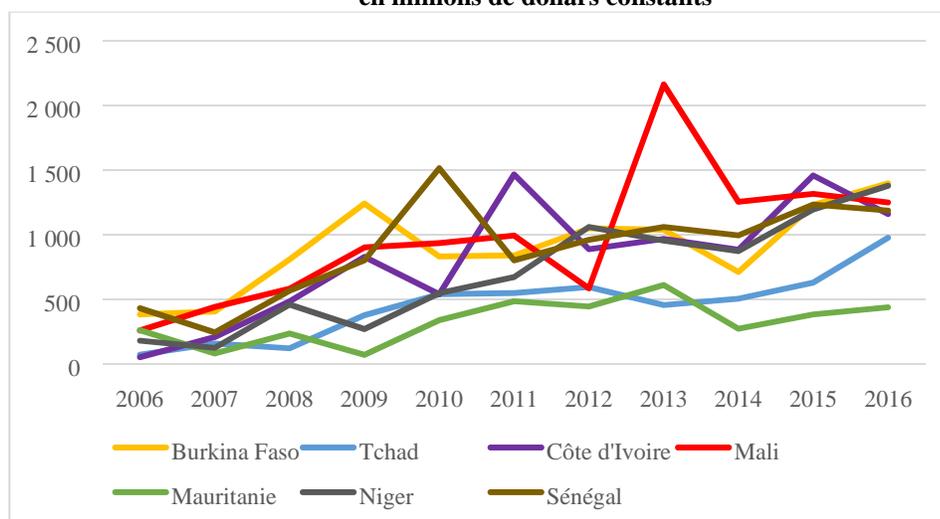
261. Les flux financiers provenant de la diaspora malienne représentent une source importante de financement de l'économie malienne, 6,3 % du PIB en 2016 soit 803 millions \$⁴⁹ constituant deux fois et demi le volume des IDE. Entre 2007 et 2016, l'accroissement d'envois de fonds des maliens a été de 133,4 %. Ces données ne comprennent pas les fonds envoyés à travers les circuits informels. Les envois de fonds sont la preuve tangible de l'engagement des maliens vis-à-vis de leurs familles restées dans le pays ; les estimations des envois mensuels tablent entre 150 et 200. Les fonds envoyés par les maliens vivant dans les pays d'Afrique de l'Ouest et l'Europe servent principalement aux dépenses de consommation et aux événements familiaux ; seulement 17% sont canalisés vers des investissements dans l'immobilier. Ces transferts contribuent à réduire la vulnérabilité des communautés de base surtout en milieu rural. Leur contribution au financement de l'économie est en général faible. L'Etat pourrait mieux canaliser et orienter ces fonds moyennant des mesures d'accompagnement sous forme d'incitations et de conseils plus rapprochés.

262. Le volume des IDE est très faible, compte tenu de certaines contraintes liées à l'environnement des affaires et à la situation sécuritaire du pays. Les IDE sont dirigés essentiellement vers les industries minières et leur contribution dans la diversification des activités économiques restent faibles. Le Mali est l'un des pays de l'UMEOA les moins attractifs pour les IDE. Les IDE au Mali sont passés de 556 millions \$ en 2011 à 153 millions \$ alors que dans les autres pays ils sont deux à trois fois de plus importants selon les pays.

263. L'Aide Publique au Développement (APD) représentait en 2014, 10,6 % du PIB. Le volume des financements de l'APD reçus par le Mali, entre 2011-2015, est constitué par des dons à hauteur de 75 % et le reste 25 % sont des prêts. Sur une période plus longue, 2006-2016, le Mali a été l'un des plus forts des pays du Sahel bénéficiaires de l'APD ; 10 185 millions \$ reçus soit 30 % de l'ensemble des cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Pour la même période, le poids de l'APD par rapport au Revenu National Brut représente 8,1 % contre 7,1 % en moyenne pour les cinq pays sahéliens.

264. En termes de croissance annuelle moyenne des versements et des engagements constants en aide transférable, le Mali enregistre un taux de croissance de 7,3 % contre 20,9 % pour les engagements au cours de la période 2012-2016 alors qu'au cours de la période 2006-2012, ces taux respectivement de 18,6 % et de 14,7 % ; l'Aide transférable par habitant a été de 69 \$ en 2016 contre 25 \$ en 2006.

**Évolution des engagements en aide transférable sur la période 2006-2016
en millions de dollars constants**

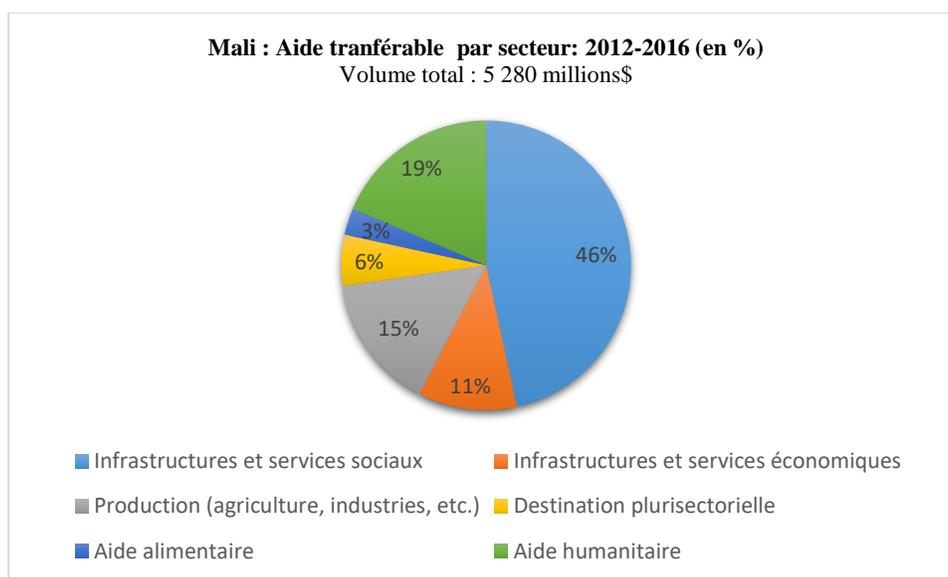


Source : FERDI : Rapport d'analyse sur les APD dans les pays du Sahel, Décembre 2018

⁴⁹ FIDA : Travailleurs migrants et envois de fonds, Etude Octobre 2017

265. Au cours de la période 2006-2016, 46 % des versements au titre de l'APD ont été canalisés vers les infrastructures et les services sociaux, suivis par les aides alimentaires et humanitaires, 22 %. Le reste des versements a financé des projets productifs (15 %), des infrastructures/services économiques (11 %) et d'autres secteurs (6 %).

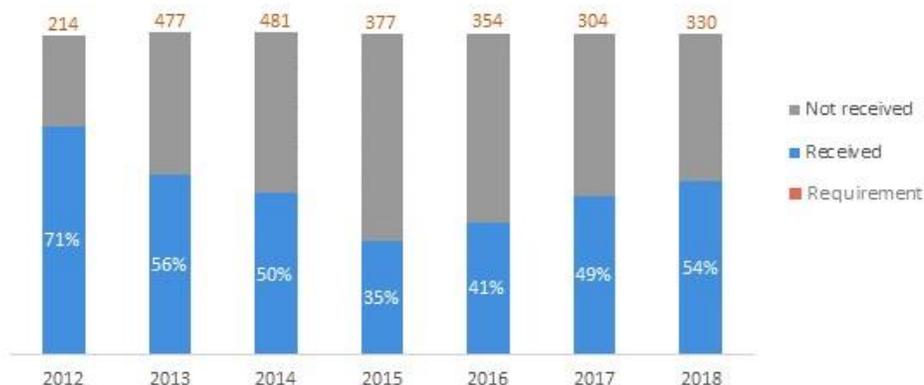
266. Au niveau des secteurs sociaux (éducation et santé), les flux alloués à l'éducation représentent 6,5 % du volume de l'aide transférés au cours de la période 2012-2016, très en dessous de ceux alloués à la santé (15,9 %) et au secteur agricole (17,9 %). Plus de la moitié (54,5 %) de l'aide à l'éducation a été consacrée à l'éducation de base ; le niveau secondaire a bénéficié de 21,6 % des ressources. Cette situation a été préjudiciable pour le maintien du niveau de développement du secteur éducatif, compte tenu de la baisse de la qualité de l'enseignement, du mouvement de déscolarisation touchant surtout les jeunes filles et de la présence de plus en plus prégnante de l'école coranique. Avec l'aggravation de la crise actuelle, le système d'allocation des ressources budgétaires de l'Etat et des partenaires devrait être plus vigilant pour rehausser la part allouée à l'éducation parce que ce secteur est un des vecteurs de changement dans plusieurs domaines et compte tenu des multiples corrélations entre d'une part l'éducation et d'autres domaines (rééducation de la pauvreté, autonomisation des jeunes filles/femmes, la maîtrise de la croissance démographique, etc.).



Source : FERDI : Rapport d'analyse sur les APD dans les pays du Sahel, Décembre 2018

267. En matière d'actions alimentaires et humanitaires, entre 2012 et 2018, les financements reçus ont tourné autour d'une moyenne annuelle de 180 millions \$ soit 49,7 % des besoins annuels moyens demandés. Les taux les plus élevés des fonds reçus par rapport aux besoins ont été enregistrés au cours des années 2012, 2013 et 2018. La plus faible mobilisation des ressources a été enregistrée en 2015, avec un taux de 35 % pour des besoins de 377 millions \$. En général, les besoins sont dominés par les aides humanitaires. Les aides alimentaires et humanitaires représentent, en moyenne annuelle depuis plusieurs années, le cinquième des aides. Elles ont tendance à baisser, avec des taux de réponses aux requêtes de plus en plus faibles passant de 71 % en 2012 à 54 % en 2018 ; les plus faibles taux enregistrés a été en 2015 (35 %). Les aides alimentaires représentent entre 3 et 5 % selon les années de l'aide totale.

Niveau de financement des requêtes de 2012 à 2018 (en millions de \$)



Source : OCHA

268. Le Contexte national de mise en œuvre des ODD au Mali est marqué par les contraintes de financement liées à la réduction des espaces budgétaires de l'Etat malien, la baisse relative de l'aide au développement et le contexte sécuritaire du pays surtout au Nord au Centre pour attirer les financements du secteur privé. Plusieurs secteurs ont vu leurs dotations budgétaires baisser de façon significative mettant en difficulté plusieurs secteurs surtout la santé, l'éducation et la justice. La part du budget de l'Etat allouée à l'éducation est passée de 17,9 % en 2013 à 13,5 % en 2017 ; au niveau de la santé cette part n'a pas évolué entre 2013 et 2017 pour se situer à 5,9 % avec toutefois une forte baisse en 2015. Pour la justice, les ressources allouées sont toujours en dessous de 1 % (0,55 % en 2014 et 0,90 en 2017). En revanche, la part allouée à la sécurité civile et militaire est de 22 % en 2017⁵⁰.

269. Les flux de l'aide publique au développement vers le Mali et le Sahel d'une façon générale n'ont pas suivi la complexité du développement de la zone surtout avec la réduction des ressources allouées au développement économique et social au profit des dépenses de sécurité qui sont de plus en plus coûteuses. L'évaluation globale du coût de mise en œuvre des ODD au Mali a été à 46,8 milliards⁵¹ de dollars pour la période 2018-2022 soit en moyenne de 9,3 milliards de dollars par an⁵² ; sur la base de cette moyenne annuelle, le coût global des ODD pour la période 2018-2030 serait autour de 130 milliards de dollars soit un coût annuel moyen par habitant de 530 \$. C'est dans ce contexte qu'il est urgent et crucial d'une part d'améliorer les ressources internes en agissant sur le taux de pression fiscale qui devrait atteindre au moins 18 % du PIB (Norme de l'UMEOA : ≥ 20 %) contre actuellement autour de 14 % et, d'autre part de diversifier les sources de financement externe afin de sécuriser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des cibles prioritaires des ODD.

270. Dans ce contexte difficile, le Mali, conformément aux recommandations du programme d'Actions d'Addis Abeba, devra certainement élaborer un Cadre de Financement National Intégré (CFNI) pour mieux étudier et choisir les options de financement à prendre en compte. Le potentiel inhérent à l'économie malienne peut fournir des opportunités pour développer des programmes de développement bancables pour le secteur privé et les financements multilatéraux. Parmi les secteurs porteurs, il y a les infrastructures, l'agriculture à chaînes de valeur dans toutes les régions, les énergies renouvelables et les technologies de communication. Cela passe non seulement par la poursuite du processus d'amélioration de l'environnement des affaires mais il exige nécessairement un choc dans le changement du mode de gouvernance visant le rétablissement de la sécurité, la restauration de l'autorité de l'Etat, l'efficacité des politiques publiques, le

⁵⁰ IRIS : Rapport d'étude N° 6 Prospective Sahle, Mai 2018

⁵¹ Plan de soutien de l'ONU au Sahel 2018-2022, Nations Unies New York, Mai 2018

⁵² Le coût annuel moyen de mise en œuvre des ODD pour les dix pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) serait de 47,35 milliards de dollars.

développement du capital privé national, le développement des micro et petites entreprises, l'encouragement des investissements étrangers et la lutte contre la corruption. La stratégie de mobilisation des ressources au Mali devra mettre l'accent sur les points suivants :

- Améliorer et diversifier les ressources sur la base des éléments programmatiques du CREDD et des cibles prioritaires des ODD en mettant en avant la mobilisation des ressources intérieures, le développement de l'épargne intérieure, du système bancaire et de la valorisation des fonds de la diaspora malienne ;
- Intégrer et développer l'approche Nexus en vue de massifier des programmes intégrés dans les zones les plus vulnérables soumises à la conjonction de plusieurs facteurs d'instabilités sécuritaires afin de combiner des interventions multisectorielles et multi acteurs sur la base des objectifs et résultats collectifs dans les secteurs où le gouvernement et les autorités régionales/locales joueront un rôle important ;
- Renforcer le leadership national dans la conduite des politiques publiques surtout en matière de rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire, de consolidation de la paix et de création de toutes les conditions d'inclusion sociale et territoriale ;
- Améliorer le système de planification et de programmation liant les priorités du CREDD au processus de programmation budgétaire pluriannuelle (CDMT) ;
- Développer tous les outils de gestion et de suivi de l'aide publique au développement et les pratiques d'évaluation des politiques publiques.

271. Le SNU qui est appelé à élaborer une stratégie commune et unique de mobilisation des ressources sur la base d'un mapping des interventions de tous les acteurs, pourra contribuer à conforter les efforts du gouvernement en renforçant certaines capacités nationales pour mieux identifier et mobiliser certaines sources de financements innovants dans la perspective de réalisation des ODD. Plusieurs pistes de réflexion méritent d'être approfondies et élargies. Des paniers communs entre les PTF, le gouvernement et le SNU peuvent être envisagés sur des thématiques précises (enfance, santé maternelle, VIH/Sida, violence faites aux femmes, etc.) sous le leadership de certaines agences du SNU qui ont toutes les expertises requises et l'efficacité dans leur mise en œuvre. Des programmes SNU/PTF peuvent être envisagés sur des grandes problématiques géographiquement ciblées dans les domaines de la consolidation de la paix selon l'approche Nexus, la sécurité alimentaire, le financement du développement local dans le cadre de la relance du développement des régions basé sur des partenariats multi acteurs autour des ODD selon l'intensité des besoins et des priorités arrêtées. Le SNU devrait également explorer les autres guichets de financements comme :

- L'accompagnement du gouvernement à réaliser des investissements à forts impacts dans le cadre d'un système d'incitations directes et de cofinancements ;
- Les fonds verts à travers les guichets de financement en direction de l'environnement et le changement climatique que le gouvernement devra saisir pour augmenter les ressources allouées à la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ;
- Les fonds spécialisés sur certaines thématiques urgentes dans le domaine de l'éducation, de la santé, du VIH/Sida, de l'eau et de la lutte contre la désertification ;
- Le développement de la coopération décentralisée entre les collectivités des pays développées et celles du Mali autour de programmes régionalisés sur des problématiques centrés autour des ODD les plus prioritaires selon l'intensité des besoins et les défis à relever de chaque région ;
- La promotion de la coopération Sud-Sud visant le développement et le renforcement de certaines capacités techniques liées à la diversification de l'économie, au développement du capital humain et à l'essor des technologies de communication ainsi que de la recherche appliquée en lien avec le développement des chaînes de valeur.

7.2 Analyse des partenariats

7.2.1 Opportunités et attentes des partenaires

272. La mise en œuvre de l'UNDAF+ a mis en évidence l'importance des partenariats techniques et financiers dans le contexte malien marqué par la fragilité de ses institutions et de son mode de gouvernance qui s'est aggravé en 2012.

273. Le faible niveau de développement humain, la stagnation du taux de pauvreté autour de 45 % depuis plusieurs années, l'installation de façon récurrente de l'insécurité alimentaire, le faible accès aux services sociaux de base, la gravité de la situation des femmes maliennes subissant toutes les formes de violences et la marginalisation des jeunes mettent tous les acteurs devant de lourdes responsabilités à créer les meilleures conditions visant l'amélioration des moyens d'existence durables des populations, surtout des pauvres et à rendre les jeunes et les femmes plus autonomes au plan économique et social.

7.2.1.1 Gouvernement

274. Les instabilités institutionnelles liées au mode de gouvernance peu efficace et à l'aggravation de la sécurité dans le Nord et le Centre du pays en raison de l'accumulation de plusieurs problèmes de réconciliation nationale avec le Nord et de développement sur l'ensemble du territoire, ont eu une incidence directe sur l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, les capacités des forces de sécurité à assurer l'intégrité territoriale, la multiplication des conflits et l'insécurité.

275. **En matière de gouvernance et de sécurité :** L'Etat en tant que **débiteur d'obligations** a une grande responsabilité dans le rétablissement de ses fonctions régaliennes pour garantir la sécurité intérieure, la défense des frontières du pays et le fonctionnement normal et efficace des institutions démocratiquement élues. Les deux principaux ministères en charge de la sécurité et de la défense ont les lourdes responsabilités d'assurer la sécurité des biens et des personnes ainsi que l'intégrité territoriale. En matière de droits de l'homme, le ministère de la justice est en première ligne pour assurer les services de la justice de façon impartiale, l'état de droit et l'accès aux services judiciaires aux populations les plus vulnérables. Les forces de sécurité, de la défense et le système judiciaire, dans le cadre d'un état de droit ont le devoir d'assurer leurs fonctions respectives sans tomber dans les jeux politiques et de la corruption. L'Assemblée Nationale et les collectivités territoriales ont également la responsabilité de jouer pleinement leur rôle de contrôles et de sanctions des politiques du gouvernement en cas de déviation et de danger sur la cohésion nationale et la sécurité du pays.

276. **En matière de développement économique, social et d'environnement :** Devant l'importance de la pauvreté surtout rurale et l'insécurité alimentaire, l'Etat à travers ses ministères et organismes spécialisés, en tant que **débiteur d'obligations**, a la charge de créer les conditions économiques et sociales pour une croissance inclusive et des opportunités d'emplois et de revenus pour les populations pauvres ainsi que la mise en place d'un système de sécurité et de solidarité nationale pour les couches vulnérables. Parmi d'autres débiteurs d'obligations, il y a le secteur privé qui a pour rôle de créer des richesses et des emplois décents, la société civile dans le renforcement des capacités des populations et les partenaires techniques et financiers dans un accompagnement ciblé et efficace. En matière d'éducation, les parents ont la responsabilité de contribuer aux dépenses liées à l'éducation des enfants et les structures de formation doivent tenir compte des réalités géographiques, des besoins et des attentes des enfants et des jeunes afin d'éviter l'exclusion du système éducatif des enfants surtout des filles. Au niveau de la santé, toutes les structures sanitaires et le ministère ont l'obligation d'assurer un accès équitable aux services de soins de base de qualité et de façon durable. En matière d'insécurité alimentaire, plusieurs structures sont responsables dans la délivrance de certains services et accompagnement. Il s'agit plus particulièrement du Ministère de l'Agriculture, du

Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), du Ministère de l'élevage, du Ministère de la santé et de l'hygiène publique et du Ministère de la solidarité et le Ministère de l'économie.

7.2.1.2 *Société Civile*

277. **En matière de droits**, les **détenteurs de droits** sont constitués de toute la population qui a une méconnaissance de ses droits et de ses faibles capacités, empêchant d'influencer les politiques publiques et de se défendre contre l'injustice et les violences de toute sorte. Les femmes et les jeunes sont plus particulièrement exposés dans les régions les plus touchées par les conflits et l'insécurité.

278. **En matière de développement économique, social et d'environnement**, les **détenteurs de droits** comprennent 45% de la population pauvre et les groupes les plus vulnérables exposés régulièrement à l'insécurité alimentaire et la mal nutrition. A cela s'ajoutent les ayants droits selon les secteurs. Ainsi, au niveau de l'éducation, de la santé et du genre, ce sont principalement les enfants, les jeunes exclus, les femmes, les parents et les communautés, le gouvernement et les ministères, ainsi que la société civile. En matière de développement durable, les débiteurs de droits sont les paysans, les éleveurs, les pêcheurs, les communautés de base, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile.

7.2.1.3 *Partenaires Techniques et Financiers (PTF)*

279. Le développement des partenariats avec les PTF est souvent tributaire de la perception par les PTF de la qualité des programmes formulés, de l'efficacité et de l'efficience des résultats atteints dans le cadre de financements conjoints ou ceux exécutés sur les ressources propres du SNU. Il est également lié à la rapidité et à la transparence dans la qualité des rapports d'exécution de certains programmes financés par les PTF. L'UNDAF comme cadre programmatique du SNU reste de leur point de vue comme un référentiel qui a peu évolué puisqu'il n'arrive pas à fédérer plusieurs initiatives autour de deux ou trois grands programmes ; la multiplicité des projets réduit l'efficience et l'efficacité des projets mis en œuvre. Malgré les initiatives conjointes des agences du SNU et du MINUSMA pour bien cibler les interventions sectorielles et géographiques, certains PTF considèrent que le SNU est encore dispersé dans ses actions. Les attentes des PTF résident dans la pertinence et l'efficacité des programmes liés aux fonctions stratégiques dans le processus de consolidation de la paix, d'élaboration de certaines politiques sectorielles alignées sur les ODD, de renforcement des capacités de résilience, de fonctions de veille sur certaines thématiques (droits de l'homme, violence basée sur le genre, etc.) et de fonctions opérationnelles au niveau des collectivités territoriales et des communautés de base.

7.2.1.4 *Secteur privé*

280. Le partenariat entre le secteur privé et le SNU au Mali est actuellement modeste portant surtout sur l'appui au développement de la microfinance, des micro et moyennes entreprises et l'accompagnement de secteurs au niveau de la mise à niveau technique (industrie agro-alimentaire, textile, etc.) et le respect des normes du droit de travail ainsi que les plaidoyers sur l'interdiction du travail des enfants surtout dans les mines d'or. Pour les prochaines années, le SNU pourra développer des partenariats techniques et financiers avec le secteur privé dans plusieurs domaines. Ainsi, certains projets du SNU liés à l'environnement, l'emploi et la microfinance, pourront être financés par le secteur privé dans le cadre des conventions particulières entre le SNU et le secteur privé. Des partenariats techniques avec le secteur privé pourront porter également sur les responsabilités sociales et environnementales des sociétés minières et de certaines industries polluantes.

7.2.2 Atouts et perspectives pour une coordination plus efficace

7.2.2.1 Au sein du SNU

281. *Entre les agences du SNU*, les synergies se sont développées sur les questions d'urgences humanitaires et de continuité de certains services sociaux de base en direction des groupes vulnérables tout en réalisant des études et enquêtes dans le but de bien cibler les groupes vulnérables et de suivre l'évolution des situations de vulnérabilités socio-économiques des populations et d'insécurité alimentaire. Toutefois, le SNU, comme les autres partenaires, a cédé à la tentation de multiplier les études et enquêtes propres à chaque agence au détriment d'une approche de mutualisation des outils et moyens pour des études plus pertinentes à forte portée programmatique au niveau des institutions nationales touchant par exemple la pauvreté multidimensionnelle, la jeunesse et les vecteurs socio-culturels de changement.

282. A travers la mise en œuvre de programmes conjoints, le SNU a pu multiplier leurs effets sur les bénéficiaires en matière de consolidation de la paix de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté

283. Les plaidoyers sur les ODD, la protection des groupes vulnérables et la contribution au processus d'élaboration du CREDD ont été très efficaces et visibles pour l'ensemble du SNU. Toutefois, la question de la cohérence et de l'efficacité des mécanismes de coordination et de suivi des ODD reste entière faute d'un consensus entre les parties prenantes au niveau du gouvernement.

284. Les actions de plaidoyer sur les questions des droits de l'homme, du genre et du dividende démographique sont conduites efficacement, malgré les instabilités institutionnelles. En revanche, l'approche Nexus tarde toujours à se mettre en place au sein même du SNU faute d'une convergence sur le contenu et la portée programmatique du concept. Au niveau du SNU et de la MINUSMA, la coordination fonctionne bien mais les synergies programmatiques tardent toujours à se traduire en programmes plus intégrés dans des zones bien délimitées selon l'approche Nexus avec une forte appropriation par les partenaires nationaux. Il en est de même pour les analyses conjointes sur les facteurs de vulnérabilité et les déclencheurs de conflits, afin d'établir un tableau de bord conjoint pour le suivi des progrès de l'Accord de paix de 2015 en matière de gouvernance, de réformes institutionnelles et de relèvement communautaire.

7.2.2.2 Entre les agences du SNU et la MINUSMA

285. La coordination et les synergies entre la MINUSMA et l'UNCT ont touché et touchent encore plusieurs domaines dans le Nord et le Centre du Mali. La présence sur le terrain de plusieurs organismes des Nations Unies au Mali surtout dans le Nord et le Centre et leur proximité avec les populations et l'Etat constituent un atout considérable pour les Nations Unies au Mali. Les mandats variés et complémentaires et leurs programmes opérationnels dans les zones touchées par les conflits contribuent énormément à la mise en œuvre des actions humanitaires, de maintien de la paix et le développement. Les domaines de convergence et de coordination opérationnelle entre l'UNCT et la MINUSMA ont couvert les urgences humanitaires (insécurité alimentaire, malnutrition, etc.), le relèvement communautaire, la consolidation de l'autorité de l'Etat, le DDR, la cohésion sociale, l'accompagnement des processus électoraux et la prévention des conflits.

286. Avec l'aggravation de l'insécurité dans le Nord et le Centre, la multiplication des actes terroristes et les conflits inter communautaires, l'UNCT et la MINUSMA ont occupé une position unique et ont mis en place des dispositifs programmatiques selon une approche multidimensionnelle se traduisant par des initiatives militaires et non militaires comme la médiation, la police de proximité, les dialogues communautaires, les programmes de sensibilisation sur la cohésion sociale et la paix. Cette dynamique devrait trouver son prolongement au cours des prochaines années dans l'approche Nexus qui a du mal à se traduire en programmes cohérents, localisés géographiquement et à forte portée sur le relèvement communautaire, les droits de l'homme, la cohésion sociale et la redynamisation des économies locales.

287. Pour les prochaines années, le rétablissement et la consolidation de la paix nécessiteront une approche globale multisectorielle s'inscrivant dans le cadre d'un processus de refondation de l'Etat malien et d'un nouveau contrat social liant tous les acteurs nationaux et régionaux du Mali. La MINUSMA, consciente de la complexité de la situation actuelle au Mali du fait de l'insécurité grandissante dans le Centre et de l'importance de l'accélération de la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015, a mis en avant certains objectifs stratégiques au cours des trois prochaines années dans le cadre de son ISF. Ces objectifs sont :

- Soutenir les efforts du gouvernement et de ses partenaires nationaux pour le rétablissement de l'autorité de l'Etat, surtout dans le Nord et le Centre par une meilleure présence des services déconcentrés ;
- Améliorer la situation des droits de l'homme dans les régions touchées par les conflits ;
- Renforcer les capacités des institutions nationales pour la consolidation de l'état de droit, l'amélioration de la sécurité et l'effectivité d'une justice impartiale ;
- Renforcer la cohésion sociale, la réconciliation nationale et la prévention des conflits ;
- Appuyer les processus électoraux et le referendum constitutionnel.

VIII. ANALYSE DES RISQUES

288. Trois risques majeurs ont été identifiés : i) l'insécurité au niveau national et sous-régional, ii) la lenteur dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance et iii) l'insuffisance des ressources financières.

289. **Les facteurs d'insécurité nationale et sous-régionale** qui renvoient à des facteurs internes liés à plusieurs sources (conflits inter communautaires, conflits fonciers, développement des groupes d'auto-défense, groupes terroristes, etc.) et des facteurs sous-régionaux du Sahel dominés par l'activisme des groupes terroristes et les enjeux économiques et géostratégiques impliquant plusieurs acteurs internationaux pourraient entraver sérieusement l'atteinte des résultats de l'UNSDCF. Si la situation sécuritaire se dégradait surtout dans le Nord et le Centre et l'Accord de paix de 2015 prenait du retard dans sa mise en œuvre il pourrait en résulter le recul de la confiance des populations, l'aggravation des mouvements de déplacements des populations, l'inaccessibilité des zones géographiques pour venir en appui aux groupes les plus vulnérables et donc l'affaiblissement de l'Etat.

290. **La lenteur dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance**, compte tenu du retard dans les réformes institutionnelles, de la défiance des populations par rapport au mode de gouvernance actuelle, de l'importance de la corruption et de la faiblesse de l'état de droit, pourrait être de nature à influencer négativement les processus décisionnels des institutions démocratiques, la promotion d'un système judiciaire impartial, efficace, à ralentir les réformes structurelles majeures liées à la promotion d'une gouvernance inclusive, au rétablissement de la paix et de la sécurité de façon durable.

291. **L'insuffisance des ressources financières** pour la mise en œuvre des programmes de l'UNSDCF pourrait compromettre l'atteinte de plusieurs résultats. Les risques majeurs sont liés d'une part aux faibles marges budgétaires de l'Etat malien pour mettre en œuvre les priorités du CREDD et, d'autre part à la baisse de l'aide publique de développement et à la modicité des flux des investissements étrangers plombant le pays dans un type de développement de crise sécuritaire et de survie hypothéquant l'avenir de plusieurs générations.

IX. CONTRAINTES ET DEFIS POUR LA REALISATION DES CIBLES DE L'AGENDA 2030

292. L'analyse rapide intégrée (RIA) effectuée en 2016, a consisté en une revue globale des différentes stratégies nationales et sectorielles de développement au Mali pour identifier les cibles prioritaires. La priorisation des cibles ODD a permis de définir un package de 74 cibles prioritaires retenues et 120 indicateurs au regard de leurs spécificités et des priorités nationales. Il est important d'indiquer que ces cibles priorisées avec leurs indicateurs méritent d'être encore affinées et réduites pour mieux faciliter leur

mise en œuvre dans le cadre d'une démarche de progressivité en fonction des résultats atteints au niveau de chaque quinquennat du CREDD. Le CREDD 2019-2023 a intégré la vision et les cibles des ODD avec des objectifs ambitieux. Pour les cinq prochaines années certaines cibles, sur la base de l'expérience des OMD, des défis critiques de développement du Mali et des attentes des populations maliennes à travers certaines des perceptions réalisées en 2018, les défis majeurs qui se dégagent clairement sont ceux de la *réduction de l'insécurité alimentaire, la paix, la réduction de la pauvreté, et la bonne gouvernance*.

293. En ce qui concerne le **développement du capital humain** inscrit dans la perspective des gains rapides au niveau de certaines cibles des ODD liées surtout à la réduction de l'insécurité alimentaire, l'extrême pauvreté multidimensionnelle y compris celle qui concerne les enfants, le renforcement des capacités de résilience des communautés dans un élan national de solidarité et de cohésion sociale, il s'agira d'une part d'améliorer l'accès aux services sociaux de base de qualité, de promouvoir un système de protection sociale pour tous, y compris un socle de protection sociale, de réduire la vulnérabilité socio-économique des populations les plus fragiles et, d'autre part de renforcer l'information et la communication autour de certains vecteurs de changements comme l'inclusion (sociale et territoriale), la jeunesse, les femmes et la culture. Quatre domaines d'actions à forts impacts sur plusieurs ODD sont à considérer :

- L'élimination de la faim et de la malnutrition sous toutes leurs formes ;
- La protection sociale pour tous, y compris la mise en place d'un socle de protection sociale, afin de réduire la vulnérabilité de certaines couches et de lutter contre les exclusions à travers les transferts sociaux et l'extension du système de sécurité sociale pour qu'il soit ouvert aux couches les plus vulnérables et aux travailleurs de l'économie informelle ;
- La mise en œuvre du Régime d'assurance maladie universelle ;
- L'accès aux services sociaux de base mettant l'accent sur les efforts à déployer au niveau de l'éducation, des services de santé de qualité, de la couverture médicale à tous et des conditions de vie descentes (eau, électricité, assainissement, habitat) ;
- La promotion de l'égalité de genre à travers la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation politique et l'autonomisation des femmes et des filles.

294. Ces actions et l'utilisation de trois vecteurs de changements de comportements pour le vivre ensemble sont fondées sur le respect de la dignité humaine, la tolérance, l'esprit de solidarité et de cohésion sociale ; parmi ces vecteurs il y a l'égalité de genre, la jeunesse et la culture. L'ensemble de ces actions, leviers et vecteurs auront des effets multiplicateurs sur une série d'objectifs dans les domaines social, économique et de gouvernance, avec un potentiel de progrès vertueux et synergiques. L'action simultanée des accélérateurs des ODD, une fois ceux-ci associés, aura un effet renforcé sur les cibles de l'ODD 1 relatif à l'éradication de la pauvreté, la faim (ODD 2), la santé (ODD 3) et l'ODD 4 pour une éducation de qualité ainsi que sur l'ODD 10 pour la réduction des inégalités. Les priorités d'intervention toucheront également les réfugiés, les déplacés et les rapatriés dans le cadre de la dynamique de rétablissement de la paix.

295. Dans la perspective **de transformation structurelle de l'économie**, le Mali s'est fixé un objectif stratégique de réaliser une dynamique socio-économique pour une croissance forte, inclusive et durable, avec un taux annuel moyen de 6,5 % au cours des cinq prochaines années. Les priorités identifiées, dans le cadre du CREDD 2019-2023 visent l'accélération du processus de transformation économique structurelle. Cela impliquera l'accélération des réformes structurelles et l'utilisation de leviers financiers efficaces permettant au pays de passer d'une économie centrée sur l'agriculture et le secteur minier (or) à une économie plus diversifiée valorisant les produits locaux, ouverte aux innovations au niveau de certains secteurs (surtout le secteur agro-pastoral) en vue de favoriser la création et le développement d'un tissu industriel de plus en plus intégré dans certains secteurs où le Mali a des avantages comparatifs liés d'une part à la disponibilité des produits locaux comme le coton, les cultures vivrières, l'élevage, les mines, les matériaux de construction et les services (technologie de la communication, tourisme, artisanat, etc.) et d'autre part, à la disponibilité d'une main-d'œuvre jeune à la recherche d'opportunités d'insertion durable dans le circuit économique. Ce nouveau schéma de croissance basée sur la valorisation des ressources

naturelles locales et du capital humain devrait permettre de créer plus d'emplois décents et de générer des revenus monétaires dans les sphères productives des pauvres et non pauvres. Cela passera par :

- La promotion des PME, des zones économiques spéciales et parcs industriels, de l'agro-industrie et des services ainsi que la valorisation des produits miniers ;
- Le développement des infrastructures, notamment de transport, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication ;
- L'amélioration de la productivité du secteur agricole ;
- Le relèvement du niveau de formation technique et professionnelle en direction des jeunes et des femmes,
- La prise en compte de la dimension économique de la culture au-delà de la valeur culturelle à travers les industries culturelles qui apporteront une part importante de valeur ajoutée à l'économie nationale ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires afin de développer le secteur privé et l'économie sociale et solidaire dans le cadre d'un processus d'accompagnement des mutations du secteur informel.

296. Ces leviers sont de nature à créer des effets multiplicateurs sur plusieurs cibles des ODD surtout sur l'ODD1 relatif à la réduction de la pauvreté, l'ODD2 sur la réduction de l'insécurité alimentaire, l'ODD 8 (croissance économie partagée) et l'ODD9 (industrialisation).

297. En matière de *protection de l'environnement et de développement durable*, le pays s'est assigné comme priorités :

- *La réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté* à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, le renforcement des capacités de résilience (individuelles, communautaires et institutionnelles) et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- *La préservation des écosystèmes*, tout en s'assurant de la mise à niveau des politiques sectorielles pour une meilleure intégration des fondamentaux du développement durable, sera axée sur la préservation des ressources naturelles, la restauration des terres dégradées, la gestion optimale de l'espace et l'exploitation durable des ressources minérales ;
- *La réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique* en renforçant les systèmes d'alerte précoce et les capacités d'adaptation des communautés.

298. La prise en compte de ces trois leviers d'accélération de la résilience et de la durabilité environnementale dans les stratégies de développement du pays avec une articulation aux objectifs de développement durable qui les concernent, notamment les ODD 12, 13 et 15, ainsi que certains objectifs socio-économiques (1, 2, 6, 10 et 11) et de gouvernance aura en particulier un impact induit sur le social (ODD 3, 4 et 5) et la croissance inclusive (ODD 8).

299. Pour promouvoir et renforcer la *bonne gouvernance* à travers la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance, le Mali s'est assigné trois objectifs stratégiques à savoir i) la consolidation de la démocratie, ii) la promotion de l'état de droit et iii) le renforcement de la démocratie. Ainsi les priorités découlant de cette orientation inscrite dans le CREDD 2019-2023 tournent autour des quatre axes suivants :

- *Renforcer la sécurité, la stabilité et la réconciliation nationale* en mettant l'accent sur les accélérateurs suivants : i) restauration et renforcement de la sécurité des personnes et des biens à travers la coordination et des patrouilles mixtes mises en place dans le cadre de l'Accord de 2015, ii) renforcement de l'approche Nexus humanitaire-développement-paix à travers des diagnostics partagés des zones les plus vulnérables, des objectifs communs et des résultats collectifs de tous les acteurs du développement et de ceux des actions humanitaires, iii) mise en œuvre du programme DDR et rétablissement de la confiance entre les acteurs signataires de l'Accord de 2015 et iv) lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent combinant les actions sécuritaires et les mesures d'accompagnement de consolidation de la paix ;

- *Renforcer l'état de droit et l'accès à la justice* d'une part en améliorant la situation des droits humains face à des violations graves des droits de l'homme et, d'autre part en accélérant la réforme du système judiciaire et la lutte contre la corruption ;
- *Restaurer l'autorité et la légitimité de l'Etat* en mettant l'accent sur les accélérateurs suivants : i) le renouveau du processus de décentralisation visant la responsabilisation des collectivités locales dans la gestion de leur développement et la promotion des mécanismes participatifs associant les acteurs en particuliers les pouvoirs coutumiers, les jeunes et les femmes, ii) la restauration de la présence et de l'autorité de l'Etat dans le Nord et le Centre, iii) le renforcement des compétences des administrations régionales et locales ;
- *Accélération des réformes institutionnelles et démocratiques* en mettant l'accent sur les deux accélérateurs suivants : i) amélioration de l'efficacité des systèmes électoraux et la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques nationales, régionales et locales, ii) accélération des réformes institutionnelles pour une meilleure représentation des régions et des femmes ainsi que le développement de la culture de transparence et de la redevabilité des personnes et des institutions.

300. La mise en œuvre de ces axes avec leurs accélérateurs liés à la gouvernance favorisera non seulement la contribution à l'atteinte de l'ODD 16 mais elle induira également des impacts sur le développement de partenariats pour le financement du développement (ODD 17), l'inclusion sociale et territoriale (ODD 10) ainsi que certains objectifs socio-économiques (1, 2 et 8, 10 et 11).

301. **Au regard des défis les plus critiques que doit relever le Mali, certaines conditions sont à réunir afin de permettre au Mali d'être au rendez-vous de l'agenda 2030.** Parmi ces conditions, il y a :

- La volonté politique et une vision consensuelle à long terme sont indispensables (paix, sécurité et bonne gouvernance) pour inscrire le Mali sur une pente ascendante dans la réalisation des ODD, dans le cadre d'une démarche partenariale impliquant tous les acteurs (Etat, Régions, communes, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers) ;
- Le plaidoyer, l'appropriation et l'équité constituent une priorité à inscrire et à suivre dans les séquences de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des priorités arrêtées au niveau de chaque ODD ; Les ODD doivent être intégrés au CREDD, reflétés au plan budgétaire et soutenus par un partenariat fort avec une stratégie de mobilisation des ressources internes et externes ;
- La prise en compte de façon transversale de certaines questions comme la **paix**, le **genre**, la **jeunesse** et la **culture** comme vecteurs de changements.

302. Malgré le contexte difficile du Mali, compte tenu du chemin à parcourir pour rétablir la sécurité et la paix sur l'ensemble du territoire surtout au Nord, au Centre, et des difficultés de mobilisation des ressources intérieures pour conduire des politiques publiques à la hauteur des ambitions de réalisation des ODD, un processus concomitant de *refondation de l'Etat* et du *contrat social* est possible et il est à la portée du pays si certaines conditions sécuritaires et de gouvernance ainsi que la mise en œuvre de stratégies de ciblage efficace des ODD sont réunies, tout en cherchant à réaliser des gains rapides pour les cibles les plus prioritaires dans le cadre d'une approche régionale des ODD, en agissant sur certains facteurs structurels et conjoncturels en particulier :

- *L'accélération du processus de mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015* surtout au plan des réformes institutionnelles, du redéploiement, de la réorganisation, des forces armées et sécuritaires ainsi que de la relance du processus de décentralisation qui tienne compte des limites des expériences des années passées et de l'engagement dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique de développement régional ;
- *L'amélioration de l'efficacité de la gouvernance démocratique et économique (ODD16)* permettant de donner plus de visibilité sur les dynamiques de consolidation de la paix, de rétablissement de l'état de droit et de lutte contre la corruption ainsi que sur les impacts dans la vie quotidienne des populations pour leur sécurité et leur dignité humaine ;

- *La mise en œuvre des nouvelles politiques publiques pour engager le pays dans un nouveau schéma de croissance inclusive (ODD 1, 2 et 8) et réduire les inégalités (ODD10) ;*
- *Des stratégies et politiques sectorielles plus efficaces adoptées et mises en œuvre selon un système de programmation axé sur les résultats et sensible au genre et à l'âge pour accélérer le rythme des progrès actuels des ODD 1, 2, 3, 4,5, 6, 9 et 15 ;*
- *Un système national de statistique (permettant la désagrégation des données par genre et âge) mieux doté de meilleurs outils et méthodes constamment mis à niveau, des ressources humaines compétentes dans plusieurs domaines et des moyens budgétaires conséquents afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et des ODD.*

303. Les risques les plus importants pour la mise en œuvre des ODD dans les meilleures conditions d'accélération de la traduction des orientations stratégiques en programmes bien ciblés sont :

- La lenteur et les difficultés de mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paix de 2015 ;
- L'absence d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour assurer toute la prévisibilité des financements requis séquencés en plan d'actions pluriannuels en lien direct avec le système budgétaire pour les principales cibles des ODD ;
- La cohérence et l'efficacité du système de pilotage, de mise en œuvre et de suivi des ODD qui connaît actuellement certaines difficultés et contraintes ;
- La lenteur ou le retard dans la mise à niveau des politiques sectorielles aux orientations et objectifs des ODD ;
- Les faibles capacités institutionnelles et des communautés de base en matière de résilience.

X. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'UNSDCF 2020-2024

10.1 Avantages comparatifs du SNU

304. Au cours de la mise en œuvre de l'UNDAF 2015-2019, le SNU au Mali s'est distingué par la qualité, la neutralité et l'efficacité de ses appuis dans les domaines de la paix, de plaidoyers sur l'agenda 2030 et les droits humains. Il a veillé à maintenir ses capacités d'écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables surtout dans les zones du Nord et du Centre affectées par les conflits, la violence et l'insécurité. Il a joué un rôle très important pour la mise en œuvre de ses programmes d'urgence humanitaire et de développement en lien avec les organisations de la société civiles et les administrations centrales et locales.

305. Le SNU a su ajuster ses méthodes de travail et d'intervention pour s'adapter aux situations d'urgence et accompagner le gouvernement et les communautés de base pour permettre au pays de continuer à améliorer la qualité d'offre des services de base et réduire l'insécurité alimentaire ainsi que toutes les formes de violences faites aux femmes. Le SNU et la MINISMA ont su se coordonner pour engagé des actions multi sectorielles bien ciblées dans les zones de conflits en vue de maintenir les populations dans leurs villages et villes devant le mouvement des départs vers le Sud du pays face à la montée de la violence et de l'insécurité. Les dynamiques créées ont permis de renforcer la synergie entre les agences du SNU et la MINUSMA dans l'amélioration de la sécurité, l'accès aux services sociaux et au développement des activités génératrices de revenus. Mais cette proximité entre les deux institutions n'a pas permis l'émergence d'une approche consensuelle et opérationnelle du concept Nexus dans le cadre d'un programme conjoint catalyseur impliquant le gouvernement et les autres partenaires de développement.

306. En matière de gouvernance nationale et régionale, le SNU s'est heurté à un manque de dialogue politique transparent et suffisamment inclusif entre les partis politiques pour trouver les compromis sur les réformes institutionnelles et la refondation de l'Etat permettant l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de paix de 2015 et du processus de réconciliation nationale. Ces résultats auraient pu être

plus optimaux dans le développement de la culture de la redevabilité et la contribution à l'émergence d'une société civile, mieux organisée et bien impliquée dans les dynamiques sociales, politiques et d'appui aux communautés de base.

307. Les avantages comparatifs du SNU au Mali sont divers et multiples. Avant tout, de par sa neutralité et l'efficacité de ses appuis dans la consolidation de la paix en synergie avec la MINUSMA et dans les processus électoraux, l'accompagnement des groupes vulnérables, même dans les zones les plus difficiles, tous les partenaires nationaux et internationaux reconnaissent la valeur ajoutée du SNU dans les processus de consolidation de l'état de droit, les actions d'urgence humanitaire, la réduction de l'insécurité alimentaire et le genre. Ensuite, les expertises ont été mobilisées par le SNU pour accompagner l'élaboration et le suivi des stratégies de développement et des politiques publiques ; c'est notamment le cas de tout le processus de contextualisation des ODD et d'élaboration du CREDD. Il en est de même pour certaines politiques sociales (protection de l'enfance, Genre et santé de la reproduction), l'inclusion sociale et la gestion durable des ressources naturelles. Enfin, le SNU a joué un rôle catalyseur dans ses appuis dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l'enfant, l'amélioration de l'accès aux secteurs sociaux de base, la lutte contre le VIH/Sida et des plaidoyers portant sur le genre, les ODD et les droits humains. Son rôle est capital en matière de normes de santé, d'éducation et d'environnement car il permet au gouvernement de disposer de références internationales et de se fixer des objectifs d'amélioration. A ce titre, les efforts récents dans les plaidoyers sur les questions de violences basées sur le genre, la protection des enfants, les alertes sur la persistance de l'insécurité alimentaire, la poursuite de la crise nutritionnelle, le danger du mouvement massif de déscolarisation des enfants, la détérioration des droits de l'homme et la marginalisation des jeunes, les ODD sont très appréciés.

10.2 Eléments d'orientation pour l'UNSDCF 2020-2024

308. Malgré les progrès socio-économiques enregistrés depuis son indépendance, le Mali demeure un pays fragile, incapable aujourd'hui d'assurer la sécurité totale de son territoire, surtout depuis la crise de 2012 qui a mis au grand jour les faiblesses de sa gouvernance politique et les limites de ses stratégies de développement qui n'ont réussi ni à inverser très significativement les courbes de la pauvreté de masse, ni à assurer durablement la sécurité alimentaire, ni à jeter les bases d'un développement régional moins inégalitaire et plus viable, ni de promouvoir un état de droit fort, inclusif et garantissant l'égalité de genres . Même si le Mali a toujours été historiquement confronté à des conflits internes, la profondeur et la complexité de la crise durant les dernières années mettent en exergue plusieurs sources de fragilité et de problèmes de développement dont les plus importantes sont : (i) l'inefficacité des modèles de gouvernance et la faiblesse des institutions de l'Etat ; (ii) la perte de confiance des populations en les institutions de l'Etat y compris les forces de défense et de sécurité ; (iii) le haut niveau de la corruption et de l'impunité ; (iv) la détérioration de la situation des droits de l'homme, l'accroissement de nouvelles formes de violences faites aux femmes et l'insécurité grandissante à des larges échelles ; (v) le développement des réseaux de trafics illicites et criminels ; (vi) le chômage des jeunes et des femmes et le sous-emploi ; (vii) la dégradation du niveau de la qualité des services sociaux de base qui entraîne un faible niveau de développement humain; (viii) la pauvreté monétaire et multidimensionnelle avec une vulnérabilité particulière pour les femmes; (ix) l'insécurité alimentaire et l'impact de la crise sur les flux migratoires et le déplacement des populations affectées ; (x) l'impact du terrorisme sur la sécurité du pays, (xi) l'accroissement des conflits inter communautaires dans le Nord et Centre du pays, (xi) l'influence des leaders religieux sur les sphères publiques et privées mettant parfois en difficulté l'Etat à affirmer et faire respecter fermement ses principes républicains et laïcs ; et accentue les restrictions des droits fondamentaux des femmes et (xii) les impacts du changement climatique, des tensions et des conflits sur l'accès aux ressources naturelles. Le Mali a conduit tout le processus de priorisation des cibles des ODD, sur la base de l'Analyse Rapide Intégrée (RIA),

en retenant 74 cibles et 120 indicateurs. Ces cibles retenues mettent en exergue le défi majeur des ODD au Mali qui se résume à assurer une intégration gagnante à quatre niveaux :

- La **croissance économique inclusive et la transformation** économique mettant en jeu d'une part, la transformation structurelle de l'économie malienne pour créer plus de richesses, de revenus durables et d'emplois décents et, d'autre part la question de l'inclusion au niveau social à travers une politique de protection sociale efficace à forts impacts pour les couches vulnérables et une politique de développement régional assurant un développement plus harmonieux entre les régions ;
- La **réduction des inégalités** et de la pauvreté multidimensionnelle en intégrant le genre dans tous les domaines et en garantissant la sécurité humaine dans ses multiples dimensions (droits humains, droits économiques et droits sociaux principalement) ;
- La **durabilité environnementale** à travers la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des capacités de résilience individuelle, communautaire et institutionnelle face au changement climatique et aux impacts du mode de gestion des villes et du cadre de vie des populations rurales ;
- **La considération de l'intérêt et du potentiel fédérateur du Patrimoine et le rôle de la culture** pour la sécurité et la Paix en période de crise est un paradigme très fort au Mali. La culture est ainsi devenue un élément important du retour à la paix au Mali. Celle-ci à travers la restauration des liens de complémentarité et de coexistence séculaire entre les communautés, permettra de reconstruire l'unité nationale et les valeurs communes et poser les bases d'un co-devenir dans une logique de culture de la paix et aussi par la forte implication des acteurs et outils locaux de gestion de crises et de développement économique ;
- La **bonne gouvernance et la paix** mettant en avant l'enracinement des valeurs et les bonnes pratiques démocratiques, de respect des droits de l'homme, d'efficacité du mode de gouvernance (politique et économique), de lutte contre l'impunité, l'intolérance, les violences de toute nature et pour la paix ainsi que le développement de la culture de la paix de façon durable.

309. Ces quatre dimensions ont toutes leur importance et leur portée programmatique dans les référentiels de développement du pays et des Nations Unies. Les conclusions du diagnostic stratégique du BCP, les avantages comparatifs des agences du SNU, l'ensemble des cibles prioritaires des ODD de 2017 et les défis critiques du Mali permettent de dégager les domaines prioritaires suivants autour des dimensions suivantes :

- 1 Dignité et égalité de genre**: droits humains et égalité de genre, travail décent, réduction de la pauvreté, surtout l'extrême pauvreté et renforcement de la résilience individuelle, communautaire et institutionnelle ;
- 2 Personne** : bien-être, éducation, santé, égalité de genre, accès à l'eau/assainissement, accès à la protection sociale, villes et zones rurales comme lieux de vie humains et sûrs ;
- 3 Gouvernance et justice** : état de droit inclusif, sécurité, paix, lutte contre l'impunité, culture de redevabilité des institutions et des personnes ainsi que lutte contre la corruption, participation citoyenne, etc.
- 4 Paix et cohésion nationale** : sécurité et protection des civils, lutte contre l'impunité et les violations des droits humains, dialogue social, culture de la paix ;
- 5 Prospérité et durabilité** : infrastructures structurantes, réduction des inégalités sociales et territoriales, lutte contre le changement climatique et gestion durable des ressources naturelles.

310. Sur la base des principaux éléments du diagnostic stratégique conduit dans le cadre de l'exercice du BCP, d'une lecture croisée des principaux référentiels programmatiques du gouvernement (principalement le CREDD 2019-2023), du SNU (agenda 2030 lié aux ODD) et de la MUNISMA (à travers l'ISF) ainsi que des avantages comparatifs du SNU dans le cadre de ses programmes inscrits dans l'UNDAF+ 2015-2019, le SNU devrait agir sur certains fondamentaux :

- **La consolidation de plusieurs acquis de l'UNDAF+ en cours** par la capitalisation et l'élargissement des bonnes pratiques liées :
 - Au plaidoyer sur le respect des droits humains, la lutte contre l'impunité des actes de violations des droits humains, l'accélération de la réforme du système judiciaire et le renforcement des capacités de veille et de suivi des droits de l'homme et de lutte contre les violences sexuelles, de la résilience des communautés et de la promotion des droits des enfants ainsi que la dissémination des bonnes pratiques ;
 - A la clarification et l'opérationnalisation du concept Nexus visant à la mise en place des programmes phares portés par un leadership national fort et appuyé à la fois par le SNU, la MUNISMA et d'autres partenaires ;
 - A l'opérationnalisation des ODD selon une approche régionalisée fondée sur la recherche des gains rapides selon les déficits établis au niveau des régions et suivant les secteurs concernés.
- **La contribution à l'approfondissement de la portée programmatique de la croissance inclusive et l'inclusion sociale dans le cadre de la mise en œuvre du CREDD 2019-2023** à travers :
 - La détermination des principaux piliers et déterminants de la croissance inclusive durable visant à aider le gouvernement à mettre en place des politiques sectorielles ciblant les créneaux porteurs dans la diversification structurelle de l'économie malienne et les pôles régionaux de croissance dans le cadre d'une nouvelle stratégie de développement régional s'inscrivant dans l'esprit de l'Accord pour la paix de 2015 et de la nouvelle politique nationale de décentralisation ;
 - L'amélioration et l'approfondissement des connaissances et analyses sur les questions de la vulnérabilité socio-économique des populations, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, dans le cadre d'une mutualisation des approches et moyens des agences du SNU, afin de contribuer plus efficacement au ciblage des groupes et régions vulnérables ;
 - L'articulation des politiques sectorielles alignées sur les priorités des ODD et les instruments de programmation budgétaire (CDMT, budget-programme, etc.) afin de mieux sécuriser les ressources allouées aux cibles des ODD ;
 - Le renforcement des capacités du système national de la statistique, dans le cadre d'un programme conjoint du SNU et ouvert à d'autres partenaires, en vue de créer les meilleures conditions de suivi des ODD et d'évaluation des politiques publiques.
- **L'intégration de l'approche Nexus dans les référentiels stratégiques et programmatiques** comme le CREDD, l'ISF et l'UNDAF visant les cibles prioritaires de certains ODD porteurs d'effets multiplicateurs sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, les droits humains, la paix et l'accès aux services sociaux de base. Cela impliquera que tous les acteurs du développement, de l'humanitaire et de maintien de la paix s'inscrivent dans une stratégie nationale novatrice fondée sur des résultats collectifs dans la mise en œuvre de 3 à 4 initiatives régionalisées en réponse à des problématiques différenciés selon les régions. Cette approche devra se traduire par :
 - Une analyse conjointe sensible au genre de la situation de chaque zone ciblée en vue de dégager les enjeux, défis et besoins spécifiques de développement ;
 - La convergence des processus de planification, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des performances dans le cadre d'une matrice des résultats communs ;
 - L'importance du leadership gouvernemental dans le pilotage et la conduite du processus de coordination et de partage des résultats collectifs ;
 - L'importance de la prévisibilité et de la sensibilité au genre des financements dans un cadre temporel de 3 à 5 ans en combinant plusieurs instruments et mécanismes;

- **L'innovation et l'amélioration du système de planification, de programmation et de mise en œuvre des programmes** humanitaires, de développement et de gouvernance en de l'UNSDCF en mettant en avant les principes et les leviers d'action du triple Nexus «humanitaire-développement-paix ». Cette nouvelle façon de travailler « NWO » entre les agences du SNU, le gouvernement et d'autres partenaires offre aux humanitaires de réelles perspectives pour s'inscrire dans une vision globale de désengagement progressif grâce à des responsabilités partagées dans la trajectoire de projets multisectoriels et de soutien aux populations les plus vulnérables confrontées aux risques d'insécurité alimentaire, de pression des groupes armés et de toute sorte de vulnérabilité. Cela implique que, sous le leadership du gouvernement, le SNU, la MINUSA et éventuellement d'autres partenaires se mettent d'accord pour conduire les séquences suivantes :

- Evaluation des capacités et des complémentarités autour des piliers du SNU (humanitaire, développement, paix et réconciliation) ;
- Les atouts et les limites des mécanismes de coordination du SNU (UNCT/MUNISMA, InterCluster porté par OCHA et Clusters sectoriels et ceux du gouvernement) ;
- Identification des opportunités du SNU au Mali et le rôle du gouvernement et des acteurs locaux.

- **La mise en place d'instruments visant des analyses actualisées régulièrement sur les causes profondes et les facteurs déclencheurs des conflits et des dynamiques conflictuelles combinant plusieurs dimensions** (gouvernance, sécurité, droits humains, fragilité sociale, etc.) et visant à mieux outiller l'Etat (Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale ou Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire) à prévenir et mettre en place des mécanismes inclusifs de prévention, médiation et de résolution crédibles, durables et de proximité ainsi que des réponses rapides sur la base des facteurs d'instabilité liés aux tensions entre communautés et groupes sociaux.

311. Plusieurs thématiques transversales devraient aussi guider la planification stratégique du prochain UNDAF, en particulier :

- Les **inégalités** sociales et de revenus, de genre et de développement régional qui devront servir de repères pour des approches innovantes dans les programmes des agences du SNU en vue de contribuer à l'amorce d'une dynamique de réduction des inégalités ;
- **Le genre**, en mettant l'accent sur l'amélioration du cadre légal, la participation effective et la mise en place de mécanismes favorisant l'autonomisation des femmes, l'accès dans tous les domaines ;
- La **jeunesse** en ciblant les actions stratégiques porteuses de dynamiques pour leur intégration dans le marché du travail, les sphères sociales et politiques ;
- **La cohésion sociale** : la réduction de la fracture sociale et la promotion du vivre ensemble sont des priorités pour la restauration et la consolidation de la paix. : et aussi parce que les outils traditionnels de gestion de crise ont été très peu appropriés et les acteurs ont été peu impliqués;
- **La prévention des conflits et des violences sous toutes leurs formes** en agissant sur les facteurs les plus déterminants comme les tensions communautaires liées aux conflits fonciers, les rivalités entre les chefs coutumiers, l'impunité, les normes, les attitudes et pratiques sociales, les inégalités basées sur le genre, etc.

312. Compte tenu de tous ces éléments, trois axes d'intervention du prochain UNDAF peuvent être privilégiés :

4. *Gouvernance inclusive, paix et cohésion nationale*
5. *Croissance inclusive, capture du dividende démographique et développement durable*
6. *Accès aux services sociaux de base et statut nutritionnel amélioré*

XI. ANNEXES

11.1 Bilan des OMD

Mali : Bilan des OMD

OMD	Cibles	Indicateurs	Référence en 1990	Cible en 2015	Niveau atteint	Tendance
OMD 1 	Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Incidence de la pauvreté en %	69,7 %	34,7 %	47 % en 2015	Progrès, OMD non atteint Difficultés d'avoir un taux < de 40 %
	Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	70 %	40 %	38,3 %	Atteint
OMD 2 	Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation en%	22 %	100 %	59 %	Progrès significatifs mais non atteints
		Taux d'alphabétisation en%	16 %		27 %	Faibles progrès
OMD 3 	Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Indice de parité	F /G (1990) Primaire : F/H : Taux d'alphabétisation : 0,37	1	F/G (2007) Primaire : 0,80 F/H Taux d'alphabétisation : 0,51	Progrès très lents pour l'alphabétisation
OMD 4 	Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	127 pour 1000 naissances vivantes	79 pour 1000 naissances vivantes	95 pour 1000 naissances vivantes	Dynamique de gains à consolider
OMD 5 	Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle	1010 pour 100.000	252 pour 100 000	587 pour 100 000	Progrès insuffisants
OMD 6 	Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH/SIDA en%	1,8 %	En dessous de 1%	1,1 %	Non atteint
OMD 7 	Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un	Taux d'accès à l'eau potable en%	84,7% (1994)	82 %	70 %	Bonne dynamique mais pas atteint

	approvisionnement en eau potable salubre					Difficultés pour une réelle dynamique
		Taux de pression sur les ressources forestières				

Source : SNU-ST/CLSP : Troisième Rapport de Suivi de la Mise en Œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Mali - 2015

11.2 Cibles prioritaires des ODD

Mali : cibles prioritaires des ODD

Objectifs de développement durable	Cibles ODD/Indicateurs										Package priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs
1. Pas de pauvreté		2	1	2							3	5
2. Faim Zéro	2	2	2	1	2						5	9
3. Bonne santé et bien-être	2	2	5				2				4	11
4. Education de qualité	1						1				2	2
5. Egalité entre les sexes		2	1		2	2					4	7
6. Eau propre et Assainissement		1	2	2	2	1					5	8
7. Energie propre et d'un coût abordable	2	1	1								3	4
8. Travail décent et croissance économique	1	1	1		2	1		2	2	2	7	12
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	2	2	2		2						4	8
10. Inégalités réduites	1	1		1	1		2				5	7
11. Villes et communautés durables	1	1	2	1							4	5
12. Consommation et production responsables	1	2	1	2	1						5	7
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques	2	1	2								3	5
14. Vie aquatique												
15. Vie terrestre	2	1	1		1		1		1		6	7
16. Paix, justice et Institutions efficaces	4			2	2	2	2	1			6	13
17. Partenariats pour les ODD	2		2	1		2		1	1	2	7	11
Total											74	120

: Cibles prioritisées
 : Cibles prioritisées
 : Nombre total des cibles pour l'Objectif

Le dans chaque carreau correspond au nombre d'indicateurs qu'a la cible

Source : CREDD 219-2020

11.3 Personnes rencontrées

SNU-Mali : Personnes rencontrées, mission CCA, Mars 2019

N°	Nom et prénom	Titres	Structures	E-Mail
<i>Système des Nations Unies</i>				
1	Mahamat Saleh ANNADIF	Représentant Spécial du Secrétaire Général au Mali	MINUSMA	annadifm@un.org
2	Mbaranga GASARABWE	Coordinatrice Résidente du SNU	MINUSMA	gasarabwe@un.org
3	Margherita ZUIN	Senior Planning Officier	MINUSMA	zuinm@un.org
	Lobna BENHAYOUNE	Directrice Stabilisation & Relèvement	MINUSMA	benhayoune@un.org
4	Philippe PREVOST	Chef JMAC	MINUSMA	prevost@un.org
5	Aboubacar KOULIBALY	Directeur Pays	PNUD	aboubacar.koulibaly@undp.org
6	Maleye DIOP	Directeur Pays Adjoint	PNUD	maleye.diop@undp.org
7	Becaye DIARRA	Economiste Principal	PNUD	becaye.diarra@undp.org
8	Safiatou Diarra Cissé	Spécialiste Suivi et Evaluation	PNUD	Safiatou.diarra@uncdf.org
9	Lucien MANGA	Représentant	OMS	mnagal@who.int
10	Josiane C.D YAGUIBOU	Représentante	UNFP	yaguibou@unfpa.org
11	Christine GAIGNEBET	Chef Suivi et Evaluation	UNICEF	cgaignebet@unicef.org
12	Felix ACKEBO	Représentant Adjoint	UNICEF	facebo@unicef.org
13	Silvia CARUSO	Représentante et directrice Pays	PAM	silvia.caruso@wfp.org
14	David COOMBER	Coordinateur de Programme	OIM	dcoomber@iom.int
15	Félicité Ndimira Nsabimana	Directrice Pays	ONUSIDA	nsabimananaf@unaids.org
16	Jeffrey BAWA	Administrateur Programme (Sahel)	ONU DC	jeffery.bawa@onudc.org
17	Tchakoly Ali TCHANILE	Représentant Adjoint	UNHCR	tchanile@unhcr.org
18	Ceyda GORAL MORLET	Administratrice A. Programme	UNHCR	goralmor@unhcr.org
19	Sarah Hager TRABSI	Administratrice A. Programme	UNHCR	trabsi@unhcr.org
20	Béatrice EYONG	Représentante Résidente	ONU Femmes	beatrice.eyong@unwomen.org
21	Raymond BERTHE	Spécialiste Suivi & Evaluation	ONU Femmes	raymond.berthe@unwomen.org
22	Saïp SY	Spécialiste de Programme	UNESCO	s.sy@unesco.org
23	Haby Sow TRAORE	Représentante Pays	ONUDI	h.sowtraore@unido.org
24	Bruno TELEMANS	Coordinateur Opérations	FAO	bruno.telemans@fao.org
25	Mdiobo TOURE	Chargé de Programme	FAO	Modibo.Toure@fao.org
<i>Partenaires nationaux</i>				
1	Mahamadou Zibo MAÏGA	Coordinateur Cellule CLSP	Minis. Economie et des Finances	mahamadouzibo@yahoo.fr
2	Modibo T. TRAORE	Directeur Direction Coopération Multilatérale	Affaires Etrangères	mt.traore@diplomatie.ml
3	Bangaly N'ko TRAORE	Président SHA	Minis. Economie et des Finances	bangaly_traore@yahoo.fr
4	Drissa Mansa SIDIBE	Expert SHA	Minis. Economie et des Finances	sidibedrissa@yahoo.fr
5	Moussa MACALOU	Conseiller Technique	Minis. Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale	macalou1@gmail.com
6	Arouna SOUGANE	Directeur	INSTAT	sougane.arouna71@gmail.com
7	Boureïma F. BALLO	Directeur	ONDHD	bballo@odhd@yahoo.fr
8	Nouhoum TPILY	Président Cour Suprême	Cour Suprême du Mali	nouhoumtaïly@gmail.com
9	Mama SININTA	Président Section des Comptes	Cour Suprême du Mali	msininta@yahoo.fr
10	Bangaly N'ko TRAORE	Président	Secrétariat de l'Harmonisation de l'Aide (SHA)	bangaly_traor@yahoo.fr
11	Drissa Mansa SIDIBE	Expert SHA	Secrétariat de l'Harmonisation de l'Aide (SHA)	sidibedrissa2000@yahoo.fr

N°	Nom et prénom	Titres	Structures	E-Mail
<i>Partenaires Techniques et Financiers</i>				
1	Philippe LAFOSSE	Conseiller Adjoint CAC	Ambassade de France	pilippe.lafosse@diplomatie.gouv.fr
2	René TAPSOBA	Représentant Résident du FMI	FMI	RTapsoba@IMF.org
3	Géza STRAMMER	Chef de coopération U.E	U. E	Geza.strammer@ecas.eurpoa.eu

11.4 Tableau récapitulatif des trajectoires des ODD

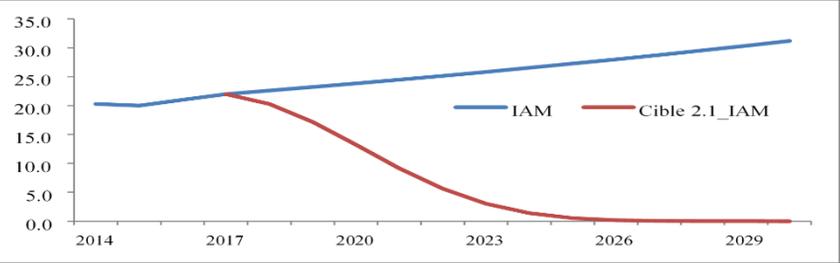
Tableau récapitulatif des trajectoires des ODD au Mali⁵³

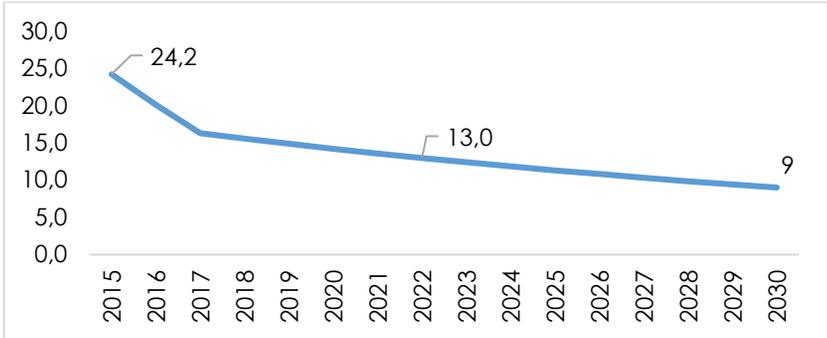
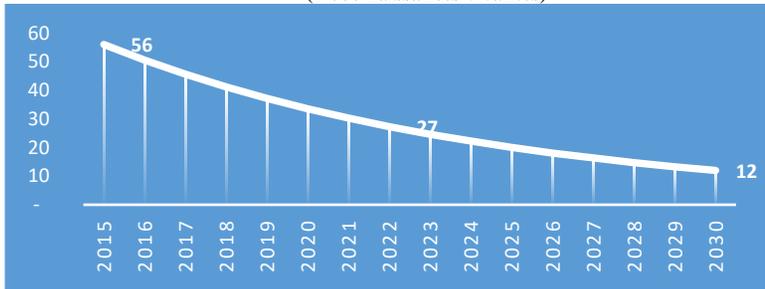
OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU										
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde														
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge 1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	<p>L'incidence de pauvreté reste en 2017, supérieure avec 44,9% à son niveau de 2010 où elle était de 43,7% ; la profondeur de cette pauvreté est de 13.6% et sa sévérité de 5.6%. Quelle que soit la mesure de la pauvreté (incidence, profondeur ou sévérité), les trois régions les plus touchées par le fléau demeurent Sikasso (67.8% de pauvres en 2017 pour un taux de profondeur de 24.9% et de sévérité de la pauvreté de 11.8%), Mopti (59.5% respectivement 17.6% et 6.8%) et Koulikoro (52.2%, 15.1% et 5.6%). La région de Ségou suit ce trio avec une incidence de 51.1% supérieure à la moyenne nationale. La cinquième place est occupée par la région de Gao 50.5% de pauvres.</p> <p style="text-align: center;">Evolution de la pauvreté monétaire 2001 à 2017</p> <p style="text-align: center;">Source : INSTAT</p> <p style="text-align: center;">Seuil de pauvreté monétaire entre 2015 et 2030</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux de pauvreté monétaire</td> <td>47,2</td> <td>46,8</td> <td>44,5</td> <td>23,4</td> </tr> </tbody> </table>		2015	2016	2017	2030	Taux de pauvreté monétaire	47,2	46,8	44,5	23,4	<p>Faible connaissance des filières porteuses (opportunités) et créatrices d'emplois</p>	<p>Développer les filières porteuses et créatrices d'emplois</p>
	2015	2016	2017	2030										
Taux de pauvreté monétaire	47,2	46,8	44,5	23,4										

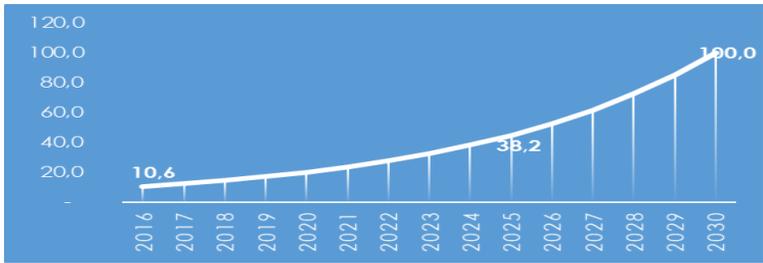
⁵³ Ce travail devrait être complété et affiné par les agences du SNU dans le cadre des travaux de l'UNDAF, compte tenu des données manquantes et du rôle que doivent jouer les responsables de suivi et évaluation du SNU dans l'élaboration d'une matrice des indicateurs de référence pour faciliter le suivi de l'UNDAF 2020-2024

⁵⁴ Uniquement les cibles bien renseignés, compte tenu de l'absence de données pour plusieurs cibles des ODD

OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU															
		<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td colspan="5">Selon le sexe</td> </tr> <tr> <td>Femmes</td> <td>47,3</td> <td>47,4</td> <td>45,1</td> <td>23,7</td> </tr> <tr> <td>Hommes</td> <td>47,1</td> <td>46,1</td> <td>43,9</td> <td>23,1</td> </tr> </table> Source : Enquête EMOP et calculs de l'étude ODD ODHD 2019	Selon le sexe					Femmes	47,3	47,4	45,1	23,7	Hommes	47,1	46,1	43,9	23,1		
Selon le sexe																			
Femmes	47,3	47,4	45,1	23,7															
Hommes	47,1	46,1	43,9	23,1															
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	Situation au 31/12/2018 Source : CANAM Total immatriculé Cmss : 668 033 Inps : 580 637 Total : 1 248 670	La proportion de la population assujettie aux différents régimes de prévoyance sociale est faible. Les agriculteurs, qui en constituent la composante la plus importante (43 % à 85 %), ne sont pas couverts, et la problématique de la retraite des travailleurs qui se déplacent d'un pays à l'autre demeure entière. La protection sociale ne couvre que le secteur formel, soit environ 10 % de la population totale du Mali. Le secteur informel est oublié.	Extension de la protection sociale aux travailleurs des secteurs informel et agricole. Renforcement du système statistique pour la fourniture de données désagrégées. Augmenter les budgets d'état alloués à la santé et à la protection sociale															
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable																			
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	En matière d'insécurité alimentaire et selon les résultats de l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN), réalisée en février 2017 montrent que 25,6 % des ménages maliens se trouvent en insécurité alimentaire dont 3,6% en insécurité alimentaire sévère. De ce fait, la prévalence de l'insécurité alimentaire est de 25% des ménages dont 4% sont en insécurité alimentaire sous la forme la plus sévère. Les projections à l'horizon 2030 de la proportion des ménages en insécurité alimentaire tablent sur un taux de 5 %. <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> Projection des ménages maliens se trouvant en insécurité alimentaire de 2015 à 2030 <table border="1" style="margin-top: 10px; width: 100%; text-align: center;"> <caption>Données du graphique de projection</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Insécurité alimentaire (%)</th> <th>Insécurité alimentaire Modéré (%)</th> <th>Insécurité alimentaire sévère (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>25,4</td> <td>22,3</td> <td>3,1</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>12,8</td> <td>10,3</td> <td>1,9</td> </tr> </tbody> </table> </div> Source : ENSAN 2017 et calculs de l'étude <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">Mali : Evolution tendancielle de l'Insécurité Alimentaire Modérée (IAM) et Cible ODD vers 2030</p>	Année	Insécurité alimentaire (%)	Insécurité alimentaire Modéré (%)	Insécurité alimentaire sévère (%)	2015	25,4	22,3	3,1	2023	12,8	10,3	1,9					
Année	Insécurité alimentaire (%)	Insécurité alimentaire Modéré (%)	Insécurité alimentaire sévère (%)																
2015	25,4	22,3	3,1																
2023	12,8	10,3	1,9																

OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																				
		 <p>Source : Revue stratégique Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au Mali :vers la faim Zéro, 2018, Gouvernement/FAO/PAM/UNICEF</p>																						
<p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p>	<p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p>	<p>La prévalence de la sous-alimentation, appréhendée à travers l'insuffisance pondérale modérée et sévère, est marquée par un taux relativement fort avec un taux de 16,3 en 2017. L'objectif à l'horizon 2030 est de ramener ce taux en dessous de 1%. La malnutrition chronique des enfants âgés de 0 à 59 mois touche en 2017 23 % des enfants âgés de 0 à 59 mois et la malnutrition chronique sévère affecte 7 % des enfants pour cette même tranche d'âge. Les projections actuelles pour la réduction de la malnutrition chronique ne sont pas très favorables pour réduire très significativement les taux actuels puisque d'ici 2025 le taux projeté est de 20 % contre 29,3 en 2015</p> <p style="text-align: center;">Taux de prévalence de la sous-alimentation (%)</p> <table border="1" data-bbox="646 824 1486 1125"> <thead> <tr> <th>Prévalence de la sous-alimentation (%)</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Insuffisance Pondérale</td> <td>24,2</td> <td>20,1</td> <td>16,3</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>Insuffisance Pondérale modérée : l'insuffisance pondérale modérée est le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de deux écarts types au poids médian tel qu'il est défini dans les Normes OMS de croissance de l'enfant</td> <td>17,2</td> <td>14,3</td> <td>12,1</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>Insuffisance Pondérale sévère : l'insuffisance pondérale sévère est le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de trois écarts types au poids médian pour leur âge tel qu'il est défini dans les normes OMS de croissance de l'enfant.</td> <td>7</td> <td>5,8</td> <td>4,2</td> <td>0,7</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : Enquête SMART 2017, INSTAT</p>	Prévalence de la sous-alimentation (%)	2015	2016	2017	2030	Insuffisance Pondérale	24,2	20,1	16,3	0,8	Insuffisance Pondérale modérée : l'insuffisance pondérale modérée est le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de deux écarts types au poids médian tel qu'il est défini dans les Normes OMS de croissance de l'enfant	17,2	14,3	12,1	0,8	Insuffisance Pondérale sévère : l'insuffisance pondérale sévère est le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de trois écarts types au poids médian pour leur âge tel qu'il est défini dans les normes OMS de croissance de l'enfant.	7	5,8	4,2	0,7		
Prévalence de la sous-alimentation (%)	2015	2016	2017	2030																				
Insuffisance Pondérale	24,2	20,1	16,3	0,8																				
Insuffisance Pondérale modérée : l'insuffisance pondérale modérée est le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de deux écarts types au poids médian tel qu'il est défini dans les Normes OMS de croissance de l'enfant	17,2	14,3	12,1	0,8																				
Insuffisance Pondérale sévère : l'insuffisance pondérale sévère est le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont le poids est inférieur de trois écarts types au poids médian pour leur âge tel qu'il est défini dans les normes OMS de croissance de l'enfant.	7	5,8	4,2	0,7																				

OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU
		<p style="text-align: center;">Insuffisance Pondérale de 2015 à 2030.</p>  <p style="text-align: center;">Source : Enquête SMART 2017, INSTAT et calculs de l'étude</p>		
<p>Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>				
<p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p>	<p>3.1.1 Taux de mortalité maternelle 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié</p>	<p>Les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile encore très élevés (368 décès pour cent mille naissances vivantes et 95 pour mille, selon EDSM-V de 2012-2013)</p> <p>Le taux de couverture en accouchements assistés est passé de 41% en 2001 à 49% en 2006 et 58,6% en 2012. Ce taux reste toujours faible en milieu rural (50,7%).</p>	<p>Accès aux services de santé La pauvreté</p>	<p>Augmenter l'offre de services de santé et améliorer leur accessibilité</p> <p>Développer des AGR et des programmes d'autonomisation des femmes pour réduire la pauvreté</p>
<p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p>	<p>3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 3.2.2 Taux de mortalité néonatale</p>	<p>En 2012 le taux de mortalité néonatale était de 35 pour mille, le taux de mortalité infantile 58 pour mille et le taux de mortalité infanto-juvénile 98 pour mille).</p> <p style="text-align: center;">Projection du Quotient de mortalité infantile de 2015 à 2030 (1 000 naissances vivantes)</p>  <p style="text-align: center;">Source : Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2015 et calculs de l'étude</p>	<p>Accès aux services de santé La pauvreté Charge de travail de la femme Violence conjugale Malnutrition</p>	<p>Augmenter l'offre de services de santé et améliorer leur accessibilité</p> <p>Développer des AGR et des programmes d'autonomisation des femmes pour réduire la pauvreté</p>

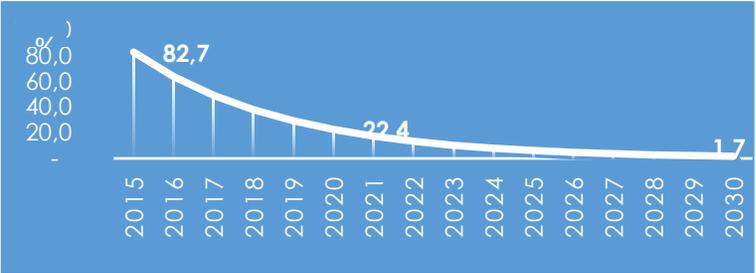
OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																																
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	<p>Le taux de séroprévalence du VIH au Mali 1,3% selon l'EDS IV (2006) et 1,2% selon EDS V (2012)⁵⁵. Le taux de séroprévalence chez les femmes de 15 – 49 ans, estimé à 1,5% et 1,3% respectivement selon les EDS IV et V, est plus élevé que celui observé chez les hommes du même groupe d'âges (1% et 0,8%).</p> <p>La tuberculose, 7 035 cas toutes formes confondues ont été notifiés en 2016 contre 7 015 en 2015 en 2015</p> <p>La prévalence du paludisme chez les enfants de 6 à 59 mois est passée de 38% en 2006 à 52% en 2012⁵⁶ ; dans le cadre de la prévention, le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnés était de 68% en 2001, 41% en 2006 et 74% en 2012 ;</p> <p>En 2012, on a enregistré dans les établissements de santé 2 111 434 cas de paludisme (1 465 046 de cas simples et 646 388 cas graves) avec 1833 décès, soit un taux de létalité de 0,87 %⁵⁷.</p>																																		
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	<p>Le taux de prévalence contraceptive reste à un niveau très bas évoluant de 7% à 10% de femmes⁵⁸ en union utilisant un moyen moderne de contraception entre 2006 et 2012 alors que les besoins non satisfaits sont estimés à 31% en 2006 contre 26% en 2012. La prévalence contraceptive est trois fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.</p> <p>Le taux de natalité était de 39‰ en 2012-2013 contre 43,9‰ en 2009 soit 39 naissances vivantes pour 1000 habitants au niveau national. Ce taux est plus élevé en milieu rural (44,1‰) qu'en milieu urbain (40,1‰).</p> <p>5 % des adolescentes de 15-19 ans ont eu une naissance vivante avant l'âge.</p> <p style="text-align: center;">Evolution du taux d'utilisation des services de PF de 2015 à 2030</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <caption>Evolution du taux d'utilisation des services de PF de 2015 à 2030</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2016</td><td>10,6</td></tr> <tr><td>2017</td><td></td></tr> <tr><td>2018</td><td></td></tr> <tr><td>2019</td><td></td></tr> <tr><td>2020</td><td></td></tr> <tr><td>2021</td><td></td></tr> <tr><td>2022</td><td></td></tr> <tr><td>2023</td><td></td></tr> <tr><td>2024</td><td></td></tr> <tr><td>2025</td><td>38,2</td></tr> <tr><td>2026</td><td></td></tr> <tr><td>2027</td><td></td></tr> <tr><td>2028</td><td></td></tr> <tr><td>2029</td><td></td></tr> <tr><td>2030</td><td>100,0</td></tr> </tbody> </table>	Année	Taux (%)	2016	10,6	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	38,2	2026		2027		2028		2029		2030	100,0		
Année	Taux (%)																																			
2016	10,6																																			
2017																																				
2018																																				
2019																																				
2020																																				
2021																																				
2022																																				
2023																																				
2024																																				
2025	38,2																																			
2026																																				
2027																																				
2028																																				
2029																																				
2030	100,0																																			
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie																																				
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité,	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes	<p>Le taux brut de scolarisation (TBS) a été de 70,0% au 1er cycle et de 51,2% au second cycle en 2016-2017 ; chez les garçons, ce taux s'établit à 75,8%, et à 64,4% chez les filles au Fondamental 1. Au Fondamental 2, il ressort à 55,6% et 46,8% chez les garçons et filles respectivement.</p> <p style="text-align: center;">Taux d'achèvement des cycles primaire et secondaire</p>																																		

⁵⁵ Source : Plan d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant 2015-19, Comité de Coordination HC/NLS

⁵⁶ Source : EDS-M 2012/13

⁵⁷ Source : SG/Ministère de la Santé, 2013

⁵⁸ Source : EDS-M 2012/13

OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																					
les dotant d'acquis véritablement utiles	minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	<table border="1" data-bbox="688 240 1457 394"> <thead> <tr> <th></th> <th>2015</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux d'achèvement du primaire</td> <td>48,1</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Fille</td> <td>45,6</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Garçon</td> <td>50,5</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Taux d'achèvement du secondaire premier cycle</td> <td>35,4</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Fille</td> <td>31,1</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Garçon</td> <td>39,8</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="699 394 1352 414">Source : Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2015 et calculs de l'étude</p>		2015	2030	Taux d'achèvement du primaire	48,1	100	Fille	45,6	100	Garçon	50,5	100	Taux d'achèvement du secondaire premier cycle	35,4	100	Fille	31,1	100	Garçon	39,8	100		
	2015	2030																							
Taux d'achèvement du primaire	48,1	100																							
Fille	45,6	100																							
Garçon	50,5	100																							
Taux d'achèvement du secondaire premier cycle	35,4	100																							
Fille	31,1	100																							
Garçon	39,8	100																							
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles																									
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge 5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	<p data-bbox="646 472 1499 511">3420 femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire masculin au cours de l'année 2018 dont 411 cas de viols.</p> <p data-bbox="695 532 1451 552">Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui déclarent avoir subi une forme quelconque de MGF/E</p>  <p data-bbox="699 849 1381 868">Source : Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2015 et projection de l'étude</p>																							
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans 5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	<p data-bbox="646 873 1499 912">De Janvier à Juin 2018, 1.306 cas/59 de VBG ont été déclarés parmi lesquels 1115 cas ont été rapportés par les utilisateurs du GBVIMS60.</p> <p data-bbox="646 933 1478 953">En 2012, 91% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi la pratique de l'excision⁶¹ contre 92 % en 2001.</p> <p data-bbox="646 974 1297 993">Le taux de MGF est passé de 75% à 76% entre 2010 et 2015 sur les filles de 0-14 ans⁶²</p>																							
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	<p data-bbox="646 1045 1499 1107">Les emplois occupés par les femmes ne représentent que 15,4% des emplois créés. Moins de 10% des députés élus à l'Assemblée nationale sont des femmes. La proportion des postes nominatifs dans les services publics occupés par des femmes en 2015 était de 16,2%⁶³.</p>																							
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant	<p data-bbox="646 1198 1346 1218">85% des femmes de 15-49 ans connaissent, au moins une méthode contraceptive quelconque.</p>																							

⁵⁹ Source : Bulletin N°6 du sous cluster VBG Janvier-Juin 2018

⁶⁰Le Système de Gestion des Informations sur les Violences. Basées sur le Genre

⁶¹ Source : EDS-M 2012/13

⁶² Source : MICS 2015

⁶³ Rapport de la BAD sur les inégalités de genre en Afrique, Mai 2015

OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire				Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																
<p>en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi</p>	<p>leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative</p> <p>5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine</p>																						
<p>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p>																							
<p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p>	<p>6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon</p>	<ul style="list-style-type: none"> En matière d'eau potable, l'objectif est de passer d'un taux de 70,5 % en 2018 à 100 % à l'horizon 2030 ; en 2025, les projections tablent sur un taux de 86 % En 2015, 41 des ménages utilisent des latrines privées et 43 % utilisent des latrines communes à plusieurs ménages ; la cible des ODD à l'horizon 2030 est 75 % 				<p>Faible accès aux services d'assainissement</p>	<p>Faciliter l'accès aux services d'assainissement</p>																
<p>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau</p>	<p>6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger</p> <p>6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne</p>	<table border="1" data-bbox="640 979 1505 1109"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Unité</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eaux usées industrielles traitées (Sotuba)</td> <td>m3</td> <td>504 000</td> </tr> <tr> <td>Eaux usées des hôpitaux traitées (Point G)</td> <td>m4</td> <td>108 000</td> </tr> <tr> <td>Eaux usées domestiques traitées (Mopti)</td> <td>m5</td> <td>134 911</td> </tr> <tr> <td>Eaux usées domestiques traitées (Tombouctou)</td> <td>m6</td> <td>294 551</td> </tr> </tbody> </table>				Catégorie	Unité	2015	Eaux usées industrielles traitées (Sotuba)	m3	504 000	Eaux usées des hôpitaux traitées (Point G)	m4	108 000	Eaux usées domestiques traitées (Mopti)	m5	134 911	Eaux usées domestiques traitées (Tombouctou)	m6	294 551	<p>Faible capacité de traitement des eaux usées</p>	<p>Renforcer les capacités de traitement des eaux usées</p>	
Catégorie	Unité	2015																					
Eaux usées industrielles traitées (Sotuba)	m3	504 000																					
Eaux usées des hôpitaux traitées (Point G)	m4	108 000																					
Eaux usées domestiques traitées (Mopti)	m5	134 911																					
Eaux usées domestiques traitées (Tombouctou)	m6	294 551																					
<p>Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>																							
<p>7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>	<p>7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité</p> <p>7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres</p>	<table border="1" data-bbox="640 1271 1505 1417"> <thead> <tr> <th>Ensemble</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Electricité (EDM)</td> <td>23,4</td> <td>24</td> <td>27,0</td> </tr> <tr> <td>Panneaux solaires</td> <td>21,2</td> <td>27,4</td> <td>31,6</td> </tr> <tr> <td>Groupe électrogène</td> <td>0,0</td> <td>0</td> <td>0,1</td> </tr> </tbody> </table>				Ensemble	2015	2016	2017	Electricité (EDM)	23,4	24	27,0	Panneaux solaires	21,2	27,4	31,6	Groupe électrogène	0,0	0	0,1	<p>Méconnaissance des sources alternatives</p>	<p>Favoriser l'adoption de sources alternatives</p>
Ensemble	2015	2016	2017																				
Electricité (EDM)	23,4	24	27,0																				
Panneaux solaires	21,2	27,4	31,6																				
Groupe électrogène	0,0	0	0,1																				

OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire				Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU	
		Torche à pile	51,1	44,6	39,1			
		Autres	1,3	3,6	2,2			
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie énergétique mondial	kWh/m2/jour				2017	Méconnaissance des sources alternatives	Favoriser l'adoption de sources alternatives
		Potentiel en énergie qui peut être fourni par le vent (éolienne), le solaire (photovoltaïque), l'eau (hydroélectricité), la biomasse (biocarburant), la chaleur de la terre (géothermie)				5		
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]		2013	2014	2015	2016	Faiblesse des capacités énergétiques	Renforcer les capacités énergétiques
		Consommations finale (Ktep)	3 195	3234	3740	5915		
		PIB (Milliards F CFA en prix constant)	5406,2	5925,3	7 747,7	8 302,3		
		Intensité Energétiq	0,6	0,5	0,5	0,7		
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous								
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant						Non inclusivité de la croissance du PIB	Favoriser l'inclusivité de la croissance du PIB
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi				2017		Manque d'opportunités	Créer des opportunités qui propulsent le PIB
		Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi				-3,8		
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	Structure de l'emploi par type d'emploi et statut dans l'emploi (%)				2016	Fragilité de l'environnement	Renforcer l'environnement de l'emploi informel
		Emploi salarié non agricole				65,7		
		Homme				67,4		
		Femme				59,6		
		Emploi indépendant non agricole				99,5		
		Homme				99,5		
		Femme				99,5		
		Aide familial non agricole				99,7		
		Homme				99,1		
		Femme				100		
		Taux d'emploi informel selon le sexe (%) 2016				96,4		
		Homme				95,4		
		Femme				97,9		

OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire	Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU														
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	En 2014, le taux de chômage au Mali était estimé à 8,2% ⁶⁴ . En 2017 ce taux est passé à 9,1% ⁶⁵ . Selon le sexe, les femmes souffrent plus durement du chômage que les hommes : 10,9% contre 8,0% de taux de chômage. Ainsi, le chômage touchait un peu plus de 580'000 personnes des deux sexes, à raison de 52% de femmes et de 48% d'hommes ; 32% d'urbains et 68% de ruraux. Le chômage frappe davantage les jeunes avec un taux de chômage de 14,9% pour les jeunes de 15-35 ans et 21,9% pour les jeunes de 15-24 ans.																
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	Ce taux est de 12.5% pour l'ensemble des jeunes 15-40 ans alors qu'il était de 8.8% pour l'ensemble de la main-d'œuvre, jeune et non jeune.																
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation																		
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre																		
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses de consommation finale des ménages (% de croissance annuelle)</td> <td>5,1</td> </tr> </tbody> </table>		2016	Dépenses de consommation finale des ménages (% de croissance annuelle)	5,1	Manque de débouchés	Promouvoir des débouchés										
	2016																	
Dépenses de consommation finale des ménages (% de croissance annuelle)	5,1																	
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap																	
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	<p>La part des dépenses du personnel (salaire et les transferts sociaux) sur PIB courant au prix du marché.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Part des dépenses (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>4,9</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>5,1</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>5,2</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>5,5</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Part des dépenses (%)	2011	5,0	2012	4,9	2013	5,0	2014	5,1	2015	5,2	2016	5,5		
Année	Part des dépenses (%)																	
2011	5,0																	
2012	4,9																	
2013	5,0																	
2014	5,1																	
2015	5,2																	
2016	5,5																	
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables																		

⁶⁴ Source : ONEF

⁶⁵ EMOP 2017/18, INSTAT

OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire					Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU																								
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="640 240 1186 289">Répartition des ménages selon le type de logement dans le milieu urbain</th> <th data-bbox="1192 240 1297 289">2015</th> <th data-bbox="1304 240 1451 289">2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="640 293 1186 326">Appartement</td> <td data-bbox="1192 293 1297 326">15,0</td> <td data-bbox="1304 293 1451 326">9,9</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 331 1186 363">Maison individuelle ou villa</td> <td data-bbox="1192 331 1297 363">13,7</td> <td data-bbox="1304 331 1451 363">10,6</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 368 1186 401">Maison dans une concession</td> <td data-bbox="1192 368 1297 401">59,4</td> <td data-bbox="1304 368 1451 401">67,1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 406 1186 438">Maison en bandes</td> <td data-bbox="1192 406 1297 438">9,1</td> <td data-bbox="1304 406 1451 438">8,9</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 443 1186 475">Pièces sans dépendance</td> <td data-bbox="1192 443 1297 475">1,8</td> <td data-bbox="1304 443 1451 475">1,8</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 480 1186 513">Autre</td> <td data-bbox="1192 480 1297 513">0,9</td> <td data-bbox="1304 480 1451 513">1,7</td> </tr> </tbody> </table>					Répartition des ménages selon le type de logement dans le milieu urbain	2015	2016	Appartement	15,0	9,9	Maison individuelle ou villa	13,7	10,6	Maison dans une concession	59,4	67,1	Maison en bandes	9,1	8,9	Pièces sans dépendance	1,8	1,8	Autre	0,9	1,7	Manque de formation	Renforcer les capacités des populations urbaines			
Répartition des ménages selon le type de logement dans le milieu urbain	2015	2016																														
Appartement	15,0	9,9																														
Maison individuelle ou villa	13,7	10,6																														
Maison dans une concession	59,4	67,1																														
Maison en bandes	9,1	8,9																														
Pièces sans dépendance	1,8	1,8																														
Autre	0,9	1,7																														
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables																																
12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord 12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="640 579 997 628">Indicateur</th> <th data-bbox="1003 579 1108 628">Unité</th> <th data-bbox="1115 579 1220 628">2015</th> <th data-bbox="1226 579 1331 628">2016</th> <th data-bbox="1337 579 1501 628">2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="640 633 997 665">Quantité de déchets ménagers (Bamako)</td> <td data-bbox="1003 633 1108 665">M3</td> <td data-bbox="1115 633 1220 665"></td> <td data-bbox="1226 633 1331 665">1 022 000</td> <td data-bbox="1337 633 1501 665"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 670 997 703">Quantité de déchets municipaux collectés (Bamako)</td> <td data-bbox="1003 670 1108 703">M3</td> <td data-bbox="1115 670 1220 703"></td> <td data-bbox="1226 670 1331 703">613 200</td> <td data-bbox="1337 670 1501 703">828 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 708 997 740">Ménages desservis par la collecte des déchets municipaux (Bamako)</td> <td data-bbox="1003 708 1108 740">Nombre</td> <td data-bbox="1115 708 1220 740">124 326</td> <td data-bbox="1226 708 1331 740">179 617</td> <td data-bbox="1337 708 1501 740">158 118</td> </tr> </tbody> </table>					Indicateur	Unité	2015	2016	2017	Quantité de déchets ménagers (Bamako)	M3		1 022 000		Quantité de déchets municipaux collectés (Bamako)	M3		613 200	828 000	Ménages desservis par la collecte des déchets municipaux (Bamako)	Nombre	124 326	179 617	158 118	Faiblesse de mise en œuvre	Favoriser la mise en œuvre des accords				
Indicateur	Unité	2015	2016	2017																												
Quantité de déchets ménagers (Bamako)	M3		1 022 000																													
Quantité de déchets municipaux collectés (Bamako)	M3		613 200	828 000																												
Ménages desservis par la collecte des déchets municipaux (Bamako)	Nombre	124 326	179 617	158 118																												
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions⁶⁶																																
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité																																
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="640 1099 1165 1131">Indicateur</th> <th data-bbox="1171 1099 1276 1131">Unité</th> <th data-bbox="1283 1099 1501 1131">2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="640 1136 1165 1153">N= Territoire national (à l'exclusion des eaux de surface)</td> <td data-bbox="1171 1136 1276 1153">Km2</td> <td data-bbox="1283 1136 1501 1153">1 237 483,27</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1157 1165 1174">X= Zone soumise à une dégradation sévère de la terre</td> <td data-bbox="1171 1157 1276 1174">Km2</td> <td data-bbox="1283 1157 1501 1174">632 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1179 1165 1195">Y= Zone soumise à une dégradation modérée de la terre</td> <td data-bbox="1171 1179 1276 1195">Km2</td> <td data-bbox="1283 1179 1501 1195">320 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1200 1165 1216">Z= Zone soumise à une dégradation légère de la terre</td> <td data-bbox="1171 1200 1276 1216">Km2</td> <td data-bbox="1283 1200 1501 1216">290 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1221 1165 1237">Territoire national des terres sèches</td> <td data-bbox="1171 1221 1276 1237">Km2</td> <td data-bbox="1283 1221 1501 1237">632 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1242 1165 1258">Territoire national touché par la désertification (= x+y+z)</td> <td data-bbox="1171 1242 1276 1258">Km2</td> <td data-bbox="1283 1242 1501 1258">1 242 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="640 1263 1165 1299">Pourcentage du territoire national touché par la désertification (= 100*(x+y+z)/n)</td> <td data-bbox="1171 1263 1276 1299">%</td> <td data-bbox="1283 1263 1501 1299">76,7</td> </tr> </tbody> </table>					Indicateur	Unité	2015	N= Territoire national (à l'exclusion des eaux de surface)	Km2	1 237 483,27	X= Zone soumise à une dégradation sévère de la terre	Km2	632 000	Y= Zone soumise à une dégradation modérée de la terre	Km2	320 000	Z= Zone soumise à une dégradation légère de la terre	Km2	290 000	Territoire national des terres sèches	Km2	632 000	Territoire national touché par la désertification (= x+y+z)	Km2	1 242 000	Pourcentage du territoire national touché par la désertification (= 100*(x+y+z)/n)	%	76,7	Faible capacité de récupération des terres	Renforcer les capacités de récupération des terres dégradées
Indicateur	Unité	2015																														
N= Territoire national (à l'exclusion des eaux de surface)	Km2	1 237 483,27																														
X= Zone soumise à une dégradation sévère de la terre	Km2	632 000																														
Y= Zone soumise à une dégradation modérée de la terre	Km2	320 000																														
Z= Zone soumise à une dégradation légère de la terre	Km2	290 000																														
Territoire national des terres sèches	Km2	632 000																														
Territoire national touché par la désertification (= x+y+z)	Km2	1 242 000																														
Pourcentage du territoire national touché par la désertification (= 100*(x+y+z)/n)	%	76,7																														

⁶⁶Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques

OBJECTIFS ET CIBLES ⁵⁴	INDICATEURS	Evolution et trajectoire					Principaux goulots d'étranglement	Pistes proposées pour le SNU		
		Pourcentage des terres sèches nationales touchées par la désertification (=100*(x+y+z)/d)	%	50,9						
		Territoire national non touché par la désertification (= n-(x+y+z))	Km2	23,4						
		Zone nationale de terre sèche non touchée par la désertification (= d-(x+y+z))	Km2	578 877,1						
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	Indicateur	Unité	2014	2015	2016	Insuffisance dans la mise en œuvre des textes	Favoriser l'application des textes		
		Superficie des aires fauniques	Km2	-	65664,5	90611,79				
		Superficie terrestre totale	Km2	-	1241238	1241238				
		Proportion de la superficie des forêts protégées (=100*1/2) 2	%	-	5,3	7,3				
		Espèces animales menacées	Nombre	23	23,0	23,0				
		Toutes les espèces animales connues	Nombre	882	882	882				
		Pourcentage des espèces animales menacées (=100*1/2) 2	%	2,61	2,61	2,61				
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous										
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser										

11.5 Bibliographie et documents consultés

1. Banque Mondiale : Renforcer la décentralisation budgétaire au Mali,
2. BIT : Croissance, emploi et politiques pour l'emploi au Mali, 2012
3. Carter Center : Rapport de l'Observateur Indépendant, 18/02/2019
4. Commissariat à la sécurité alimentaire, Janvier (2017), la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (TOM 2).
5. Commissariat à la sécurité alimentaire (Janvier 2017), le plan d'action de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (TOM 3).
6. Choguel K. Maïga et Issiaka A. Singaré : Les rébellions au Nord du Mali, Juin 2018
7. CRISIS Group : Mali central : la fabrique d'une insurrection ? Rapport Afrique N°238 | 6 juillet 2016
8. CRISIS Group : Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali Rapport Afrique N°267 | 13 décembre 2018
9. CPS : Annuaire national des statistiques de l'enseignement fondamental 2016-2017, CPS Education
10. DNP : Mali, Feuille de route nationale « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant
11. DNP-UNFPA : Rapport d'examen national des 5 ans de la mise en œuvre de la Déclaration 'Addis-Abéba sur la population et le développement au delà de 2014, Juillet 2018
12. DNS : Annuaire statistique Système Local d'Information Sanitaire (SLIS), DNS, 2015 ; 2016 ; 2017
13. Jean Pierre Guengant, Phd : Baisse de la fécondité et développement socioéconomique au Mali, IRD, 2016
14. EDSM-V 2012-2013 : Enquête démographique et de santé, Instat, Mai 2014
15. EMOP, L'Etat de la gouvernance, de la paix et de la sécurité au Mali 2014, Instat, Décembre 2014
16. FERDI : Analyse de l'aide accordée aux pays du Sahel, Décembre 2018
17. Fondation IBRAHIM : Dix ans de gouvernance en Afrique 2006-2015, rapport 2016
18. François Güneward, Johana Baché, Valérie Léon, Bonaventure Sokpoh : La difficile gestion d'une crise complexe au Nord Mali, , Février 2015
19. FAO / PAM (Mars 2010), le Rapport sur le Commerce transfrontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.
20. Gouvernement Mali_AGIR (2017), [Priorités résilience Pays \(PRP\)](#), plan stratégique 2018 – 2035.
21. Philippe Hugon : Afriques : entre puissance et vulnérabilité, A. collin 2016
22. INSTAT/UNICEF : Enquête Nationale Nutritionnelle Anthropométrique et de Mortalité rétrospective suivant la méthodologie SMART, Mali 2018
23. OCDE-Cahiers de l'Afrique de l'Ouest : Un atlas du Sahara-Sahel, Secrétariat du Club du Sahel, 2014
24. ONU Femmes : Les Femmes et les Filles dans le conflit au Mali, 2016
25. ONU Femmes : Genre et gouvernance au Mali, 2016
26. HCNLS : Cadre stratégique national de lutte contre le VIH et le SIDA(CNS 2017-2021)
27. INSTAT : Enquête Modulaire Permanente auprès des Ménages (EMOP), Instat, 2017
28. INSTAT : Enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS), Instat, 2015
29. INSTAT : Enquête Nationale Anthropométrique et de Mortalité rétrospective suivant la méthodologie SMART, Mali, Instat, 2017
30. INSAT : Rapport sur la pauvreté à plusieurs dimensions au Mali, Novembre 2017
31. MATD : Document-cadre de la politique nationale de décentralisation 2015-2024
32. MAATP : Politique nationale de population, Novembre 2017
33. MINUSMA : Rapports annuels du Secrétaire Général des Nations Unies sur le Mali
34. Ministère des Finances : Plan d'élimination de la transmission du VIH de la mère-enfant du Mali (2015-2019), CT/CSLP, 2014
35. Ministère des Finances : Capital humain, éducation et formation professionnelle, CT/CSLP, Octobre 2018
36. Ministère des Finances : CREDD 2019-2023 et l'étude prospective Mali 2040, Document de travail
37. Ministère des Finances : Rapport de synthèse des travaux d'analyse structurelles, CT/CSLP, septembre 2018
38. Ministère des Finances : Le Mali à bâtir, Rapport de l'enquête diagnostic de la société malienne, CT/CSLP, Septembre 2018
39. Ministère des Finances : Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD, CT/CSLP, Juillet 2018
40. Ministère de la solidarité et de l'action humanitaire (Mai 2016), la Politique National de Protection Sociale.
41. Ministère des Finances (2018), la Revue Stratégique Faim Zero.
42. MPFEF : Politique nationale genre (PNG) Mali 2011
43. ODHD /PNUD (2018), rapport national sur le développement humain.
44. ODHD /PNUD (2018), rapport intérimaire pour le suivi des ODD.

45. OCDE : Les régions maliennes de Gao, Kidal et Tombouctou, Perspectives nationales et Régionales, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Octobre 2015
46. ODHD (Janvier 2019), Situation de référence des ODD au Mali.
47. ODHD : Rapport sur le développement national Edition 2018 Partenariat Public-Privé et développement durable au Mali, Profil de pauvreté des 703 communes du Mali, 2018
48. ONEF : Enquête nationale sur les emplois auprès des ménages (ENEM 2016), Rapport principal, ONEF, Novembre 2018
49. OXFAM/SAVE THE CHILDREN/ACF (Décembre 2018), Sahel : Priorité à la Résilience et au Développement
50. MEFP : Politique nationale de la formation professionnelle, MEFP, 2009
51. MEFP : Projet de document-cadre de la politique nationale de l'emploi, MEFP, 2009
52. MINIUSMA : Priorité de relèvement et de développement dans les régions du nord du Mali, Mars 2016 OCHA : Bulletin humanitaire Mali, Novembre-Décembre 2018
53. République du Mali : Rapport National sur la mise en œuvre des ODD, Juillet 2018
54. FIDH : Rapport de la mission internationale d'enquête, Note sur la situation des femmes au Mali, Juillet 2016
55. MSAHRN : Synthèse des études sur le renforcement de la justice pénale au Mali, CILC, Mai 2014
56. MSAHRN : Politique nationale de protection sociale, MSAHRN, Juin 2015
57. MSHP/MTASH/MPFEF : Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) 2014-2023,
58. Ministère de la Santé : Plan stratégique de renforcement du système de la santé (PSN/RSS) 2009-2015
59. PAM : Analyse Intégré du Contexte du Mali, 2017
60. UNHCR/PNUD/OIM : Stratégie des solutions durables pour les personnes déplacées, retournées et rapatriées mali, 2015-2019
61. Ministère de l'Economie et des Finances/OMS/PAM/UNICEF : Revue Stratégique Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au Mali - Vers la Faim Zéro 2018
62. Ministère de l'Élevage et de la Pêche (Décembre 2011), Politique nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture au Mali.
63. Equipe Technique Analyse du chevauchement des privations multiples MODA (Octobre 2018), Privation multidimensionnelle et Pauvreté des Enfants au Mali
64. Ministère de l'économie et des finances / Fadimata HAIDARA (Septembre 2018), Chaînes de valeur, compétitivité des entreprises et industrialisation.
65. PNUD : Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : moteurs, dynamismes et éléments déclencheurs, New York 2017
66. PNUD/ODHD, édition (2018), le rapport national sur le développement humain.
67. PNUD/ODHD : Profil de pauvreté des 703 communes du Mali, 2018
68. PAM/OMA (Février 2017), le rapport d'évaluation des marchés dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.
69. PNUD (Novembre 2017), le plan de contingence nationale.
70. PNUD New York : Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs, 2017
71. PNUD : Cadre d'appui du PNUD à la mise en œuvre de la Stratégie Intégrée des Nations Unies au Sahel : pour un développement humain inclusif, New York 2014
72. RAINCOURT et Mme Hélène CONWAY-MOURET : Rapport d'information sur la situation au Mali 2015-2016, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'aide publique au développement au Sahel
73. Résolution 2295, Secrétaire Général des Nations Unies, 2017
74. Résolution 2423, Secrétaire Général des Nations Unies, 2018
75. UNICEF : Les enfants non scolarisés et déscolarisés au Mali,
76. UNICEF : Les freins institutionnels et politiques affectant la scolarisation des filles au Mali (SCOFI)
77. UNICEF / WFP, les rapports SMARTS 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.